



OPTIMISER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES REFUGIES EN AFRIQUE CENTRALE

Rapport technique

Finance, compétitivité et innovation
Unité Prospérité
Afrique de l'Ouest
Groupe de la Banque mondiale

Préparé pour le Projet sur les chaînes de valeur inclusives et résilientes de la CEMAC (P181478)
suivant le cadre de diagnostic pays de l'initiative PRIVATE SECTOR FOR REFUGEES (PS4R)

© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale

1818 H Street NW

Washington, DC 20433

Téléphone : 202-473-1000

Site Internet : www.worldbank.org

Clause de non-responsabilité

Ce document a été élaboré par l'équipe de la Banque mondiale. Les observations, interprétations et conclusions qui y figurent ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs ou des pays que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données contenues dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes ou mentionnées dans cet ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu de ce document est soumis à des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses connaissances, cet ouvrage peut être reproduit, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, à condition que la source soit citée, conformément à la licence publique Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Toutes les questions sur les droits et licences, y compris les droits subsidiaires, doivent être adressées à :

Publications de la Banque mondiale, Groupe de la Banque mondiale,

1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis.

Fax : 202-522- 2625 ; Email : pubrights@worldbank.org.

Table des matières

Abréviations et acronymes	6
Résumé analytique.....	8
1. Préambule.....	15
2. PS4R : une approche du secteur privé face aux déplacements forcés.....	16
2.1 Encourager l'entrepreneuriat chez les réfugiés	17
2.2 Autonomiser les réfugiés par l'emploi.....	18
2.3 Stratégies d'investissement pour l'intégration des réfugiés	18
2.4 Mettre au point des produits et des services pour les réfugiés	19
2.5 Cadre méthodologique de l'initiative PS4R	19
3. Contexte économique de la région de l'Afrique centrale.....	21
4. Déplacement régional en Afrique centrale.....	25
4.1 Caractéristiques des déplacements régionaux.....	25
4.2 Initiatives régionales et conventions internationales	26
4.3 La Déclaration de Yaoundé : une initiative régionale d'appui aux PDF en Afrique centrale.....	27
5. Profil du Cameroun.....	29
5.1 Contexte économique	29
5.2 Cadre juridique pour les PDF au Cameroun	30
5.3 Contexte du déplacement	33
5.4 Profils des réfugiés	33
5.5 Autorités gouvernementales chargées de la gestion des déplacements.....	37
5.6 Secteurs d'emploi	38
5.7 Accès au financement.....	44
5.8 Intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur au Cameroun.....	45
6. Profil pays de la République centrafricaine	52
6.1 Contexte économique	52
6.2 Cadre juridique des plans de mise en valeur des terres en République centrafricaine	52
6.3 Contexte des déplacements	55
6.4 Profils des réfugiés	56
6.5 Autorités gouvernementales chargées de la gestion des déplacements.....	57
6.6 Secteurs d'emploi	57
6.7 Accès au financement.....	59
6.8 Intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur en République centrafricaine	60
7. Profil du Tchad	68
7.1 Contexte économique	68

7.2 Cadre juridique sur les personnes déplacées de force au Tchad	68
7.3 Contexte du déplacement	71
7.4 Profils des réfugiés	73
7.5 Autorités gouvernementales chargées de la gestion des déplacements	75
7.6 Secteurs d'emploi	76
7.7 Accès au financement.....	80
7.8 Intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur au Tchad	81
8. Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo	88
8.1 Contexte économique	88
8.2 Cadres réglementaires et juridiques	89
8.3 Contexte des déplacements et profils des réfugiés	93
8.4 Intégration économique des réfugiés	94
9. Stratégies finales pour l'autonomisation économique des PDF en zone CEMAC	97
Références	102

Liste des figures

Tableau ES.1 : Résumé de quelques recommandations par domaine de l'initiative PS4R	12
Figure 3.1 : CEMAC : évolution du PIB réel par habitant depuis 1990	21
Graphique 3.2 : Commerce intérieur et extérieur en zone CEMAC	23
Figure 4.1 : Structure de gouvernance – Secrétariat de Yaoundé.....	28
Figure 5.1 : PIB du Cameroun par secteur.....	30
Figure 3.2 : Pays d'origine des réfugiés au Cameroun.....	34
Figure 5.4 : Intentions de retour parmi les réfugiés centrafricains.....	36
Figure 5.5 : Intentions de retour parmi les réfugiés nigériens	36
Figure 5.6 : Répartition des réfugiés entre zones rurales, zones urbaines et camps de réfugiés dans la région de l'Adamaoua.....	37
Figure 5.7 : Difficultés rencontrées par les réfugiés dans l'agriculture à l'intérieur et à l'extérieur du camp de Minawao.....	38
Figure 5.8 : Principaux moyens de subsistance ou principales sources de revenus des réfugiés nigériens au Cameroun.....	39
Figure 5.9 : Situation d'emploi des réfugiés nigériens au Cameroun	40
Figure 5.10 : Secteurs d'emploi pour les réfugiés nigériens au Cameroun.....	40
Figure 5.11 : Obstacles à l'obtention d'un emploi pour les réfugiés nigériens au Cameroun.....	41
Figure 5.12 : Mode d'acquisition de terres chez les réfugiés nigériens au Cameroun.....	42
Figure 5.13 : Pratiques d'élevage chez les réfugiés nigériens à l'intérieur et à l'extérieur du camp de Minawao	43
Figure 5.15 : Sources de financement pour les réfugiés centrafricains au Cameroun.....	44
Figure 6.1 : Déplacements internes en République centrafricaine au fil du temps	56
Figure 6.2 : Carte des déplacements forcés en République centrafricaine en janvier 2023.....	56
Figure 6.3 : Conditions de vie des rapatriés en République centrafricaine.....	57
Figure 6.4 : Sources de revenus des rapatriés en République centrafricaine	58
Figure 6.5 : Sources de revenus des rapatriés centrafricains avant déplacement.....	58
Figure 6.8 : Accès au financement pour les personnes déplacées en République centrafricaine	60
Tableau 6.1 : Opportunités d'engagement des réfugiés dans l'agriculture et l'agro-industrie en République centrafricaine	64
Tableau 6.2 : Opportunités d'engagement des réfugiés dans le secteur forestier en République centrafricaine	67
Figure 7.1 : Malnutrition aiguë et retard de croissance chez les enfants réfugiés au Tchad, par pays d'origine	73
Carte 7.2 : Les camps de réfugiés par rapport aux routes et aux marchés au Tchad.....	75
Figure 7.2 : Secteurs d'emploi des réfugiés au Tchad.....	76
Figure 7.4 : Secteurs d'emploi des réfugiés dans leurs pays d'origine.....	78
Figure 7.6 : Revenu des ménages par groupe de réfugiés au Tchad.....	80

Remerciements

Ce travail a été réalisé dans le cadre de la préparation du projet de la Banque mondiale intitulé « Chaînes de valeur inclusives et résilientes de la CEMAC » (P181478) dirigé par Benjamin Herzberg (Spécialiste principal en développement du secteur privé, EAWF2) et codirigé par Ankur Huria (Économiste confirmé, EAFI). Ce projet est parrainé par l'Unité de gestion-pays pour l'intégration régionale en Afrique (AFWRI) de la Banque mondiale.

Ce rapport technique suit la méthodologie du cadre de diagnostic pays de l'initiative « Private Sector for Refugees (PS4R) Platform » (P178807) de la Banque mondiale, dirigée par Komal Mohindra (Spécialiste en chef du secteur privé, EMNF2) et codirigé par Mohamed Abdelkader (Spécialiste principal en développement du secteur privé, EMNF2).

Les travaux ont été entrepris sous la supervision générale de Mehnaz Safavian (Chef de service, EAWF2) et de Clelia Rontoyanni (Cheffe de programme, EAWDR).

La recherche, l'analyse et la rédaction du rapport ont été réalisées par Cordelia Chesnutt (Consultante, EAWF2) et André Averbug (Consultant, EAWF2) en tant que principaux contributeurs, avec la contribution de Fulbert Tchana Tchana, ead Economiste Pays, Program Leader, EAWDR), Joseph Joseph N. Besong (Spécialiste principal du secteur financier, EAWF2), Maika Chiquier (Spécialiste du secteur privé, DECBE), Yara Asad (Spécialiste du développement du secteur privé, EMNF2) et Deborah Eskinazi (Consultante, EAWF2), et Pantaleo Creti (Consultant, HAWS2).

L'équipe est particulièrement reconnaissante envers les nombreuses personnes dévouées de diverses organisations estimées qui ont apporté leur expertise à cette étude, y compris les gouvernements des pays de la CEMAC, les autorités de la CEMAC, les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, les partenaires humanitaires, les organisations de la société civile, les organisations du secteur privé et les entrepreneurs réfugiés.

Abréviations et acronymes

AFD	Agence française de développement
AFWRI (en anglais seulement)	Unité de gestion-pays pour l'intégration régionale en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord
AGOA (en anglais seulement)	Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique
ALE	Accord de libre-échange
ANATS	Agence Nationale Des Titres Sécurisés du Tchad
AREI (en anglais seulement)	Initiative africaine pour les énergies renouvelables
AVEC	Associations villageoises d'épargne et de crédit
BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
CCA	Crédit Communautaire d'Afrique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CICAM	Cotonnière industrielle du Cameroun
CNAR	Comité national d'assistance aux réfugiés
CNARR	Commission Nationale d'accueil de Réinsertion des Réfugiés
CNR	Commission nationale pour les réfugiés
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CONAFE	Comité national camerounais de facilitation des échanges
CWEN (en anglais seulement)	Réseau des femmes entrepreneures du Cameroun
ESO (en anglais seulement)	Organisations d'appui à l'entrepreneuriat
FAO (en anglais seulement)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FSC	Conseil de bonne gestion forestière
GCR	Pacte mondial pour les réfugiés
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IDE	Investissement direct étranger
LEAP	Revenu de subsistance contre la pauvreté

MAG	Malnutrition aiguë globale
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONAPE	Office national pour la promotion de l'emploi
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire du Tchad
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPE	Projet D'appui À La Petite Entreprise
PDF	Personnes déplacées de force
PDI	Déplacés internes Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays
PDMFI/FJ	Projet d'appui au développement de la microfinance en soutien à l'Entrepreneuriat des Femmes et des Jeunes
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariats public-privé
PS4R (en anglais seulement)	Secteur privé pour les réfugiés
RCA	République centrafricaine
SEFA	Fonds pour l'énergie durable en Afrique
SEFCA	Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine
SND30	Stratégie nationale de développement 2020-2030
SOCOPACAM	Société Coopérative des Producteurs Agropastoraux du Cameroun
SSA	Afrique subsaharienne
TI	Technologies de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
WBG (en anglais seulement)	Groupe de la Banque mondiale
WHR	Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil
ZES	Zone économique spéciale
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains.

Résumé analytique

I. Introduction

Ce rapport technique analyse les perspectives d'intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur de six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), à savoir le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo. Il aligne la méthodologie du Secteur privé pour les réfugiés (PS4R) de la Banque mondiale sur les objectifs de la CEMAC en matière de croissance par le biais du commerce, de l'investissement et de l'industrialisation. La plateforme PS4R vise à tirer parti des entreprises et les partenaires régionaux et locaux pour offrir des opportunités économiques aux personnes déplacées de force (PDF) et aux communautés d'accueil dans des contextes fragiles.

Plus de 4 millions de PDF, pour la plupart originaires de la République centrafricaine, du Nigéria et du Soudan, vivent aujourd'hui principalement au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad, dans un contexte de pressions complexes liées aux migrations. Les conflits, les effets du changement climatique et la COVID-19 ont aggravé les lacunes existantes en matière de développement, tant pour les populations locales que pour les groupes de PDF dans ces États fragiles. Cela nécessite des stratégies qui soutiennent les communautés vulnérables grâce à des partenariats entre les secteurs public, privé et social.

Les réfugiés peuvent participer à l'économie en tant qu'entrepreneurs, employés et consommateurs. Dans les pays de la CEMAC, des secteurs comme l'agriculture, le textile, les produits du bois et les services sont essentiels à l'absorption des compétences et des investissements des réfugiés. Cependant, il existe des obstacles liés à la mobilité, à l'accès à la terre, à l'équipement, au crédit, à la formation, etc., qui entravent la participation.

Les recommandations spécifiques de l'étude impliquent une révision des politiques, des campagnes de sensibilisation, des initiatives de recherche, des programmes de renforcement des capacités et des mesures incitatives qui impliquent de multiples parties prenantes. Le rapport trace une voie ambitieuse, mais réalisable, où les groupes déplacés jouent un rôle catalyseur pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux, passant ainsi du statut de dépendance à l'aide à celui de contributeurs économiques actifs. Des organismes régionaux comme la CEMAC et des institutions multilatérales comme la Banque mondiale sont bien placés pour coordonner ce programme en complément de ce que font les acteurs humanitaires.

II. Voies vers l'inclusion économique le long des principales chaînes de valeur dans le cadre de l'initiative PS4R

L'esprit d'entreprise des réfugiés mérite particulièrement d'être promu à travers des formations commerciales personnalisées, des financements d'amorçage et un accès aux marchés. Les secteurs de niche comme le textile, l'agroalimentaire et le commerce de détail offrent aux fondateurs de groupes de PDF des perspectives de lancement d'entreprises répondant à la demande des consommateurs locaux. Un soutien stratégique sur des sujets tels que l'enregistrement des entreprises peut accélérer l'évolutivité.

L'emploi constitue une voie essentielle pour l'intégration, à condition que les rôles correspondent aux compétences des PDF et aux contextes culturels. Des opportunités existent dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du transport et de l'entrepôt, où les réfugiés disposent déjà de compétences. Les programmes de reconversion professionnelle répondant aux besoins de l'industrie agricole ou manufacturière peuvent élargir les opportunités d'emploi. La promotion de politiques et de pratiques d'embauche équitables peut encourager la participation des entreprises.

Les investissements orientés vers la modernisation des infrastructures et les entrepreneurs, ainsi que vers des cadres politiques favorables, facilitent l'intégration des PDF. Des domaines tels que l'électrification par les énergies renouvelables, les couloirs logistiques et la promotion de l'entrepreneuriat aident à éliminer les obstacles systémiques à l'intégration. Des modèles de financement innovants peuvent spécifiquement encourager l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) fondées par et accueillant des réfugiés, améliorant ainsi l'accès au financement.

Les produits et services adaptés spécifiquement aux groupes déplacés présentent des opportunités commerciales, comme les aliments conditionnés répondant aux besoins nutritionnels. Les liens entre les agences humanitaires et les transformateurs locaux pour fournir des aliments de base enrichis sont un exemple actuellement en expérimentation. Les initiatives commerciales axées sur la réponse aux crises peuvent avoir un impact à la fois social et économique. Le tableau ES.1 présente des recommandations et des exemples pour chacun des domaines couverts par la PS4R.

III. Contexte régional de la CEMAC

Les pays de la CEMAC sont fortement tributaires des exportations de pétrole et de gaz, et sont confrontés à des risques liés à la volatilité des prix des matières premières. La faible diversification des exportations des produits tels que le cacao, le coton et le bois a freiné la croissance des revenus. L'exploitation minière et la sylviculture constituent des sources de revenus supplémentaires dans des pays comme le Gabon et la République du Congo, mais de brèves baisses de production entraînent un déclin du secteur. Les échanges intrarégionaux sont minimes (moins de 1 %), bien que la libre circulation de certains travailleurs soit autorisée au sein de la CEMAC. Toutefois, de légers progrès ont été enregistrés au niveau de l'accès aux services financiers et de l'adoption des termes de l'accord commercial panafricain.

La charge disproportionnée des déplacements pose des défis à l'intégration économique des PDF au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad. L'agriculture est la principale source d'emploi pour les populations d'accueil et les réfugiés, mais l'insuffisance des rendements les pousse à chercher d'autres sources de revenus. Cette situation est entravée par la rareté des infrastructures et des technologies qui limite l'accès au marché. Cela nécessite des mécanismes permettant de surmonter les obstacles à la mobilité et à l'investissement afin d'aider les groupes vulnérables.

La signature récente de l'accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine ouvre des perspectives d'expansion des exportations et d'attraction des IDE. La CEMAC peut tirer parti de cette plateforme pour développer des secteurs prioritaires, comme le textile, où les réfugiés disposent des compétences nécessaires. La réduction des obstacles non tarifaires et la modernisation des infrastructures commerciales peuvent favoriser la participation. Cependant, les déficits sectoriels en matière de transport, d'énergies renouvelables, d'équipements, etc., restent des goulots d'étranglement majeurs qui exigent des solutions urgentes.

IV. Réalités des déplacements et perspectives d'intégration économique

Les pays de la CEMAC sont confrontés à des déplacements récurrents et complexes. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, plus de 700 000 personnes ont été déracinées à l'intérieur du pays en raison des affrontements entre séparatistes et forces de sécurité qui ont coïncidé avec des inondations et des sécheresses. En République centrafricaine, plus de 300 000 réfugiés ont fui vers la région de l'Est du Cameroun depuis 2013 en raison des attaques des milices. Le regain d'instabilité au Soudan du Sud a entraîné une augmentation de 250 % du nombre de réfugiés en RCA en 2023. Le Tchad est confronté à une insécurité alimentaire due en partie à l'afflux de réfugiés qui grève les ressources locales.

Dans les communautés d'accueil des réfugiés, la dépendance à l'aide persiste, bien qu'il existe des compétences dans l'industrie manufacturière et l'agriculture. Par exemple, 49 % des réfugiés soudanais ont des antécédents agricoles, mais seulement 4 % possèdent actuellement des terres, ce qui les oblige à faire appel à la main-d'œuvre occasionnelle malgré les opportunités offertes par le secteur agricole. Au Congo, 26 % des réfugiés centrafricains sont à la tête de microentreprises de vente au détail, soit six fois le taux de la population locale, ce qui témoigne du potentiel de croissance associé à l'accès au crédit.

Malgré les autorisations de mobilité de la CEMAC, seuls 7 % des réfugiés ont obtenu une carte d'identité nationale en République centrafricaine. En raison de la complexité des procédures d'obtention de documents, de nombreux réfugiés sont confrontés à l'exploitation et ne bénéficient pas de droits de travail formels. L'ambiguïté des exigences entrave aussi fréquemment la formalisation des entreprises. Au Tchad, les réfugiés doivent prouver l'« indisponibilité » des résidents pour justifier un quota de 2 % de main-d'œuvre immigrée par entreprise, ce qui entrave davantage leur intégration.

Des partenariats portant sur des projets agricoles, la location de terres, la numérisation par des groupes des cartes d'identité des réfugiés pour faciliter l'accès aux services bancaires et la révision des politiques visant à défendre les droits des entrepreneurs peuvent stimuler le changement. Par exemple, des programmes innovants de microcrédit et de formation peuvent aider des groupes de réfugiés vulnérables à créer des entreprises agricoles. Les réseaux qui favorisent la participation des jeunes à l'agro-industrie sont également prometteurs. De tels modèles personnalisés alignés sur les priorités nationales doivent être reproduits en fonction des contextes des pays de la CEMAC, en exploitant le potentiel des communautés déplacées pour contribuer à la croissance de la région.

V. Mécanismes et stratégies propres à chaque pays

Le Cameroun est confronté à des crises liées à l'afflux de réfugiés de la République centrafricaine et à des conflits internes, qui ont entraîné le déplacement de plus de 1,4 million de personnes. Des opportunités clés existent dans les domaines de l'agriculture (17 % du produit intérieur brut ou PIB, qui emploie environ 40 % des ~730 000 réfugiés actuels), des textiles et du cuir. Les réfugiés au Cameroun sont principalement actifs dans l'agriculture dans les régions de l'Est, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord, et dans les services et la vente dans les zones urbaines, ce qui reflète la diversité économique et les règles de migration régionale qui facilitent leur implication. L'amélioration des processus de location des terres agricoles et des programmes de formation professionnelle dans le domaine de la production de vêtements peut encourager la participation des réfugiés.

Les secteurs agricole et forestier de la République centrafricaine sont essentiels à la croissance économique, mais souffrent d'une faible productivité. Quarante-neuf pour cent des réfugiés s'adonnent à l'agriculture, mais l'accès au crédit reste extrêmement faible, moins de cinq pour cent d'entre eux disposant d'une carte d'identité nationale nécessaire pour obtenir des prêts commerciaux. Les partenariats avec des entités de microfinance qui fournissent des capitaux aux petites entreprises agroalimentaires peuvent aider les réfugiés à s'intégrer de manière rentable dans les chaînes de valeur agricoles et forestières.

Au Tchad, les secteurs de l'agriculture, du commerce et des services sont à l'origine d'une forte activité économique. Cependant, malgré les compétences dont ils font preuve, les réfugiés n'y ont accès qu'en nombre limité en raison du sous-développement des infrastructures. Soixante-sept pour cent des réfugiés soudanais et soixante-cinq pour cent des réfugiés centrafricains avaient déjà pratiqué l'agriculture, mais ils sont confrontés à des problèmes tels que la rareté des réseaux routiers, limitant ainsi l'accès au marché. L'amélioration des infrastructures, conjuguée à la révision des politiques, à la facilitation de l'enregistrement des

entreprises et de l'accès à la terre, peut sensiblement améliorer la productivité et la participation. Les réformes devraient s'attaquer aux goulots d'étranglement liés à l'acquisition d'une carte nationale d'identité, car la plupart des réfugiés n'ont pas les documents nécessaires à l'ouverture de comptes bancaires essentiels pour la constitution d'un capital d'entreprise.

Des pays comme le Gabon et la République du Congo sont aux prises avec des lacunes telles que les problèmes d'infrastructures de transport affectant la circulation des marchandises, tandis qu'en Guinée équatoriale, le manque de logements aménagés et d'accès au numérique amplifie les risques de vulnérabilité des réfugiés. La rationalisation des autorisations de travail complexes et les systèmes d'identification numérique permettant aux réfugiés et aux demandeurs d'asile d'accéder à un compte bancaire peuvent stimuler l'inclusion financière. La révision des politiques visant à soutenir l'activité entrepreneuriale sans barrières excessives à l'enregistrement est également essentielle dans ces pays de la CEMAC.

VI. Recommandations pour l'autonomisation économique

L'appui à la coordination régionale par le biais d'organismes existants tels que la CEMAC peut renforcer la cohérence des politiques sur les questions touchant les groupes vulnérables. Par exemple, des initiatives conjointes en matière de données, à l'instar des profils de déplacement établis par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui documentent les compétences des réfugiés dans les États de la CEMAC, peuvent fournir aux agences les outils nécessaires pour adapter leurs interventions aux réalités du terrain.

La mise à niveau stratégique des infrastructures visant à résoudre les problèmes identifiés favorise également la participation. Au Tchad et en RCA, seuls 5 % des réfugiés possèdent la carte nationale d'identité souvent exigée pour ouvrir un compte bancaire d'entreprise, ce qui est essentiel pour accéder au capital de démarrage. Ainsi, les partenariats avec des opérateurs de télécommunications pour tirer parti des plateformes mobiles des groupes d'épargne des réfugiés peuvent améliorer l'inclusion financière et promouvoir l'entrepreneuriat.

Les investissements ciblés dans les secteurs catalytiques ont un impact. Au Cameroun, un projet de création de valeur ajoutée dans le secteur agricole financé par la Banque mondiale utilise une ligne de crédit de 148 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA). Des investissements similaires dans la modernisation des couloirs de transport et l'électrification par les énergies renouvelables dans les pôles de transformation peuvent créer des emplois adjacents pour les réfugiés, leur permettant ainsi leur intégration dans les chaînes de valeur prioritaires.

Les réformes visant à éliminer les goulots d'étranglement réglementaires liés à l'entrepreneuriat et l'accès à la terre apportent des changements tangibles. Des exigences ambiguës dissuadent souvent la formalisation de PME pour les groupes déplacés dans l'ensemble de la CEMAC. La rationalisation de l'enregistrement des entreprises et des permis à travers des mécanismes de guichet unique peut favoriser l'autonomie des entrepreneurs réfugiés et des communautés d'accueil.

Tableau ES.1 : Résumé de quelques recommandations par domaine de l'initiative PS4R

Domaine couvert par la PS4R	Recommandation	Exemples
Entrepreneuriat	Soutenir des programmes personnalisés de formation à l'entrepreneuriat et de mentorat	Partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des incubateurs proposant des cours d'entrepreneuriat adaptés aux femmes et aux jeunes déplacés
	Accroître les financements de démarrage	Apport de subventions aux start-ups pour réfugiés
	Faciliter l'établissement de liens avec le marché	Formation à l'image de marque et au marketing de producteurs ou d'artisans alimentaires fondés par des réfugiés pour accéder à des acheteurs commerciaux
Emploi	Adapter la formation professionnelle aux possibilités locales	Organisation de cours de formation professionnelle en fonction de la demande pour des emplois dans les domaines de l'agriculture et de la logistique où les réfugiés ont des compétences transférables
	Encourager l'embauche en entreprise	Plaidoyer politique exhortant les employeurs à s'engager volontairement dans le placement des réfugiés et en faveur de la diversité
	Promouvoir les possibilités d'emploi auxiliaire	Mise à niveau des infrastructures du dernier kilomètre et des entrepôts pour absorber des travailleurs réfugiés supplémentaires
Produits et services	Mettre en relation les acteurs humanitaires et le secteur privé	Partenariats entre des organisations comme le PAM, le HCR ou des ONG et des entreprises de transformation d'aliments pour créer des aliments de base nutritifs pour les réfugiés
	Tirer parti des technologies	Numérisation des données sur la population de réfugiés, facilitant l'accès à des programmes et prestations ciblés
Investissement et accès au financement	Faciliter l'accès aux financements	Fonds régionaux gérés par des organismes tels que la BEAC octroyant des prêts à faible taux d'intérêt à des PME axées sur les réfugiés
	Attirer les investisseurs d'impact	Modèles axés sur les résultats mesurant la capacité des entreprises sociales dont les fondateurs sont des réfugiés à améliorer la vie des communautés
	Canaliser l'aide publique	Co-investissements publics dans les infrastructures, la construction de mini-réseaux d'énergies renouvelables ou de canaux d'irrigation dans les zones de réfugiés pour débloquer des financements privés

Note : BEAC = Banque des États de l'Afrique centrale ; PME = petites et moyennes entreprises ; HCR = Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ; PAM = Programme alimentaire mondial.

Alors que certains pays pourraient prendre en compte plusieurs de ces recommandations, le rapport constate qu'au niveau régional, le Groupe de la Banque mondiale pourrait mener les interventions spécifiques à fort impact suivantes :

- **Renforcer la capacité institutionnelle régionale** à coordonner l'inclusion économique des PDF, par le biais d'entités telles que la CEMAC et le mécanisme de coordination régionale à l'appui de la Déclaration de Yaoundé pour la protection régionale et l'inclusion des réfugiés, afin d'accroître leur intégration dans les chaînes de valeur clés par l'emploi, l'entrepreneuriat, l'investissement et l'accès aux financements.
- **Rationaliser les politiques de passage des frontières et numériser les dossiers d'immigration** afin de faciliter les mouvements des personnes déplacées pour des raisons économiques et sécuritaires à travers les principaux passages de la région, conformément à l'accent mis par la CEMAC sur l'immigration et les flux de main-d'œuvre. L'infrastructure numérique et le développement de la certification des compétences pourraient permettre cela. Une autre mesure pratique pourrait consister à soutenir un système intégré de gestion des frontières qui réduise les temps d'attente et simplifie la procédure de franchissement des frontières par les personnes déplacées pour travailler ou faire le commerce. Des aspects complexes, tels que la distinction entre les mouvements de personnes déplacées et les migrations économiques, devraient être pris en compte.
- **Renforcer les cadres réglementaires nationaux** afin de promouvoir concrètement les droits économiques systémiques des PDF et de combler les lacunes qui limitent leur esprit d'entreprise, leur emploi et leur accès au marché conformément aux protections et au cadre réglementaire existants de chaque pays. Des analyses des lacunes et un plan d'action sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre correcte de la réglementation du point de vue de l'utilisateur des PDF. Des centres d'aide juridique spécialement destinés aux PDF pourraient être créés pour leur permettre de se familiariser avec les réglementations relatives à l'emploi et aux entreprises, afin qu'elles puissent exercer leurs droits économiques.
- **Tirer parti des outils financiers de la BEAC** pour accroître les prêts, par l'intermédiaire des banques commerciales régionales, aux PME appartenant aux ou employant des PDF et opérant dans des chaînes de valeur stratégiques telles que l'agro-industrie, le bois, le textile, etc., conformément aux visions industrielles nationales. Les lignes de crédit et les instruments de partage des risques visant à encourager ce type de prêts pourraient être basés à la BEAC. Cela pourrait faciliter la mise en place d'un système régional de garantie de crédit, ce qui atténuerait les risques pour les banques et les encouragerait à accorder des prêts aux entreprises ayant un lien avec PDF.
- **Soutenir la localisation et la formalisation de certaines chaînes de valeur** par des interventions visant à faciliter l'intégration des PDF, par exemple la formation professionnelle, l'appui aux clusters et aux zones économiques spéciales (ZES) et la rationalisation des réglementations commerciales applicables en zone CEMAC. Les infrastructures, les services d'appui à l'entrepreneuriat et la formation à l'exportation sont des catalyseurs essentiels. Des projets pilotes qui intègrent les PDF dans une chaîne de valeur régionale, telle que l'agro-industrie, en leur offrant une formation et un accès au marché, pourraient être justifiés.
- **Encourager des initiatives socioéconomiques inclusives** tout au long des chaînes de valeur qui impliquent les femmes, les jeunes et les minorités ethniques, en exploitant les compétences des PDF dans des domaines tels que l'artisanat, la réparation de téléphones, le transport, etc., pour améliorer la vie de communautés entières. Il serait utile d'encourager la collaboration entre les parties prenantes pour cocréer et lancer de telles entreprises. Un système d'obligations à impact social visant à financer les entreprises sociales dirigées par des PDF pourrait également être envisagé, en mesurant le succès par leur capacité à créer des emplois et à renforcer la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil.

VII. Conclusion

Il existe des pistes prometteuses pour l'inclusion économique des PDF, en tirant parti de leurs compétences dans les domaines où elles ont de l'expérience ou en les intégrant par nécessité en tant que groupes déplacés. Des approches collaboratives impliquant les gouvernements des pays d'accueil, les institutions multilatérales, les entreprises et les investisseurs peuvent permettre d'intégrer les réfugiés dans les chaînes de valeur prioritaires, les faisant passer de bénéficiaires de l'aide en architectes autonomes de leur propre destin, tout en contribuant à la croissance nationale.

Néanmoins, il est essentiel de reconnaître les réalités complexes et souvent difficiles auxquelles sont confrontés les réfugiés et les communautés d'accueil. De nombreuses zones d'accueil des réfugiés en Afrique centrale ont des opportunités économiques limitées, souvent négligées par les gouvernements nationaux en raison des politiques de centralisation. Cette situation a donné lieu à une concurrence intense pour des ressources rares, aggravant l'insécurité alimentaire et alimentant les conflits locaux. Des groupes violents tels que Boko Haram au Nigéria, des factions rebelles au Soudan et d'autres groupes armés en République centrafricaine et au Tchad compliquent davantage le paysage socioéconomique. Ces défis entravent considérablement la capacité des réfugiés à s'intégrer économiquement et à sécuriser leurs moyens de subsistance.

Sur la base du diagnostic réalisé, les recommandations ciblées par pays et les interventions régionales à fort impact proposées dans ce rapport couvrent l'amélioration de la coordination régionale, la modernisation des infrastructures, l'accès au financement, les réformes réglementaires et les programmes susceptibles d'accroître les opportunités économiques à la fois pour les réfugiés et les personnes également marginalisées parmi les communautés d'accueil. Bien qu'elles puissent produire des résultats positifs, ces interventions doivent s'inscrire dans un contexte de fragilité et de conflit permanent. Les problèmes de sécurité et l'instabilité politique de longue date sont à l'origine de déplacements forcés dans la région depuis des décennies, alimentés par des groupes armés non étatiques et des pressions liées au climat exercées sur les ressources, en particulier dans le bassin du lac Tchad, dans l'Extrême-Nord du Cameroun et en République centrafricaine.

Il existe des défis complexes, mais aussi des voies viables vers l'objectif louable de communautés de PDF économiquement autosuffisantes et résilientes engagées positivement avec les hôtes, sur la base de données probantes au sein de la région. Il est essentiel de s'attaquer aux causes sous-jacentes des déplacements, de renforcer la sécurité et de promouvoir la paix pour créer un environnement propice aux activités économiques. Grâce à des partenariats tirant parti des atouts institutionnels relatifs et à une communication continue favorisant la réactivité aux conditions émergentes, les PDF pourraient s'assurer des moyens de subsistance selon leurs propres conditions, ce qui favoriserait un développement à plus grande échelle.

1. Préambule

Cette étude analyse la situation économique des réfugiés¹ au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, au Gabon, en Guinée équatoriale et en République du Congo.

Elle décrit le contexte national et régional, l'intégration des réfugiés dans l'économie des pays et la façon dont ils interagissent avec le secteur privé dans chaque pays. Elle analyse les défis liés aux secteurs de l'emploi, à l'accès au financement et à la dimension géographique de la localisation des personnes déplacées par rapport aux marchés et aux populations hôtes. L'accent est mis principalement sur le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad, qui font l'objet d'une analyse plus approfondie, tandis que le Gabon, la Guinée équatoriale et la République du Congo sont présentés de manière plus succincte.

L'objectif de ce document est d'identifier les moyens de renforcer le rôle du secteur privé dans la création d'opportunités économiques pour les réfugiés et leurs hôtes, notamment en soutenant les PME dirigées par des réfugiés, fournissant des services aux réfugiés ou employant des réfugiés. Le document vise à identifier les secteurs prioritaires dans lesquels les réfugiés sont déjà engagés ou pourraient l'être, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'une activité commerciale. Ce rapport se conclut par des recommandations concrètes à l'intention des pays de la CEMAC et aux fins d'ajustements de politiques de la CEMAC, ainsi que par d'éventuelles interventions du Groupe de la Banque mondiale visant à renforcer les opportunités économiques offertes aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil à travers l'Afrique centrale.

Le présent document s'appuie sur une approche élaborée dans le cadre des services d'analyse et de conseil (ASA) (P178807) de l'initiative Private Sector for Refugees Platform (PS4R), qui a été appliquée avec succès dans d'autres régions de la Banque mondiale.

L'approche PS4R fonctionne aux niveaux national et mondial avec l'objectif de développement d'accroître le rôle du secteur privé dans la création d'opportunités économiques pour les PDF et les communautés d'accueil. Elle s'articule autour de l'entrepreneuriat inclusif, des services de développement des entreprises et du soutien à l'accès aux marchés, de l'accès inclusif au financement et de l'accélération des investissements, ainsi que du développement institutionnel et de l'appui aux politiques.

Le présent rapport technique s'inscrit dans un cadre stratégique plus large visant à renforcer la résilience économique et l'intégration des réfugiés dans la région CEMAC. Il complète et élargit les conclusions du rapport technique rédigé dans le cadre du Projet consultatif (P181478) sur les chaînes d'approvisionnement inclusives et résilientes en zone CEMAC, préparé pour le développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes pour le compte de l'unité de gestion-pays pour l'intégration régionale en Afrique (AFWRI) de la Banque mondiale, en examinant le rôle central du secteur privé dans ce contexte. En mars 2023, une mission de reconnaissance au Cameroun, alignée sur les initiatives d'inclusion financière de la Banque mondiale, a servi de base à la collecte d'informations pour cette analyse. Une autre mission a eu lieu en République centrafricaine. D'autres missions au Gabon et en République du Congo ont permis de recueillir des informations supplémentaires. Une étude documentaire a été réalisée (voir la bibliographie) et de nombreux entretiens ont été menés avec des membres des gouvernements des pays de la CEMAC, des autorités de la CEMAC, des partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, des partenaires humanitaires, des organisations de la société civile, des organisations du secteur privé et des entrepreneurs réfugiés. Les connaissances acquises au cours de ce processus, ainsi que le cadre analytique fourni par l'étude P181478, ont éclairé l'élaboration du présent document.

¹ Le document se concentre principalement sur les réfugiés, mais inclut d'autres populations déplacées de force (par exemple, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), les réfugiés de retour et les demandeurs d'asile), le cas échéant, ainsi que les communautés d'accueil.

2. PS4R : une approche du secteur privé face aux déplacements forcés

Il est de plus en plus reconnu, y compris au sein du WBG, que le secteur privé est essentiel pour parvenir à des solutions durables au profit des réfugiés et de leurs hôtes. De nombreuses initiatives de développement et d'aide humanitaire encouragent la participation des réfugiés et de leurs hôtes à l'économie locale en cherchant à lever les obstacles juridiques, institutionnels et sociaux à l'accès à l'emploi ou au financement de leurs entreprises. Beaucoup moins d'efforts sont consacrés à la promotion de l'autonomisation des réfugiés et des PDF auprès des entreprises qui pourraient les soutenir par le biais de l'entrepreneuriat, des investissements, de l'emploi, des produits et des services.

Les réfugiés peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement régional et national des pays d'accueil en apportant de nouvelles compétences aux économies d'accueil, en créant des liens commerciaux avec d'autres communautés déplacées et leurs pays d'origine et en attirant des investissements dans les zones mal desservies où se trouvent les camps et campements, ce qui profite également aux populations d'accueil. Toutefois, les réfugiés sont également vulnérables et se heurtent souvent à davantage d'obstacles que les hôtes et les migrants économiques pour accéder aux financements, ouvrir un compte bancaire, trouver un emploi ou créer une entreprise. En levant ces obstacles, il est possible de trouver des solutions durables pour les réfugiés et pour les pays d'accueil.

Les réfugiés peuvent contribuer au développement de leur pays d'accueil et de leur pays d'origine. Les réfugiés peuvent apporter des moyens de communication avec leurs compatriotes, des informations sur les marchés étrangers, une compréhension des coutumes et des pratiques commerciales locales, et une meilleure navigation dans les contrats, autant de facteurs qui réduisent les coûts de transaction pour les exportations (Ragoussis, 2016). Les nombreux transferts de fonds renforcent encore ces réseaux sociaux. Les réfugiés peuvent donc servir de canaux d'accès aux nouveaux marchés offerts par les migrations. Cependant, les opportunités commerciales n'existent que s'il y a suffisamment de débouchés commerciaux dans le pays d'origine, et la recherche dans ce domaine était, jusqu'à récemment, entravée par l'absence de données spécifiques aux réfugiés (Bahar, Parsons et Vézina, 2022).

Le secteur privé reconnaît de plus en plus le potentiel de l'autonomisation des réfugiés pour ses propres entreprises, et un nombre croissant d'entreprises mondiales et locales soutiennent les réfugiés et les populations d'accueil en leur donnant accès à des services (tels que la technologie ou l'éducation), en les formant à des emplois et en les intégrant dans les chaînes de valeur locales. Ces initiatives restent néanmoins isolées, en partie à cause des lacunes dans la compréhension régionale de l'approche la plus efficace, de la façon de répondre aux intérêts à la fois commerciaux et de développement, de la façon d'évaluer et de mesurer l'impact des interventions, de la façon de traiter les retombées et, plus important encore, de la façon de passer de ces initiatives individuelles à une implication plus cohérente, ambitieuse et effective des entreprises dans la limitation des conséquences des déplacements forcés.

L'initiative PS4R, élaborée par la Banque mondiale en collaboration avec ses partenaires internationaux (HCR, Chambre de commerce internationale, Banque européenne d'investissement et Confédération de l'industrie danoise), consiste à concevoir des interventions sur mesure qui peuvent bénéficier aux PDF et à leurs communautés d'accueil autour de l'entrepreneuriat inclusif, des services de développement des entreprises et du soutien à l'accès au marché pour les communautés d'accueil et les entreprises employant ou ayant à leur tête des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), de l'accès inclusif aux financements et de la stimulation des

investissements, ainsi que du développement institutionnel et de l'appui aux politiques. L'approche PS4R et les informations y afférentes sont disponibles sur le site Web réservé à la PS4R, à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/programs/private-sector-for-refugees>. Les sections 2.1 à 2.4 sont tirées de la Charte de bonnes pratiques de l'initiative PS4R, qui contient 20 directives sur la mise en œuvre des avantages de la PS4R.

Comme l'affirme la stratégie du WBG en matière de fragilité, de conflit et de violence, le secteur privé est au cœur d'un modèle de développement durable dans les environnements fragiles. Cela suggère que le WBG et d'autres organisations de développement devraient explorer et piloter des approches visant à favoriser les solutions du secteur privé pour contribuer au programme sur le déplacement forcé. Les activités proposées dans le présent document rassemblent les connaissances et les enseignements tirés de l'initiative PS4R et sont basées sur la collaboration continue avec les unités de gestion pays (CMU) de la région d'Afrique centrale, avec l'IFC et avec les institutions de développement et privées pertinentes.

2.1 Encourager l'entrepreneuriat chez les réfugiés

L'entrepreneuriat est un mécanisme important pour faire progresser l'intégration économique et l'autonomie des réfugiés (Banque mondiale, 2023a). Les entreprises dirigées par des réfugiés créent des emplois, procurent un revenu supplémentaire à leurs fondateurs et à leurs employés, et apportent des perspectives diverses aux écosystèmes entrepreneuriaux locaux. Les programmes de soutien aux entrepreneurs réfugiés doivent être adaptés aux réalités locales, mais aussi être intégrés à des initiatives nationales et régionales plus larges en matière d'entrepreneuriat. Cela favorise l'établissement de liens précieux avec les investisseurs nationaux, l'intégration dans les chaînes de valeur du pays hôte et l'alignement sur les priorités politiques. Les réfugiés devraient recevoir une aide pour créer des entreprises aptes à répondre à la demande des consommateurs locaux et à exploiter les canaux d'approvisionnement.

Un environnement réglementaire favorable, doté de règles transparentes et de politiques d'égalité d'accès, est essentiel pour que les entreprises dirigées par des réfugiés puissent prospérer. Des cadres juridiques et politiques clairs, cohérents et non discriminatoires doivent être mis en place, qui donnent aux réfugiés la liberté et la sécurité de créer et d'exploiter des entreprises sur un pied d'égalité avec les entrepreneurs des pays d'accueil, plutôt que d'être soumis à des exigences plus strictes. Les droits fondamentaux doivent englober l'accès à la propriété, la liberté de commercer et de déplacer librement des marchandises, l'utilisation des services financiers et la liberté de voyager et de proposer des produits sur le marché.

La participation des femmes dans les entreprises dirigées par des réfugiés mérite une promotion spécifique. Les partenaires du secteur privé peuvent soutenir de manière proactive les femmes entrepreneurs dans le cadre d'initiatives en faveur des réfugiés par le biais de concours de propositions commerciales, de pools de financement de démarrage réservés aux entreprises fondées par des femmes et de liens commerciaux reliant de préférence les entités appartenant à des femmes aux chaînes d'approvisionnement des entreprises. Une attention particulière doit également être accordée à l'élimination des obstacles auxquels les femmes sont régulièrement confrontées en matière d'accès à des ressources essentielles telles que le financement, la formation et les réseaux professionnels, par rapport à leurs homologues de sexe opposé.

2.2 Autonomiser les réfugiés par l'emploi

L'emploi est une voie essentielle vers l'autonomie économique et l'intégration sociale des réfugiés. La participation au marché du travail des pays d'accueil permet aux réfugiés de subvenir directement aux besoins de leur famille, d'investir dans le développement de compétences transférables, d'établir des relations professionnelles et de s'intégrer socialement par le biais de relations professionnelles. Elle permet de contrer les risques d'exclusion, car les réfugiés contribuent de manière productive grâce à leurs capacités existantes. L'embauche de réfugiés permet également de canaliser des talents et des points de vue diversifiés dans les équipes locales, améliorant ainsi la diversité et les performances de l'employeur. L'intégration des réfugiés passe par la mise en place d'un environnement suffisamment propice qui leur permettra d'accéder de manière compétitive à des emplois de qualité, de progresser et de s'assimiler.

Les initiatives de création d'emplois doivent tenir compte des compétences et des antécédents culturels des réfugiés, afin de faciliter leur insertion professionnelle. Il est crucial d'établir des partenariats avec les entreprises locales afin de créer des emplois, des formations professionnelles adaptées aux exigences du marché et de soutenir les droits des travailleurs. La collaboration stratégique avec les employeurs peut prendre la forme de salons de l'emploi, de stages, d'apprentissages et de programmes de responsabilité sociale des entreprises axés sur l'inclusion de la main-d'œuvre. La mise en place de solides protections juridiques qui assurent la cohérence et la liberté de mouvement soutient à la fois les réfugiés et les demandeurs d'emploi des pays d'accueil en réduisant les risques d'exploitation et les incertitudes qui entravent l'investissement et l'embauche.

La rationalisation de l'accès à l'information et des structures d'orientation permet aux réfugiés de se prendre en charge tout au long de leur parcours professionnel, ce qui les aide à éviter les pièges. Certaines ressources (par exemple, sur les droits et le statut juridiques, l'enseignement technique, le développement des compétences générales, les portails de recherche d'emploi et les ateliers sur l'élaboration de CV) peuvent faciliter les points d'entrée sur le marché du travail. L'aide à l'obtention des permis de travail, la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, les contraintes de déplacement, les griefs des travailleurs et la diversité des normes culturelles sur le lieu de travail accélèrent l'adaptation. Le dialogue permanent entre les employeurs, les réfugiés et les partenaires de plaidoyer et de formation favorise un soutien réactif et minimise les frictions.

2.3 Stratégies d'investissement pour l'intégration des réfugiés

L'investissement peut stimuler la croissance économique et la résilience dans le cas de réfugiés lorsqu'il est aligné sur les priorités des pays d'accueil (Banque mondiale, 2023e). Attirer des investissements dans les projets liés aux réfugiés est essentiel au développement durable. Les stratégies d'investissement devraient se concentrer sur les secteurs à fort potentiel de croissance qui peuvent absorber à la fois la main-d'œuvre réfugiée et locale, tels que le développement des services de base, la modernisation des infrastructures, la promotion de l'adaptation au changement climatique et le soutien aux secteurs compétitifs. Cela permet de jeter les bases et de favoriser l'inclusion économique des populations d'accueil et des réfugiés. L'investissement doit viser à mobiliser d'abord les partenaires locaux avant de faire appel à des intermédiaires.

Les instruments de financement mixte tels que les garanties et les paiements basés sur les résultats peuvent aider à gérer les risques et apporter un caractère complémentaire aux investissements liés aux réfugiés. Les partenariats public-privé utilisant ces instruments peuvent protéger les investisseurs privés tout en atténuant les chocs subis par les économies

d'accueil déplacées par les réfugiés. Le manque d'accès aux financements pour les réfugiés et les communautés d'accueil exige des solutions telles que les microcrédits, les subventions, le capital-risque et l'investissement d'impact pour stimuler la croissance des entreprises. Des partenariats avec les institutions financières en vue de développer des produits financiers sur mesure, ainsi que des programmes d'éducation financière, sont essentiels pour améliorer l'accès au financement.

Les modèles économiques inclusifs qui autonomisent les groupes vulnérables méritent une attention particulière de la part du secteur privé, qui devrait rechercher des entreprises détenues par ou incluant des réfugiés qui élargissent l'accès aux biens, aux services et aux emplois. L'investissement d'impact peut générer des rendements sociaux et économiques tout en favorisant l'intégration des réfugiés. Les fonds d'impact ciblant les projets liés aux réfugiés peuvent générer des rendements financiers et un impact social, à condition qu'ils comprennent des cadres de mesure de l'impact axés sur les réfugiés afin d'évaluer correctement la valeur générée par ces investissements. De tels investissements ont de fortes chances d'avoir des effets positifs sur les réfugiés et les pays d'accueil lorsqu'ils sont réalisés de manière responsable.

2.4 Mettre au point des produits et des services pour les réfugiés

Les produits et services développés pour les réfugiés doivent répondre à leurs besoins et circonstances uniques (Groupe de la Banque mondiale, EIU et DI 2020). Les entreprises doivent tenir compte des réalités et de la situation des réfugiés lorsqu'elles développent des offres ciblant cette population. La conception des offres devrait être fondée sur des partenariats locaux, guidée par la contribution des réfugiés, et adaptée en fonction des commentaires des utilisateurs plutôt que des hypothèses. Les offres pourraient inclure des logements, des soins de santé, une éducation et des services financiers abordables adaptés aux populations déplacées afin de combler les lacunes critiques et de contribuer au bien-être général.

La technologie joue un rôle central dans l'amélioration de la qualité de vie. Les plateformes numériques peuvent faciliter l'accès des réfugiés à l'enseignement à distance, à la télémédecine, aux services bancaires, aux paiements et à d'autres services essentiels afin de surmonter les obstacles posés par les déplacements. L'innovation devrait être encouragée par le biais de partenariats qui créent une complémentarité entre les groupes privés, les organisations à but non lucratif et les institutions publiques en fonction des atouts respectifs. Il convient également de promouvoir des politiques et des mécanismes de financement pour les start-ups destinées aux réfugiés.

Les approches en matière d'aide, fondées sur le marché et responsabilisant les bénéficiaires, constituent un modèle prometteur. Plutôt qu'une distribution traditionnelle de l'aide, des mécanismes de marché tels que les bons d'achat et les transferts monétaires permettent aux réfugiés de faire des choix économiques tout en stimulant les entreprises locales. Les modèles économiques qui répondent aux besoins des réfugiés peuvent nécessiter un financement flexible dans un premier temps, mais devraient évoluer vers la viabilité commerciale, éventuellement complétée par d'autres sources de revenus comme le financement mixte. La communication sur les modèles d'inclusion des réfugiés devrait souligner leur dimension sociale, tandis que les systèmes de suivi doivent soutenir ces programmes pour s'assurer que les fonds sont utilisés de manière responsable et efficace.

2.5 Cadre méthodologique de l'initiative PS4R

Le présent rapport adopte la méthodologie d'évaluation par pays de l'initiative PS4R, qui intègre une approche globale pour comprendre l'intégration économique des PDF dans la région CEMAC (Banque mondiale, 2023d). La méthodologie, fondée sur des études

documentaires, des entretiens avec les parties prenantes et des missions dans les pays, permet une exploration nuancée de l'interaction entre les réfugiés, les demandeurs d'asile, les PDI et d'autres PDF avec le secteur privé. Les personnes déplacées englobent les individus contraints de se déplacer en raison de conflits, de violences, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes. Les réfugiés, tels que définis par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, fuient leur pays d'origine par crainte d'être persécutés et ne peuvent y retourner en toute sécurité. Les demandeurs d'asile sont ceux qui demandent une protection internationale et peuvent être reconnus comme réfugiés. Les PDI sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, fuyant les effets des conflits ou des catastrophes sans franchir les frontières internationales.

Le rapport met l'accent sur les distinctions entre les PDF et les migrants économiques, en soulignant le caractère involontaire des déplacements et le besoin impérieux de stratégies d'intégration économique qui tiennent compte de leur situation particulière.

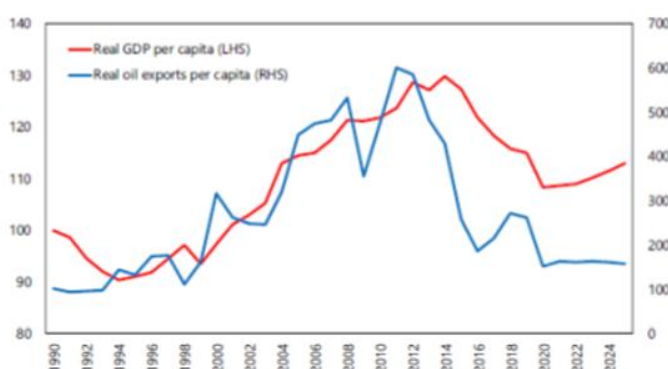
L'initiative PS4R permet d'identifier les obstacles aux opportunités économiques et de faciliter l'engagement du secteur privé en faveur des PDF. En mettant l'accent sur l'entrepreneuriat inclusif, les services de développement des entreprises, l'accès au financement et l'appui aux politiques, le rapport vise à fournir des informations exploitables pour améliorer la résilience économique des PDF en zone CEMAC.

3. Contexte économique de la région de l'Afrique centrale

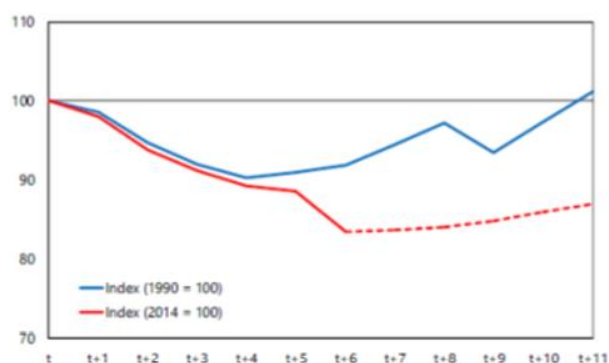
Les pays de la zone CEMAC dépendent en grande partie des exportations de pétrole et de gaz pour leurs revenus (figure 3.1). L'impact est visible dans le commerce intrarégional limité, le faible développement financier et le faible financement du secteur privé (Ajab Amin, 2023 ; Reuters, 2023). Les investissements directs étrangers (IDE) dans la zone CEMAC restent essentiellement concentrés sur les ressources naturelles. L'Afrique centrale est la seule région du continent à avoir enregistré une augmentation des IDE en 2020, avec des entrées de 9,2 milliards de dollars, contre 8,9 milliards de dollars en 2019. L'augmentation des entrées de capitaux en République du Congo (de 19 % pour atteindre 4,0 milliards de dollars) était due aux flux dans les champs pétrolifères offshore après l'achèvement de la phase 2 du cycle d'octroi de licences pour les blocs pétroliers disponibles en 2019. En République démocratique du Congo, les IDE ont augmenté de 11 % pour atteindre 1,6 milliard de dollars en raison de l'exploitation minière, les prix du cobalt, utilisé dans les smartphones et les batteries de voitures électriques, ayant augmenté avec la hausse de la demande. Le Gabon a enregistré des entrées importantes (11 % pour atteindre 1,7 milliard de dollars) dans l'industrie pétrolière, l'adoption de son nouveau Code pétrolier en 2019 ayant donné lieu à plusieurs nouveaux accords de partage de la production offshore, dont certains se sont concrétisés en 2020. Les entrées de capitaux ont été relativement stables au Tchad, ne diminuant que de 2 % pour s'établir à 558 millions de dollars.

Figure 3.1 : CEMAC : évolution du PIB réel par habitant depuis 1990

Real GDP and Oil Export per Capita, 1990–2025
(Index, 1990 = 100)



Real GDP per Capita
(Index, pre-crisis peak = 100)



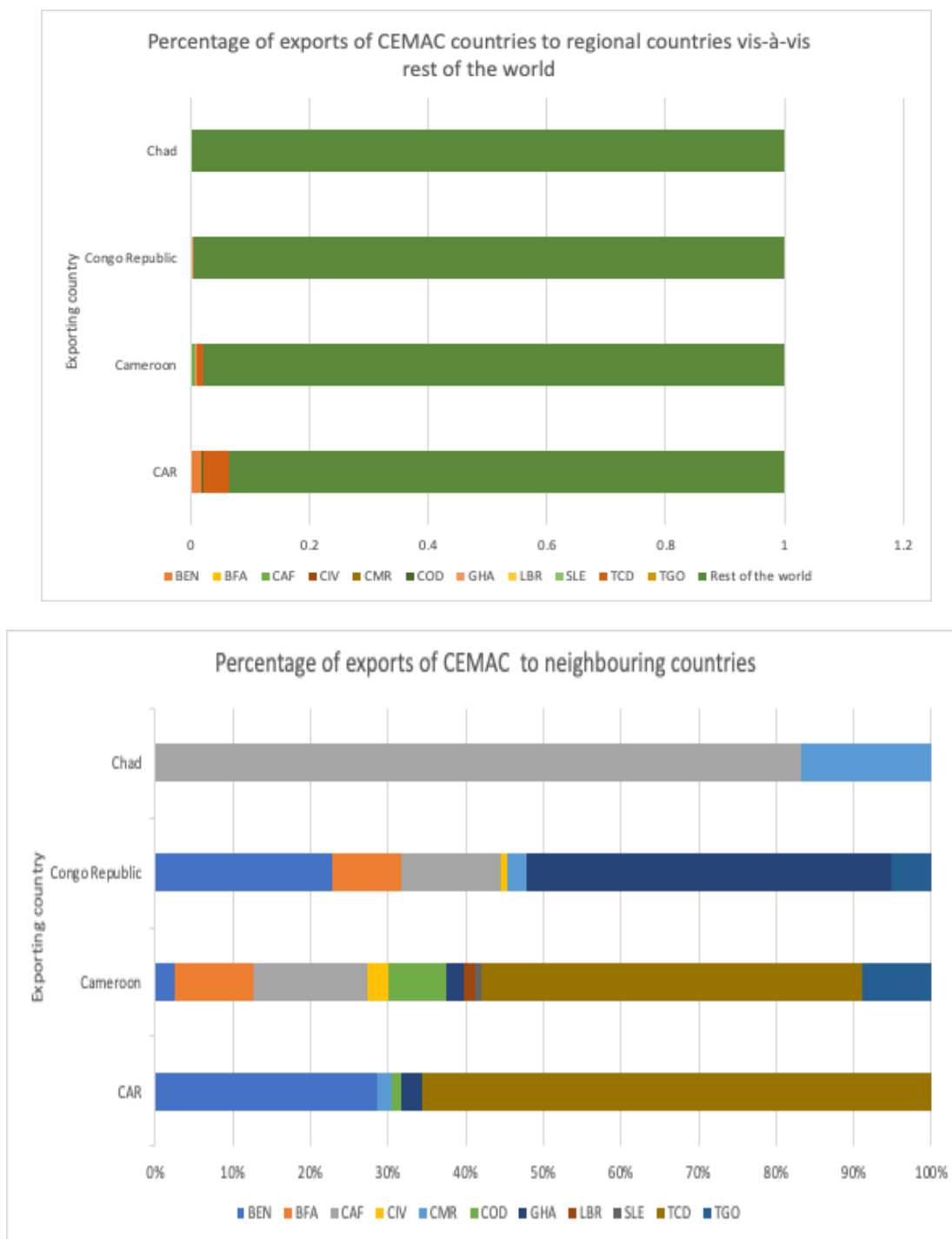
Source : Base de données des Perspectives de l'économie mondiale et Fonds monétaire international, différentes années.

Le paysage économique de la CEMAC est étroitement lié aux fluctuations des prix du pétrole, ce qui souligne sa vulnérabilité et le besoin urgent de diversification économique. Selon les données de la BEAC, l'année 2023 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique dans la zone CEMAC, de 2,2 % par rapport aux 2,8 % de l'année précédente, en grande partie en raison d'une baisse marquée de l'activité pétrolière (Business in Cameroon 2023), exacerbée par des événements mondiaux tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il en a résulté des pressions inflationnistes : l'inflation a atteint 6,7 % à la fin de 2022, bien qu'elle ait été ramenée à 4,9 % à la fin de 2023. Cette situation souligne la grande sensibilité de la région à la dynamique des prix du pétrole et l'importance cruciale de la diversification de ses activités dans des secteurs non pétroliers afin de créer des emplois pour la population en âge de travailler, qui augmente rapidement et qui devrait croître de plus de 2,5 % par an au cours des prochaines décennies.

La CEMAC est l'une des plus anciennes unions au monde, mais après près de 30 ans d'existence, le programme d'intégration a progressé plus lentement que prévu. L'union monétaire et économique a été créée avec l'ambition de mettre en place une union douanière pleinement fonctionnelle et efficace, d'établir une surveillance macroéconomique solide et d'harmoniser les politiques sectorielles ainsi que les cadres juridiques afin de créer un marché commun des biens, des capitaux et des services, couvrant environ 60 millions de personnes. En dépit d'un vaste cadre institutionnel et d'aspirations ambitieuses, la CEMAC a l'un des taux de droit moyens pondérés du Tarif de la nation la plus favorisée les plus élevés parmi les communautés économiques régionales (CER) et, surtout, le plus faible pourcentage du commerce intrarégional enregistré pour une CER : le pourcentage des exportations des pays de la CEMAC vers les pays voisins est inférieur à 0,1 %. La figure 3.2 donne un aperçu du commerce intérieur et extérieur de la région. Selon la CNUCED (2019), le commerce continental intra-africain s'établit en moyenne à 15 %, avec une orientation préférentielle vers les exportations (17 %). Le taux de croissance des exportations de la plupart des pays est négatif, à l'exception du Cameroun. Le tarif extérieur commun n'est pas utilisé de manière efficace, les pays membres continuent d'appliquer des taux différents aux produits, et de nombreux obstacles à la libre circulation des personnes et des biens subsistent (Banque mondiale, 2018a).

Le secteur financier de la CEMAC est sous-développé et ne contribue pas efficacement au développement du secteur privé dans la région. Il reste superficiel et essentiellement basé sur les banques, bien en deçà des moyennes de l'Afrique subsaharienne et des pays comparables comme les pays de la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'accès au financement reste le principal obstacle au développement du secteur privé dans la région. La profondeur du secteur bancaire est limitée, avec un ratio crédit intérieur/PIB inférieur à 13 % (bien en deçà des 25 % de la région de l'UEMOA). Les banques ne financent pas les PME en raison d'un risque de crédit élevé perçu résultant du manque d'infrastructures de crédit, d'un cadre réglementaire inadéquat et d'un environnement peu propice à l'application des lois et aux droits des créanciers. Le secteur bancaire n'innove pas beaucoup et a surtout développé un modèle d'affaires peu enclin à prendre des risques, qui se concentre sur l'achat de titres d'État, le service aux grandes entreprises internationales et le versement de commissions élevées pour les services bancaires. L'accès aux services financiers est limité. L'inclusion financière est faible, mais en amélioration, 40 % de la population ayant accès à un compte de transactions contre 31 % en 2017 (Demirgüç-Kunt et al., 2022). Les prêts non productifs sont en hausse et ont atteint environ 20 % à la fin de 2021 (contre 11 % en 2014). Des progrès importants ont été accomplis en matière de réglementation du secteur financier au niveau régional, mais peu de progrès ont été réalisés pour faciliter l'intégration des marchés bancaires, car l'infrastructure et les marchés régionaux ne sont pas suffisamment développés.

Graphique 3.2: Commerce intérieur et extérieur en zone CEMAC



La CEMAC dispose d'une Convention commune sur les investissements dans les États de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (1965), qui garantit le libre transfert des capitaux, des bénéfices légalement acquis et des fonds provenant du transfert ou de la liquidation d'activités commerciales. Elle stipule également que les employeurs et travailleurs étrangers, dans l'exercice de leurs activités professionnelles, ont rang de

ressortissants des États membres de l'Union.² Cela facilite la libre circulation des personnes dans la région et soutient la gestion régionale des déplacements forcés. Les corridors commerciaux facilitent les mouvements de population dans toute la région. La mobilité économique et la mobilité de la main-d'œuvre sont les principaux facteurs de migration intrarégionale en Afrique centrale. Les travailleurs migrants saisonniers, temporaires et permanents se déplacent généralement à la recherche de moyens de subsistance, une proportion importante de travailleurs migrants actifs dans des secteurs peu qualifiés, comme le travail domestique, le commerce informel, la construction et l'agriculture (OIM, 2021).

Au-delà des droits de douane, d'importantes barrières non tarifaires entravent le commerce intrarégional. Par exemple, au Cameroun, les producteurs paient des commissions à des intermédiaires pour vendre leurs produits, soit en raison de quantités insuffisantes, soit en raison d'un manque d'accès au marché (Banque mondiale, 2018b).³ Outre les péages routiers pour le transport des produits agricoles, les transporteurs paient également plusieurs types de redevances d'accès le long des corridors. Dans certains domaines où l'accord CEMAC a établi un processus d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des mesures techniques pour les procédures de certification, ce processus n'a pas progressé dans la pratique, et les régimes de normes ont tendance à différer d'un pays à l'autre.

En dehors de la CEMAC, la région de l'Afrique centrale dispose de plusieurs organes institutionnels qui facilitent la résilience économique. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) accorde aux citoyens le droit à la libre circulation entre ces pays. La région dispose également de sa propre banque centrale, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), créée en 1972 pour gérer sa politique monétaire, émettre sa monnaie, déterminer le taux de change, gérer les réserves de change et faciliter les paiements, tout en définissant une politique tarifaire extérieure commune. Grâce à elle, il existe des possibilités d'investissement régional et de fonds de garantie qui pourraient bénéficier aux populations vulnérables, ainsi que des systèmes régionaux d'information sur le crédit et des paiements mobiles qui pourraient faciliter l'inclusion financière pour des moyens de subsistance. Cela pourrait également permettre aux micro, petites et moyennes entreprises d'accéder au financement et au crédit, ainsi qu'à des fonds d'investissement et de garantie pour aider les populations vulnérables, y compris les PDF, à surmonter les problèmes de financement.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) récemment établie peut contribuer aux aspirations régionales. Sur la base des scénarios commerciaux, le potentiel de croissance des échanges pour le continent est important à la suite de la signature de l'accord établissant la ZLECA. Le volume des exportations totales pourrait augmenter de 32 % d'ici 2035 (par rapport à la situation de départ). Les exportations intracontinentales peuvent croître de plus de 109 %, tandis que les exportations vers les pays non africains peuvent augmenter de 18 %, les gains les plus importants étant enregistrés dans le secteur manufacturier. L'Afrique pourrait enregistrer une augmentation de 54 % des IDE au sein de la ZLECA dans le cadre du scénario général des IDE de la ZLECA (comparativement à un scénario de base sans ZLECA) et de 68 % dans le cadre d'une intégration plus ambitieuse, ce qui augmenterait la portée et la profondeur de l'accord dans le cadre du scénario approfondi des IDE de la ZLECA. La ZLECA devrait entraîner une augmentation de 86 % des IDE du reste du monde vers l'Afrique dans le cadre du scénario général des IDE de la ZLECA, et de plus du double (122 %) des IDE du reste du monde dans le cadre du scénario approfondi de la ZLECA (Echandi, Maliszewska et Steenberg, 2022).

² Voir la [Convention commune de la CEMAC sur les investissements \(1965\)](#).

³ La redevance d'accès au marché à Douala varie de 3 500 FCFA (6,60 \$) à 6 500 FCFA (12,30 \$) selon le chargement, tandis que les frais de vente vont de 100 FCFA (0,20 \$) par panier vendu (tomates et autres légumes vendus par panier de 20 kg) à 25 % de la valeur du chargement.

4. Déplacement régional en Afrique centrale

4.1 Caractéristiques des déplacements régionaux

La région de l'Afrique centrale se caractérise par sa fragilité, tant sur le plan économique que politique. Les problèmes de sécurité omniprésents provoquent des déplacements forcés dans toute la région depuis des décennies, alimentés par l'instabilité politique, les groupes armés non étatiques et les pressions liées au climat exercées sur les ressources, avec des défis particuliers dans le bassin du lac Tchad, l'Extrême-Nord du Cameroun et la République centrafricaine (HCR, 2022c). Au cours des deux dernières décennies, le nombre de réfugiés a plus que quadruplé au Cameroun et au Tchad. La violence et les conflits en République centrafricaine continuent d'être l'un des principaux facteurs de déplacement dans la région, le pays ayant connu une augmentation significative des déplacements internes depuis 2013, lorsque des groupes armés ont attaqué plusieurs régions, et à la suite d'une élection contestée en 2020 (HCR, 2021a). Le conflit dans le bassin du lac Tchad, lié à Boko Haram et aux opérations militaires associées, a déplacé plus de 2,6 millions de personnes depuis 2009.

Au-delà des déplacements forcés, la région de l'Afrique centrale connaît traditionnellement une forte migration, due à la conjoncture économique. Les travailleurs migrants saisonniers, temporaires et permanents se déplacent généralement à la recherche de moyens de subsistance, une proportion importante de travailleurs migrants actifs dans des secteurs peu qualifiés, notamment le travail domestique, le commerce informel, la construction et l'agriculture (OIM, 2021).

Selon les dernières données du HCR,⁴ au 31 janvier 2024, un total d'environ 4,3 millions de personnes déplacées de force enregistrées se trouve au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad. Le Cameroun accueille 479 644 réfugiés et 936 767 PDI. Bien qu'elle n'accueille que 10 240 réfugiés, la République centrafricaine compte 511 803 PDI. Avec 578 842 réfugiés, le Tchad reste le premier pays d'accueil de la région. Les réfugiés de la région proviennent principalement de la République centrafricaine (30 %), du Soudan (28,1 %) et du Nigéria (17,7 %), soit un total combiné de 77 %. Le tableau 4.1 présente les chiffres.

Tableau 4.1 : Chiffres régionaux sur les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays⁵

	Réfugiés	Demandeurs d'asile ⁶	Réfugiés rapatriés ⁷	PDI	PDI rapatriés ⁸	Autres ⁹	Total
Cameroun	479 644	2 491	13 010	936 767	555 668		1 987 580
République centrafricaine	10 240	1 719	200	511 803		101 551	625 513
Tchad	578 842	120 925	1 319	515 665	499 430		1 716 181
Total	1 068 726	125 135	14 529	1 964 235	1 055 098	101 551	4 329 274

Source : HCR, 2024.

⁴ Voir les données publiées sur le site <https://data.unhcr.org/en/countries/>.

⁵ Sauf indication contraire, les données proviennent du HCR (janvier 2024) et ont été extraites du site <https://data.unhcr.org/en/countries/>. Le Gabon, la Guinée équatoriale et la République du Congo ne sont pas inclus parce qu'ils ne connaissent pas de situations de déplacement à grande échelle et que le HCR ne dispose pas de rapports à jour et complets sur le nombre de réfugiés, de PDI et de PDI.

⁶ Les données les plus récentes datent de décembre 2021 selon le HCR.

⁷ Les données les plus récentes datent de mars 2023 selon le HCR.

⁸ Les données les plus récentes datent de janvier 2023 selon le HCR.

⁹ Les données les plus récentes datent de décembre 2021 selon le HCR.

4.2 Initiatives régionales et conventions internationales

Après une compréhension des déplacements régionaux en Afrique centrale, il est impératif d'explorer le cadre juridique qui régit la vie des réfugiés dans cette région.

L'interaction entre les déplacements régionaux et les droits des réfugiés est complexe, et se heurte aux cadres juridiques qui dictent la manière dont les réfugiés peuvent s'adapter à leur nouvel environnement. Ces cadres, qui s'étendent aux niveaux international, régional et national, dictent non seulement les droits et les responsabilités des réfugiés, mais déterminent également les opportunités qui s'offrent à eux au sein des économies et des sociétés de leurs pays d'accueil. En nous penchant sur les cadres réglementaires et politiques spécifiques à ces pays d'Afrique centrale, nous examinons comment les lois servent à la fois de facilitateur et d'obstacle à l'intégration des réfugiés dans les économies locales et dans le secteur privé.

Les pays d'Afrique centrale, y compris les six pays dont il est question dans ce rapport, sont signataires de traités internationaux et régionaux qui établissent des droits fondamentaux pour les réfugiés, ce qui est crucial pour leur intégration sociale et économique.

En ratifiant la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, son Protocole de 1967 et la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969, ces pays se sont engagés à mettre en place un cadre solide qui non seulement définit le statut des réfugiés, mais garantit également leurs droits.¹⁰ Ces conventions obligent les pays d'accueil à accorder aux demandeurs d'asile le droit de chercher un emploi, de trouver un logement, d'accéder à l'éducation publique et d'obtenir des documents juridiques essentiels, conformément aux articles 17, 21, 22, 27 et 28 de la Convention de 1951.^{11, 12} Cet ensemble complet de mesures relatives aux droits humains n'est pas qu'un engagement symbolique, mais un guide pratique pour l'élaboration des politiques, essentiel pour permettre aux réfugiés d'établir la stabilité et de contribuer à l'économie de leur pays d'accueil. En outre, ces pays s'engagent à coopérer avec le HCR pour s'assurer que les réfugiés bénéficient d'un soutien et une protection efficaces comme le prévoient ces conventions.

En outre, la signature par le Cameroun et le Tchad de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants témoigne d'un engagement plus large en faveur du bien-être des migrants.¹³ Cela inclut la garantie que les migrants ne peuvent être expulsés que conformément à la loi (article 22.2.) et assure l'égalité de traitement avec les ressortissants du pays d'accueil en ce qui concerne les aspects suivants :

- Accès aux institutions et services éducatifs
- Accès aux services d'orientation professionnelle et de placement
- Accès aux facilités et institutions de formation professionnelle et de recyclage
- Accès au logement et protection contre l'exploitation en matière de loyers

¹⁰ Voir <https://www.unhcr.org/about-unhcr/who-we-are/1951-refugee-convention> et <https://www.unhcr.org/us/media/oau-convention-governing-specific-aspects-refugee-problems-africa-adopted-assembly-heads>.

¹¹ Article 21 : « En matière de logement, les États contractants, dans la mesure où cette question est réglée par des lois ou des règlements ou est soumise au contrôle des pouvoirs publics, doivent accorder aux réfugiés séjournant légalement sur leur territoire un traitement aussi favorable que possible et, en tout cas, non moins favorable que celui accordé aux étrangers en général dans les mêmes circonstances ».

¹² La Convention ne s'applique pas aux réfugiés qui bénéficient de la protection ou de l'assistance d'une institution des Nations Unies autre que le HCR, tels que les réfugiés de Palestine qui relèvent des auspices de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La Convention ne s'applique pas non plus aux réfugiés ayant un statut équivalent à celui des ressortissants de leur pays d'asile. Les États s'engagent à coopérer avec le HCR dans l'exercice de ses fonctions.

¹³ Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families, 18 December 1990 by General Assembly resolution 54/158 (the "Convention on Migrant Workers"). Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, entrée en vigueur le 1 juillet 2003.

- Accès aux services sociaux et sanitaires, sous réserve que les conditions requises pour en bénéficier soient remplies
- Accès aux coopératives et aux entreprises autogérées sans que le statut de migrants s'en trouve modifié
- Participation à la vie culturelle.

Dans son article 47.1, la Convention autorise en outre les travailleurs migrants à transférer leurs revenus et leurs économies dans leur pays d'origine, ce qui souligne l'importance des droits financiers des familles des migrants. Cette démarche est soutenue par la coopération régionale par l'intermédiaire de la CEEAC, qui renforce la libre circulation entre les États membres.

L'engagement en faveur de ces conventions est encore renforcé par les actions des organisations de travailleurs et d'employeurs, soutenues par l'Organisation internationale du travail (OIT). Un plan d'action élaboré lors de la première rencontre internationale sur les migrations en Afrique centrale, qui s'est tenue à Douala le 11 mars 2003, a permis d'harmoniser les textes juridiques entre les États afin de mieux coordonner les politiques migratoires. Il s'agit notamment de la création d'un observatoire des migrations et d'un plaidoyer pour la ratification de conventions internationales visant à protéger les travailleurs migrants. Ces efforts concertés garantissent qu'en principe, tous les pays s'engagent à protéger les droits humains fondamentaux des réfugiés et des migrants, comme l'illustrent les institutions et les accords cités dans les sections pertinentes pour chaque pays (Sall, 2007).

4.3 La Déclaration de Yaoundé : une initiative régionale d'appui aux PDF en Afrique centrale

La Déclaration de Yaoundé, signée au Cameroun le 27 avril 2022, est une initiative régionale en Afrique centrale qui promeut l'harmonisation des normes de protection des réfugiés, l'inclusion socioéconomique et une réponse coordonnée aux déplacements forcés. Il s'agit d'un cadre historique dans la région, qui aborde les défis complexes des déplacements forcés allant au-delà de la crise de la République centrafricaine, qui était la cible initiale de l'initiative.¹⁴ Préparée par les gouvernements du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République du Congo, du Soudan du Sud et du Soudan, en partenariat avec le HCR, la Déclaration sert de boussole régionale, guidant une stratégie cohérente de gestion et d'intégration des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés et des PDI à travers ces pays.

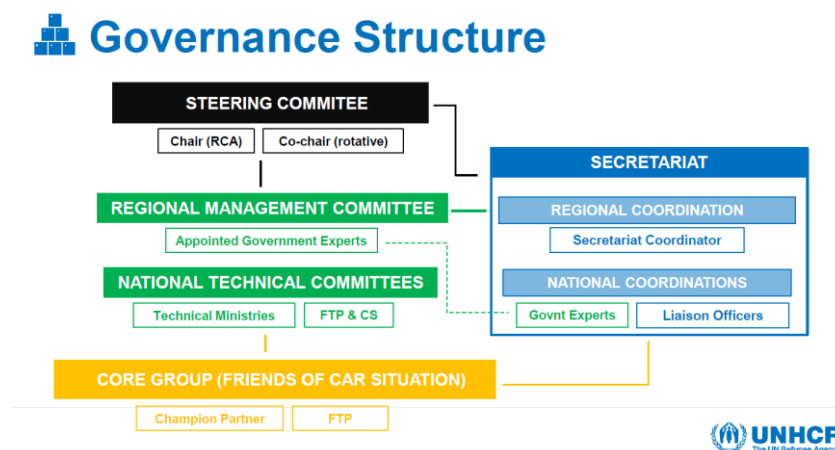
La Déclaration se concentre sur le renforcement des cadres institutionnels et normatifs pour la protection des groupes vulnérables, en mettant l'accent sur le respect des cadres juridiques internationaux. Elle promeut l'inclusion socioéconomique, la résilience et l'autonomisation, appelant à l'harmonisation des politiques publiques et garantissant des droits socioéconomiques dans toute la région. L'importance régionale de la Déclaration est également soulignée par son engagement à créer des normes harmonisées pour la protection des réfugiés à travers l'Afrique centrale, en incitant les États membres à aligner leurs politiques nationales sur ses objectifs et en promouvant une approche unifiée de l'intégration des réfugiés.

Pour rendre opérationnelle la Déclaration, un mécanisme de coordination axé sur les solutions, connu sous le nom de « Plateforme d'appui aux solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine (CAR SSP) », a été mis en place. Il comprend un comité de pilotage dont la coprésidence statutaire est assurée par la République centrafricaine, un secrétariat bénéficiant de l'appui technique du HCR et un

¹⁴ Voir <https://data.unhcr.org/en/documents/details/92342>.

groupe régional d'appui (« Core Group »). La structure de gouvernance comprend également un comité de gestion régional, des comités techniques nationaux et un secrétariat dédié à la coordination régionale. Ce mécanisme robuste souligne le rôle de la Déclaration dans la promotion de la coopération régionale et de la responsabilité partagée entre les États membres (figure 4.1).

Figure 4.1 : Structure de gouvernance – Secrétariat de Yaoundé



Source : HCR, 2023

Parmi les évolutions récentes de la Déclaration figurent la présentation de cette structure de gouvernance à des experts gouvernementaux et le processus de recrutement du personnel du secrétariat, ce qui indique des étapes actives vers la réalisation des objectifs de la Déclaration. Les consultations en cours avec les ministres signataires pour convenir d'une date pour la validation de la structure démontrent une fois de plus l'engagement en faveur de la coordination et de la mise en œuvre au niveau régional. En outre, le secrétariat a présenté la structure de gouvernance à ses ministres, et le ministre de la République centrafricaine consulte d'autres ministres signataires pour la validation de la structure, ce qui indique des progrès significatifs vers la réalisation des objectifs régionaux de la Déclaration.

5. Profil du Cameroun

5.1 Contexte économique

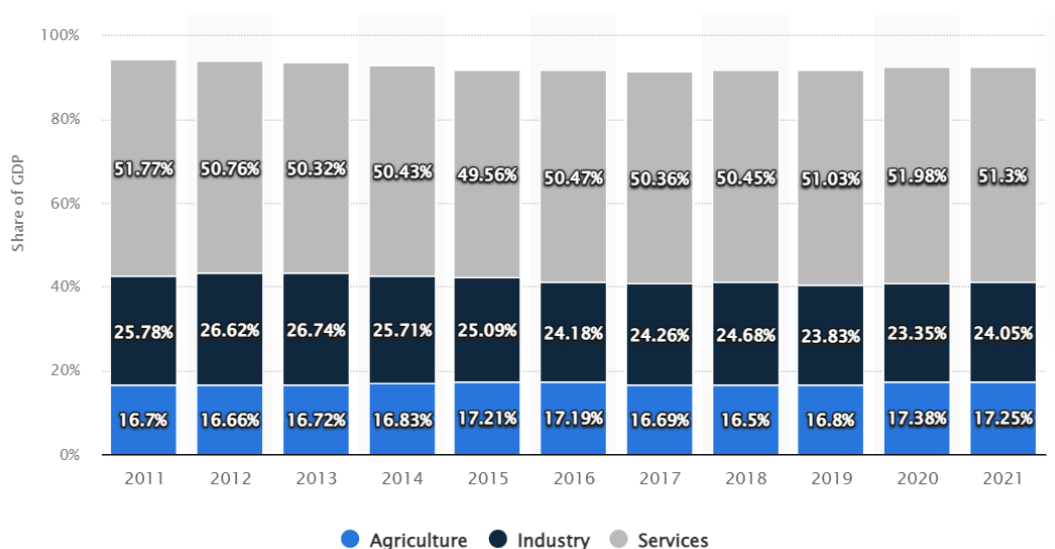
Le Cameroun est la plus grande économie de la CEMAC et est doté de ressources naturelles, notamment le pétrole et le gaz, de minerais, d'essences de bois de grande valeur et de produits agricoles tels que le café, le coton, le cacao, le maïs et le manioc. Depuis novembre 2021, le Cameroun connaît une forte inflation, principalement due aux pénuries et à la hausse des prix des produits de première nécessité (pain, blé et produits connexes, huile végétale et viande), qui s'explique par la perturbation de la chaîne de valeur mondiale due à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en cours entre l'Ukraine et la Russie. Malgré les turbulences économiques mondiales, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4 % en 2022 et 4,6 % en 2024, notamment grâce à l'augmentation de la production de gaz.¹⁵

Malgré 20 années de croissance stable et de stabilité politique, le Cameroun n'a pas connu d'accélération significative de sa croissance. Le pays connaît une urbanisation rapide, les villes de Yaoundé et de Douala constituant les zones potentielles de croissance future. La nouvelle Stratégie nationale de développement 2021-2-30 (SND30) cible neuf secteurs prioritaires de l'industrie et des services (énergie, agroalimentaire, technologies numériques, forêt-bois, textile-habillement-cuir, mines-métallurgie, hydrocarbures-raffinage-pétrochimie, chimie-pharmacie et services de construction-professionnel-scientifique-technique) et le développement agricole (Amoretti et Maur, 2023).

L'agriculture représente une part importante du PIB global du Cameroun, soit 17,25 % en 2021, comme le montre la figure 5.1. Par exemple, l'Adamaoua est la troisième plus grande des dix régions du Cameroun et accueille une importante population de réfugiés, en provenance de la République centrafricaine. L'économie locale repose principalement sur le bétail, et le taux d'humidité élevé de la région ainsi que ses vastes étendues d'herbe en font un endroit idéal pour le pâturage. De nombreux éleveurs transportent leur bétail vers les grands marchés de Yaoundé et de Douala (puis vers le Gabon et la République du Congo). Les réfugiés et leurs hôtes élèvent des chevaux et des ânes, et la région compte un nombre important de chèvres, de moutons et d'ânes, tandis que les porcs sont moins fréquents en raison de la prévalence de l'islam. La quasi-totalité de l'agriculture dans la région est pratiquée à des fins de subsistance, en particulier le mil, le maïs et le manioc, mais aussi le taro, l'igname et l'arachide. L'essentiel de l'industrie de la région est lié à l'économie basée sur le bétail, comme le travail du cuir, mais aussi le caoutchouc, les parfums et les produits laitiers. L'artisanat, notamment le travail du bois et le tissage de nattes, ainsi que l'étain et l'eau minérale sont d'autres secteurs dignes d'intérêt.

¹⁵ Voir <https://www.worldbank.org/en/country/cameroon/overview> et <https://www.afdb.org/en/countries-central-africa-cameroon/cameroon-economic-outlook>.

Figure 5.1 : PIB du Cameroun par secteur



Source : Statista 2023.

5.2 Cadre juridique pour les PDF au Cameroun

Le cadre juridique du Cameroun pour les réfugiés est complet, conforme aux normes internationales et offrant un éventail de droits aux réfugiés à l'intérieur de ses frontières.

Le pays est signataire de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et du Protocole de l'Union africaine de 1967. En 2005, le Cameroun a adopté une loi sur les réfugiés (loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005) qui est entrée en vigueur en 2011. Cette loi garantit aux réfugiés les mêmes protections au travail que les ressortissants camerounais et leur permet de circuler librement et de choisir leur résidence dans le pays, au même titre que les ressortissants nationaux. Cependant, la mise en œuvre effective de ces lois n'est pas uniforme. Les réfugiés de la République centrafricaine ont souvent un accès plus facile aux droits et aux services que les réfugiés nigériens, qui ont été confrontés à des problèmes tels que le rapatriement forcé. Leur capacité à exercer pleinement leurs droits est également entravée par les difficultés d'application et de reconnaissance, par certains employeurs, des documents d'identification délivrés par le HCR (CNDHL 2009).

Pour gérer les situations d'urgence concernant les réfugiés, le Cameroun a mis en place un comité interministériel ad hoc par l'arrêté 269 du 13 mars 2014.¹⁶ L'engagement du gouvernement en faveur du bien-être des réfugiés et des solutions à long terme a été réaffirmé dans la Lettre de politique de développement du 11 août 2017. La loi n° 2018/010 du 11 juillet 2018 facilite la certification de l'enseignement et des compétences professionnels pour les étrangers, y compris les réfugiés. La législation financière du Cameroun permet également aux réfugiés d'accéder à des comptes bancaires et à des services financiers traditionnels. Malgré ces dispositions juridiques, les réfugiés restent confrontés à des difficultés économiques. Par exemple, il n'existe pas de loi spécifique concernant les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) pour les réfugiés, et ceux-ci ne sont généralement pas autorisés à diriger des AVEC en tant qu'étrangers, ce qui limite leur inclusion financière, en particulier dans les zones rurales.

Bien que la Constitution camerounaise de 1972, révisée en 2008, ne fasse pas explicitement référence aux droits des réfugiés, des immigrants, des migrants ou des

¹⁶ Arrêté n° 269 du 13 mars 2014 portant création d'un Comité interministériel ad hoc chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun.

étrangers, elle affirme un engagement en faveur des droits de l'homme en général, citant divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, créée en 1990, et le Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique, créé en 2021 et actif dans le pays, sont des institutions de premier plan qui se consacrent à la promotion et à la protection des droits humains, y compris ceux de catégories spécifiques telles que les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les réfugiés et les peuples autochtones. Cependant, les réfugiés au Cameroun, en particulier dans les zones rurales, continuent de faire face à des défis fondamentaux en matière de droits humains liés à la santé, à l'éducation, au logement, à l'emploi, à l'alimentation, à l'insécurité et aux documents d'identité.

Historiquement, le Cameroun a promulgué un ensemble solide de législations nationales qui régissent le statut et les droits des réfugiés, notamment les suivantes :

- Labor Code of November 27, 1974, which outlines the rights of migrant workers¹⁷
- Decree of July 15, 1993, detailing the conditions of employment of foreigners for certain professions or qualifications¹⁸
- Law of January 10, 1997, which sets the conditions of entry, stay, and exit of foreigners¹⁹
- Decree of October 12, 2000, specifying the conditions of entry, stay, exit of foreigners, and provisions on irregular immigration²⁰
- Decree of February 7, 2005, ratifying the protocol against illicit trafficking of migrants²¹
- Law of July 27, 2005, on the status of refugees²²
- Decree of November 28, 2011, relating to the management of the status of refugees²³
- Order of March 13, 2014, establishing an ad hoc inter-ministerial committee for emergency refugee situations.²⁴

Malgré ces législations, il existe un besoin reconnu de lois plus détaillées qui facilitent l'intégration des réfugiés dans divers secteurs de la société. Les divergences qui pourraient exister entre les réglementations et leur application du point de vue de l'utilisateur devraient être examinées de manière plus approfondie et résolues par des plans d'action spécifiques mis en œuvre au niveau local.

Les domaines spécifiques à prendre en compte sont le statut juridique, la résidence et l'accès à la terre, l'éducation, l'emploi, l'accès au financement et l'entrepreneuriat. Ces considérations englobent la nécessité d'un soutien réglementaire pour la mise en œuvre des lois sur l'identification des réfugiés, l'accès à des terres fertiles et abordables, les possibilités d'éducation, la formation professionnelle et l'orientation dans le cadre de l'insertion

¹⁷ Décret n° 76-176 du 3 mai 1976 fixant les formes et les modalités d'établissement et de visa des contrats de travail dans les cas prévus à l'article 31 du Code du travail.

¹⁸ Décret n° 93/571 du 15 juillet 1993 fixant les conditions d'emploi des travailleurs de nationalité étrangère pour certaines professions ou certains niveaux de qualification professionnelle.

¹⁹ Loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers.

²⁰ Décret 2000/286 du 12 octobre 2000 précisant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.

²¹ Décret n° 2005/032 du 7 février 2005 portant ratification au protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée le 15 novembre 2000.

²² Loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés.

²³ Décret n° 2011/389 du 28 novembre 2011 portant organisation et fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun.

²⁴ Arrêté n° 269 du 13 mars 2014 portant création d'un Comité interministériel ad hoc chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun.

professionnelle, le développement des infrastructures de crédit et le soutien administratif à l'entrepreneuriat des réfugiés. Plus précisément :

- **Le statut juridique** est un aspect fondamental de l'intégration des réfugiés. L'article 13 de la loi de 2005 sur les réfugiés prévoit que toute personne ayant le statut de réfugié reçoit une carte d'identité de réfugié.²⁵ Cependant, un soutien réglementaire est nécessaire pour la mise en œuvre de la loi sur l'identification des réfugiés afin d'améliorer la délivrance de ces cartes d'identité.
- **La résidence et l'accès à la terre** sont essentiels pour que les réfugiés s'installent et deviennent autonomes. Bien que l'article 9 de la loi de 2005 sur les réfugiés prévoit le droit à la propriété et au logement, l'accès à des terres fertiles et abordables est limité, ce qui empêche les réfugiés de s'installer et de subvenir aux besoins de leur famille.
- **L'éducation** des réfugiés est garantie par l'article 9, l'article 10(2) offrant le même traitement que les ressortissants nationaux en ce qui concerne l'accès à l'éducation à tous les niveaux. Cependant, les opportunités dans les zones rurales sont limitées, ce qui pousse les jeunes réfugiés vers les villes, en particulier lorsqu'ils ont eu accès à l'éducation.
- Les possibilités **d'emploi** et les compétences adéquates pour répondre aux besoins des réfugiés sont des domaines qui nécessitent une attention particulière. Une formation et une orientation professionnelles devraient être mises sur pied pour soutenir l'insertion professionnelle des travailleurs migrants.
- **L'accès au financement**, bien qu'il soit accessible à tous les réfugiés, est difficile en raison d'une infrastructure de crédit sous-développée et de frais bancaires élevés, qui dissuadent les réfugiés de posséder des comptes bancaires et d'officialiser leurs activités. L'infrastructure de crédit, telle qu'elle est régie par la législation de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), est actuellement sous-développée, ce qui rend les créanciers réticents à accorder des crédits en raison de l'insuffisance des garanties de remboursement.²⁶ Cette situation est exacerbée par le manque de biens mobiliers qui pourraient être utilisés pour établir des garanties chez les réfugiés, ce qui conduit à un climat de faible application des lois et de faible respect des droits des créanciers. En outre, les frais élevés associés aux services bancaires entravent davantage l'inclusion financière des réfugiés, comme en témoigne le faible nombre d'entre eux disposant d'un compte bancaire. Ce manque d'accès aux services bancaires non seulement limite la capacité des réfugiés à exercer des activités économiques formelles, mais constitue également un obstacle important à la formalisation des entreprises qu'ils créent.
- **L'entrepreneuriat** n'est pas restreint par la loi et les réfugiés peuvent créer leur propre entreprise. Le droit commercial de l'OHADA fournit un cadre juridique pour l'immatriculation des sociétés au Cameroun.²⁷ Cependant, le manque de fonds, de compétences commerciales et de soutien administratif entrave le développement de l'entrepreneuriat chez les réfugiés.

Pour favoriser un climat économique prospère pour les réfugiés au Cameroun, il est impératif d'apporter des améliorations proactives à la législation et aux politiques. Cela impliquerait de peaufiner les lois existantes pour s'assurer qu'elles ne se limitent pas à de la

²⁵ Article 13 : Art 13 : (1) Toute personne reconnue comme réfugiée reçoit une carte de réfugié dont la durée de validité et les modalités de renouvellement sont fixées par décret.

²⁶ OHADA, Acte uniforme OHADA du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés ; et OHADA, Acte uniforme portant organisations des procédures collectives d'apurement du passif.

²⁷ OHADA Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

simple littérature, mais qu'elles autonomisent activement les réfugiés. En simplifiant les procédures liées à l'obtention de permis de travail, à l'enregistrement des entreprises et à l'accès aux services financiers, le Cameroun peut créer un environnement inclusif où les réfugiés ne sont pas seulement présents, mais font partie intégrante du progrès socioéconomique du pays. Ce progrès est tributaire du respect effectif des droits et du démantèlement des obstacles à l'activité financière et à l'entrepreneuriat, en particulier dans les communautés rurales où les difficultés sont les plus prononcées. Grâce à un effort concerté pour combler le fossé entre la loi et la pratique, le Cameroun peut exploiter pleinement le potentiel de sa population de réfugiés, en favorisant non seulement l'autosuffisance, mais aussi une fibre économique plus riche et diversifiée.

5.3 Contexte du déplacement

Depuis 2013, les violences en République centrafricaine ont provoqué un afflux massif de plus de 300 000 réfugiés dans la région orientale du Cameroun. Dans le même temps, le Cameroun est confronté à une escalade des conflits internes résultant de la crise anglophone dans ses régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les tensions politiques ont dégénéré en affrontements violents et en crise humanitaire, entraînant le déplacement de plus de 700 000 personnes, principalement vers les régions de l'Ouest et du Centre. Cette crise a également contraint plus de 80 000 personnes à se réfugier au Nigeria voisin.²⁸

Les retombées ont un impact profond sur les régions de l'Ouest et du Littoral du Cameroun, le long des frontières de la zone de conflit. Par exemple, l'afflux de réfugiés dans des villes comme Bafoussam met à rude épreuve les ressources déjà limitées et les emplois, tant pour les résidents que pour les personnes déplacées. Ces conflits sont aggravés par le fait que la région de l'Extrême-Nord du Cameroun est aux prises avec des chocs climatiques tels que les sécheresses et les inondations, qui sont exacerbés par la déforestation. Ces phénomènes déclenchent des flambées épidémiques, comme le choléra, la rougeole et la variole simienne, tout en provoquant plus de 70 000 déplacements pour cause de catastrophe depuis la seule année 2021. Les tensions intercommunautaires liées à la diminution de l'accès à l'eau et aux pâturages ont déplacé 35 000 personnes supplémentaires vers le Tchad.

Alors que les bailleurs de fonds soutiennent activement les initiatives en faveur des réfugiés, les PDI sont souvent mal desservies, bien qu'elles soient plus nombreuses que les groupes de réfugiés. D'importantes lacunes dans les données sur les PDI entravent les initiatives d'assistance de plus grande envergure. Cependant, certains groupes comme l'Agence allemande de développement (GIZ) mettent en œuvre des programmes dédiés aux PDI en collaboration avec le HCR pour renforcer le profilage socioéconomique et le ciblage des réponses. L'élaboration d'un profil national complet est essentielle pour éclairer les politiques et mener des interventions appropriées.

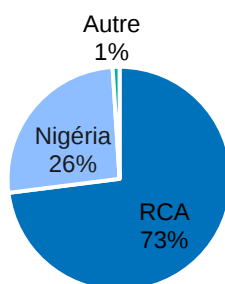
5.4 Profils des réfugiés

En mars 2023, le Cameroun accueillait 1 013 568 PDI, 557 886 rapatriés et 489 017 réfugiés et demandeurs d'asile.²⁹ La plupart des réfugiés au Cameroun ont fui les conflits depuis la République centrafricaine (73 %) et le Nigéria (26 %).

²⁸ Voir la [Fiche thématique sur le Cameroun](#) de la Commission européenne.

²⁹ Voir UNHCR's Dashboard of Persons of Concern (PoC) Living in Cameroon – March 2023 at <https://data.unhcr.org/en/documents/details/99967>.

Figure 3.2 : Pays d'origine des réfugiés au Cameroun



Source : HCR, 2023b.

Environ 96 % des réfugiés nigériens résident dans la région de l'Extrême-Nord (principalement dans le camp de Minawao), tandis que 94 % des réfugiés de la République centrafricaine se trouvent dans la zone de façade est (régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord), la plupart d'entre eux vivant dans des villages d'accueil (HCR, 2022d).

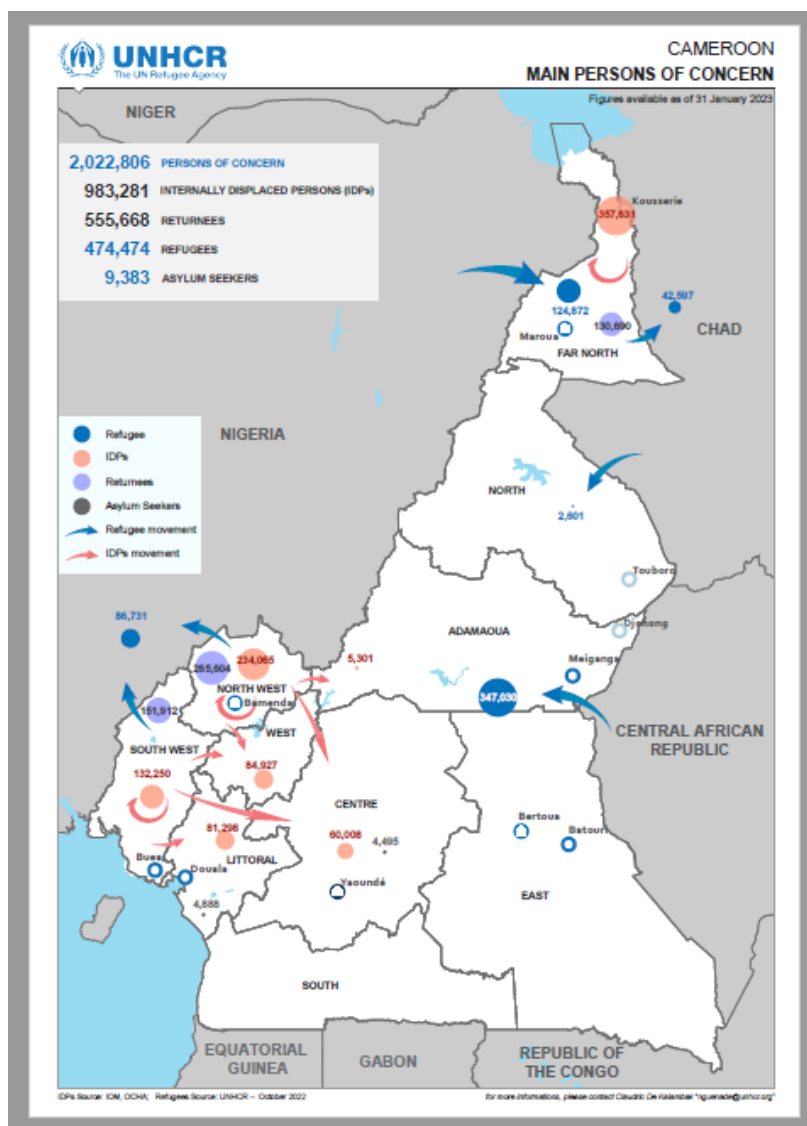
Les PDI se trouvent principalement dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord (déplacées en raison de la crise anglophone depuis 2016, entre le gouvernement et les séparatistes en quête d'indépendance), et les rapatriés se trouvent dans tout le pays. La capitale, Yaoundé, abrite actuellement quelque 12 397 réfugiés. Dans les régions urbaines résident un nombre indéfini de réfugiés congolais, rwandais et togolais, qui se sont intégrés économiquement, mais n'ont jamais obtenu de statut permanent.

Les réfugiés centrafricains résident principalement dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord (94 %). Au total, 59 % d'entre eux vivent dans des campements (Borgop, Gado, Badzere, Lolo, Mbile, Ngam, Gaririso et Timangolo) et 41 % dans plus de 364 villages d'accueil. La plupart d'entre eux (52 %) sont des femmes, et 80 % sont des réfugiés de longue date (ayant passé plus de cinq ans au Cameroun).

Les réfugiés nigériens au Cameroun sont installés dans le camp de Minawao (61 %) et dans plus de 76 villages d'accueil. La plupart d'entre eux (54 %) sont des femmes, et 85 % vivent au Cameroun depuis plus de cinq ans en raison de l'insécurité qui règne dans leurs communautés d'origine (HCR, 2023d).

La figure 5.3 montre le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR, par catégorie, et indique également les schémas migratoires à l'aide de flèches :

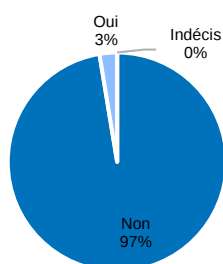
Figure 5.3 : Cameroun – Principales personnes relevant de la compétence du HCR



Source : HCR, 2023b.

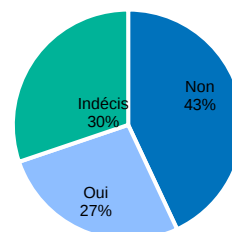
La plupart des réfugiés au Cameroun ne souhaitent pas retourner dans leur pays d'origine (figures 5.4 et 5.5). Selon une enquête de profilage socioéconomique réalisée par le HCR en 2021/22, la grande majorité des réfugiés centrafricains (97 %) souhaitent rester au Cameroun. Une grande partie des réfugiés nigériens (27 %) souhaitent rentrer chez eux, tandis que 43 % n'envisagent pas de le faire. La plupart des réfugiés de la République centrafricaine et du Nigéria qui souhaitent rentrer chez eux prévoient de le faire dans un délai d'un an (HCR, 2023d).

Figure 5.4 : Intentions de retour parmi les réfugiés centrafricains



Source : Enquête de profilage socioéconomique du HCR, 2021/2022.

Figure 5.5 : Intentions de retour parmi les réfugiés nigériens



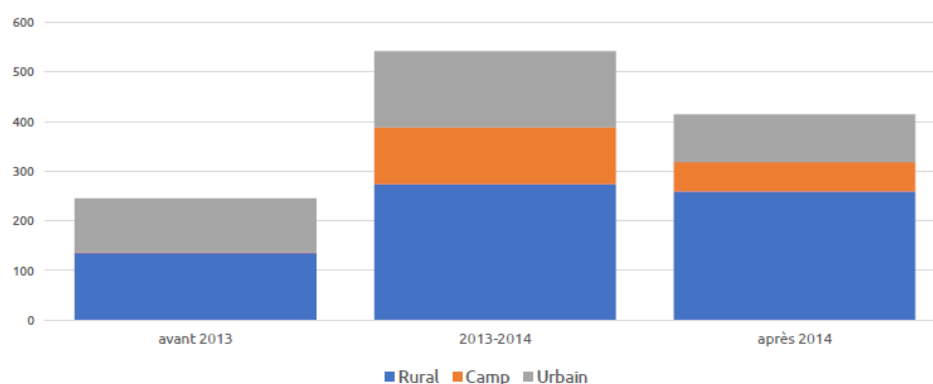
Source : Enquête de profilage socioéconomique du HCR, 2021/2022.

Un fossé générationnel se dessine également parmi les réfugiés au Cameroun. Alors que les générations plus âgées préfèrent généralement rester dans les zones rurales, les jeunes réfugiés se déplacent progressivement vers les villes à la recherche d'opportunités économiques, en particulier lorsqu'ils ont eu accès à l'éducation. En effet, 74 % des réfugiés centrafricains vivent déjà en milieu urbain.

Déplacements vers les milieux urbains et ruraux

La plupart des réfugiés au Cameroun vivent dans des régions frontalières éloignées parmi les plus pauvres du pays, dans 7 camps planifiés dans les régions de l'Est, du Nord et de l'Adamaoua, ou dans 300 villages d'accueil. Environ 64 % de la population réfugiée vit en dehors des camps et des établissements, principalement dans les communautés d'accueil rurales, mais aussi dans les centres urbains de Yaoundé et de Douala, où se trouve également une importante population de réfugiés (HCR, 2022a). Dans la région, le Cameroun est l'un des pays les plus ouverts à l'installation de réfugiés en dehors des camps. La figure 5.6 illustre la répartition des réfugiés entre zones urbaines et zones rurales dans la région de l'Adamaoua (à l'est) au fil du temps. Cela démontre que les réfugiés continuent de vivre principalement en milieu rural et, depuis 2014, encore moins dans des camps qu'auparavant.

Figure 5.6 : Répartition des réfugiés entre zones rurales, zones urbaines et camps de réfugiés dans la région de l'Adamaoua



Source : RDC 2019b.

Le camp de Minawao (peuplé principalement de réfugiés nigériens) est éloigné des plus grandes villes du Cameroun (1 341 km de Douala et 1 284 km de Yaoundé). En revanche, les villes plus petites de Garoua (436 000 habitants, à 180 km) et Kousséri (435 000 habitants, à 296 km) sont plus proches. Par conséquent, les réfugiés n'ont pas accès aux banques et aux principaux marchés.

5.5 Autorités gouvernementales chargées de la gestion des déplacements

La gestion des aspects socioéconomiques des déplacements forcés au Cameroun est répartie entre plusieurs institutions gouvernementales. Le ministère de l'Administration territoriale et le ministère de la Décentralisation et du Développement local sont au cœur de l'approche gouvernementale, en particulier dans les zones rurales. Le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation est le point focal au sein du gouvernement pour les questions humanitaires. Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est le principal interlocuteur de coordination des acteurs du développement. Les quatre projets régionaux de la Banque mondiale au Cameroun, approuvés dans le cadre du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR), sont coordonnés au niveau central par l'Accord de partenariat de 2016 entre le gouvernement et le HCR, et au niveau local par le biais de comités communaux et villageois. Le ministère des Relations extérieures et le ministère des Affaires étrangères sont au cœur des discussions politiques sur les déplacements forcés et la collaboration avec le HCR.

Le Cameroun manque de coordination nationale en matière de gestion des réfugiés. Bien que le gouvernement national ait clairement exprimé son intention de soutenir l'intégration économique des réfugiés au Cameroun, il existe une pléthore d'institutions impliquées dans la gestion des réfugiés dans le pays. Lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019, le président Paul Biya a exprimé sa volonté de mettre en place un secrétariat technique pour la gestion du statut de réfugié, ce qui, selon le HCR, n'a pas encore été mis en œuvre, bien qu'une note verbale ait été émise à l'appui de cette déclaration. La Déclaration de Yaoundé mentionnée plus haut bénéficie également de l'appui du Gouvernement camerounais.

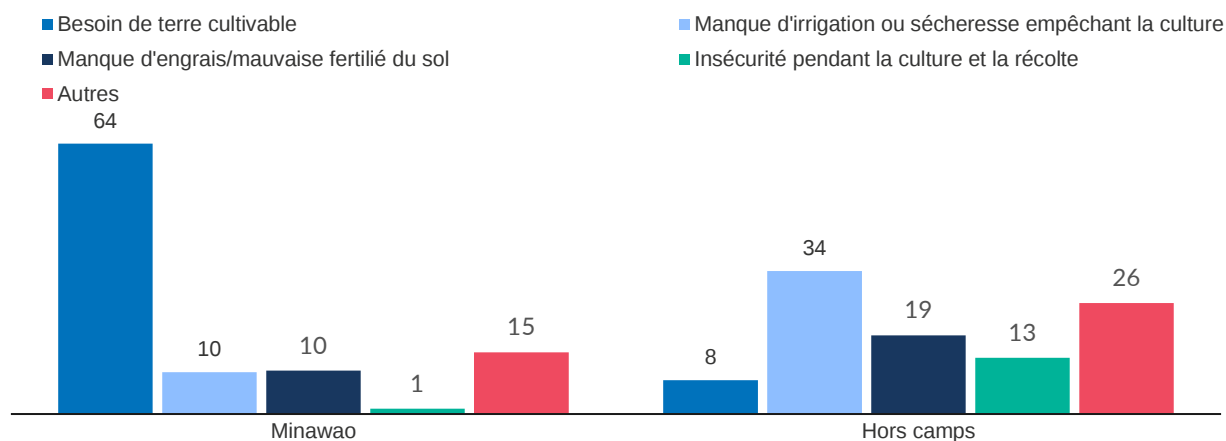
5.6 Secteurs d'emploi

Comme mentionné précédemment, les neuf secteurs prioritaires pour le gouvernement à l'horizon 2030 sont l'énergie, l'agro-industrie, les technologies numériques, la forêt-bois, le textile-habillement-cuir, les mines-métallurgie, les hydrocarbures-raffinage-pétrochimie, la chimie-pharmacie et les services de construction-professionnel-scientifique-technique ainsi que le développement agricole. Parmi ces secteurs, les réfugiés au Cameroun sont particulièrement engagés dans l'agriculture et l'agro-industrie et, dans une moindre mesure, dans la construction.

Dans l'ensemble, les réfugiés sont très engagés dans l'économie camerounaise, stimulés par des règles migratoires nationales et régionales progressistes et des similitudes culturelles (HCR, 2022d).³⁰ Ils sont principalement actifs dans l'agriculture, dans les régions de l'Est, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord, et dans les services et la vente dans les zones urbaines. La plupart des réfugiés travaillent dans le secteur informel (seuls 4,5 % d'entre eux travaillent dans le secteur formel) et les liens entre entreprises sont peu formalisés. Selon les partenaires internationaux, il est possible pour les réfugiés de s'engager davantage dans le secteur de la construction.

L'accès à la terre est le principal obstacle au développement de l'agriculture dans le camp de Minawao, tandis que les problèmes d'accès à l'eau et aux engrais et l'insécurité entravent l'expansion de l'agriculture parmi les réfugiés en dehors des camps (figure 5.7). En effet, 64 % des ménages pratiquant l'agriculture soulignent que l'accès à la terre est le principal obstacle et pour les réfugiés en dehors des camps, 34 % font état de ce que l'accès à l'eau est le principal défi.

Figure 5.7 : Difficultés rencontrées par les réfugiés dans l'agriculture à l'intérieur et à l'extérieur du camp de Minawao



Source: UNHCR 2023c.

Les données sur l'emploi sont plus faciles d'accès pour les réfugiés nigériens qui vivent pour la plupart dans des camps, par opposition aux réfugiés centrafricains qui résident généralement dans les communautés d'accueil. Des enquêtes sont en cours sur les deux populations, mais on dispose actuellement de plus d'informations sur la population nigérienne.

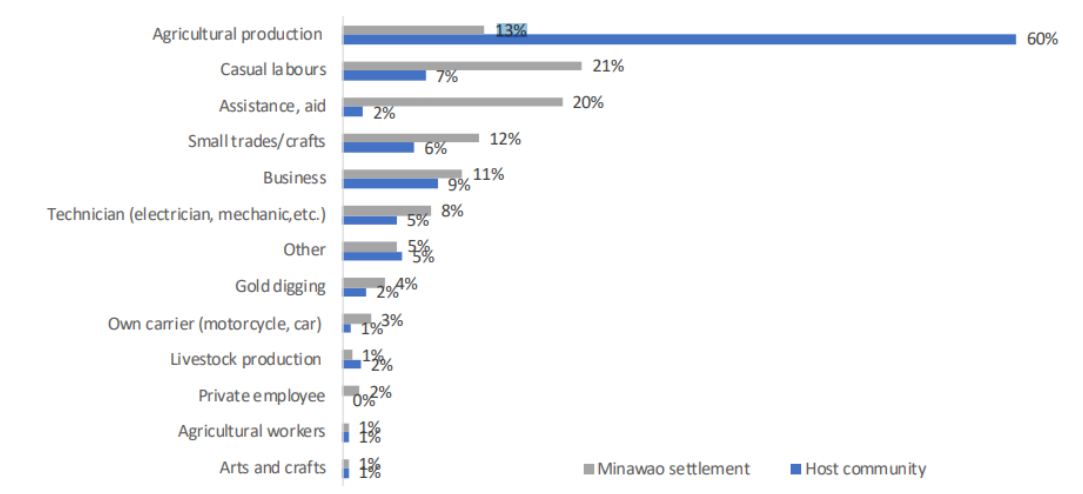
³⁰ Le taux d'emploi indiqué dans ce rapport est de 60 %. Cependant, ce chiffre est discutable, car il n'est pas indiqué si cet emploi est hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Emploi des réfugiés nigériens

Les réfugiés nigériens au Cameroun ont principalement des antécédents agricoles, mais l'accès à la terre pour la culture étant difficile, ils ont tendance à travailler comme ouvriers, auxiliaires et agricoles. Dans le camp de Minawao, les principales sources de revenus des réfugiés vont du travail occasionnel (21 %), de l'assistance (20 %) et de l'agriculture (13 %) au petit commerce et à l'artisanat (12 %) ainsi qu'à certaines formes de commerce (11 %). Les réfugiés qui vivent dans les communautés d'accueil, en revanche, ont beaucoup plus de chances de travailler dans la production agricole (60 %). Le commerce (9 %) et le travail occasionnel (7 %) suivent la même tendance, assurant des revenus à moins d'un ménage sur dix dans la communauté d'accueil. Les réfugiés nigériens ont également exprimé leur intérêt pour la couture et l'élevage et ont appelé à la création de plus de marchés pour le commerce (PAM et HCR, 2022). La figure 5.8 donne une ventilation de leurs principales sources de revenus.

En termes de production agricole, bien que le maïs soit la culture la plus populaire, les ménages de réfugiés nigériens cultivent également le niébé, l'arachide et le mil. Dans le camp de Minawao, les ménages de réfugiés pratiquent principalement l'agriculture de subsistance (autoconsommation) tandis que les ménages de réfugiés en dehors des camps combinent agriculture de subsistance et agriculture commerciale. Seuls 11 % des ménages de réfugiés du camp de Minawao vendent au moins une partie de leur récolte, ce qui indique que 89 % des ménages utilisent leur récolte exclusivement pour leur propre consommation (HCR, 2023c).

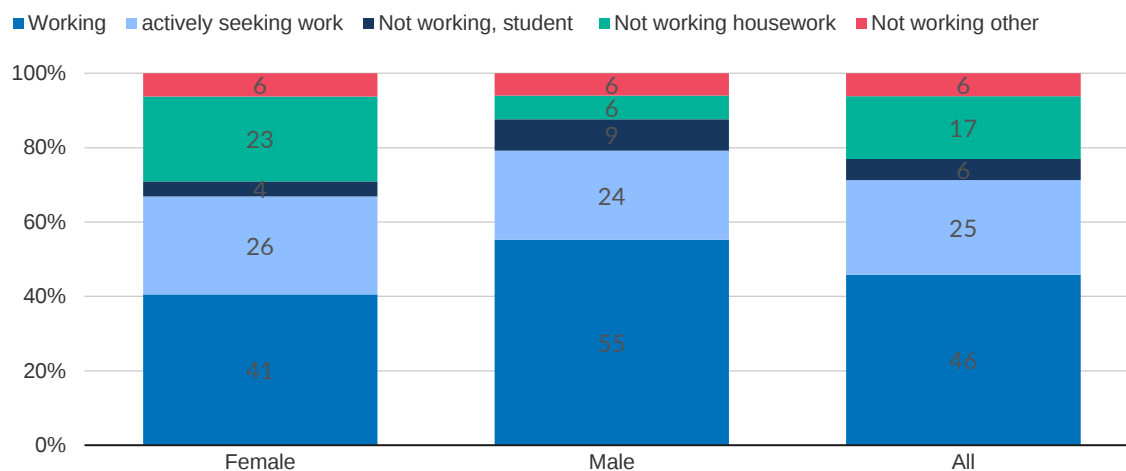
Figure 5.8 : Principaux moyens de subsistance ou principales sources de revenus des réfugiés nigériens au Cameroun



Source : PAM et HCR, 2022.

Dans l'Extrême-Nord, 46 % des réfugiés de 15 ans ou plus basés dans le camp de Minawao auraient un travail (figure 5.9). Au total, 25 % de la population en âge de travailler recherche activement un emploi, et le reste (29 %) est inactif. Les femmes de Minawao sont moins susceptibles d'avoir un emploi que les hommes (41 % pour les femmes contre 55 % pour les hommes), selon le HCR 2023d.

Figure 5.9 : Situation d'emploi des réfugiés nigériens au Cameroun



Source : Enquête de profilage Profil socioéconomique du HCR, 2021/2022.

La plupart des réfugiés nigériens sont des travailleurs indépendants ou des employés non qualifiés, l'agriculture et le commerce de gros et de détail étant les principaux secteurs d'emploi. La plupart des réfugiés nigériens actifs (74 %) travaillent pour leur propre famille ou pour leur compte, et 2 % sont employés dans le secteur privé. La majorité (56 %) travaille dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture. Le deuxième secteur principal est celui du commerce de gros et de détail (19 %). Voir la figure 5.10.

Figure 5.10 : Secteurs d'emploi pour les réfugiés nigériens au Cameroun

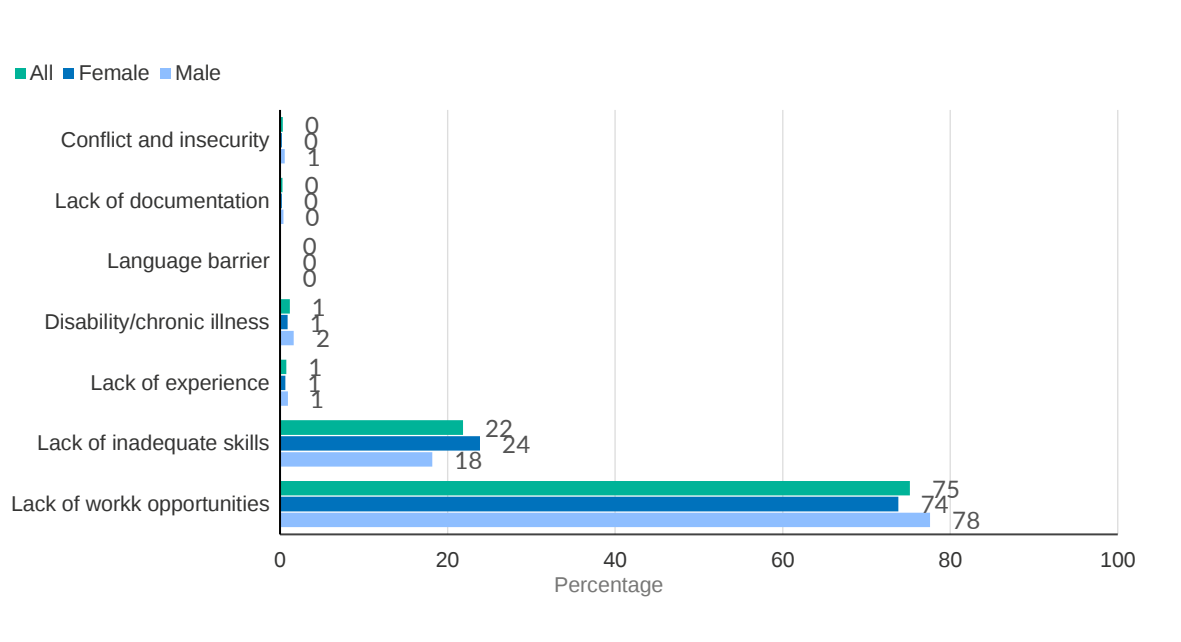


Source : Enquête de profilage socioéconomique du HCR, 2021/2022.

Les principaux obstacles à l'obtention d'un emploi sont le manque ou la limitation des opportunités et des compétences adéquates. Les réfugiés nigériens de sexe masculin sont plus nombreux que les femmes à faire état de perspectives d'emploi limitées. Les femmes réfugiées sont plus susceptibles de citer le manque de compétences comme obstacle essentiel à l'obtention d'un emploi. Le manque d'expérience et le handicap sont également

considérés comme des limites dans une moindre mesure, comme le montre la figure 5.11 (HCR 2023d).

Figure 5.11 : Obstacles à l'obtention d'un emploi pour les réfugiés nigériens au Cameroun

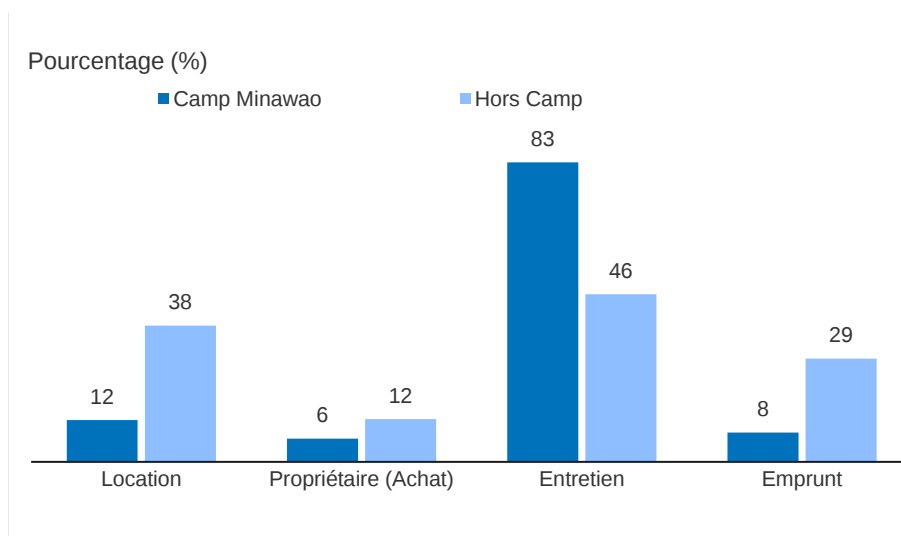


Source : Enquête de profilage socioéconomique du HCR, 2021/2022.

Les principaux obstacles aux moyens de subsistance des réfugiés nigériens sont le manque d'accès à des terres fertiles et abordables, les prix élevés et en constante augmentation des engrais causés par les ruptures d'approvisionnement liées à la pandémie, l'augmentation des coûts de location des terres agricoles, l'insécurité persistante et les différends fonciers entre éleveurs et agriculteurs dans la région. Les réfugiés, tant dans les communautés d'accueil que dans le camp de Minawao, ont indiqué que l'absence de marchés fonctionnant de manière harmonieuse, la hausse des prix, l'absence de structures de prêt d'argent et l'augmentation des niveaux d'endettement des ménages constituaient leurs principaux défis (PAM et HCR, 2022).

En ce qui concerne l'accès à la terre, seuls 6 % des ménages nigériens vivant dans des camps et 12 % de ceux vivant en dehors des camps possèdent des terres qu'ils ont achetées. La plupart des ménages réfugiés dans les camps (83 %) et hors des camps (46 %) ont accès à des terres cultivables sous la forme d'un contrat d'entretien. Parmi les réfugiés vivant en dehors des camps, la location et l'emprunt de terres sont également des moyens courants d'acquérir des terres (figure 5.12).

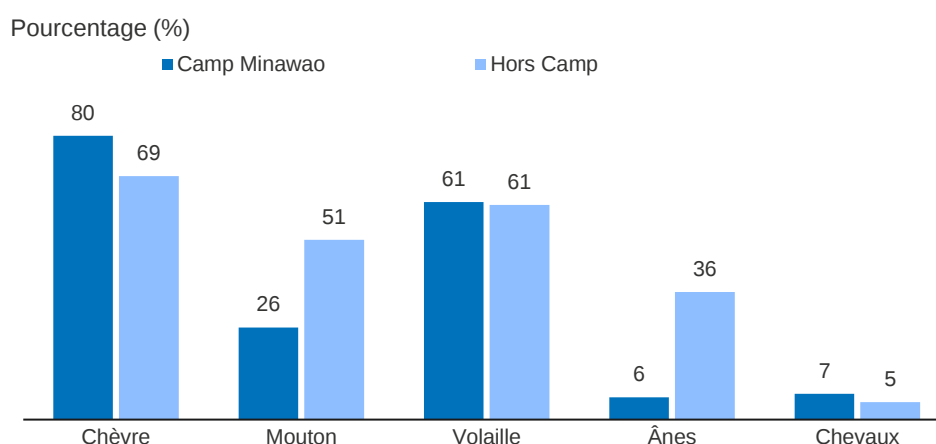
Figure 5.12 : Mode d'acquisition de terres chez les réfugiés nigériens au Cameroun



Source : Mission d'évaluation conjointe du HCR, 2021.

Les ménages de réfugiés du camp de Minawao sont plus susceptibles de travailler comme éleveurs que ceux qui vivent en dehors des camps. Au total, 41 % des ménages de Minawao élèvent des animaux et 23 % pratiquent l'élevage. Les réfugiés du camp de Minawao élèvent principalement des chèvres et de la volaille, tandis que ceux qui se trouvent à l'extérieur des camps élèvent également des moutons et des ânes (figure 5.13). Soixante et un pour cent des ménages nigériens, à l'intérieur et à l'extérieur des camps, élèvent de la volaille. L'élevage d'ovins et d'ânes semble plus répandu chez les réfugiés en dehors des camps que chez ceux qui sont dans les camps (26 % contre 51 % pour les moutons et 6 % contre 36 % pour les ânes).

Figure 5.13 : Pratiques d'élevage chez les réfugiés nigériens à l'intérieur et à l'extérieur du camp de Minawao



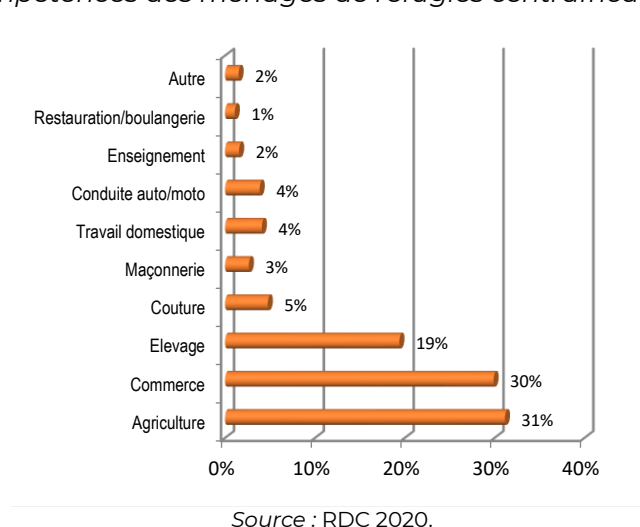
Source : Mission d'évaluation conjointe du PAM-HCR, 2021.

Emploi chez les réfugiés centrafricains

La plupart des réfugiés centrafricains qui arrivent au Cameroun étaient des éleveurs nomades avant d'être déplacés, mais au cours du déplacement, beaucoup ont perdu leur bétail et se sont tournés vers l'agriculture. Alors que 35 % des réfugiés centrafricains de sexe masculin travaillaient dans l'agriculture avant leur déplacement, 51 % le font désormais au Cameroun. L'activité d'élevage est passée de 31 % à 8 %. Le petit commerce est passé de 11 % à 16 % et le travail temporaire (par exemple travail d'agent de sécurité, chauffeur, conducteur de moto ou de taxi) de 4 % à 15 % (RDC 2020). Le nombre de femmes pratiquant l'agriculture a augmenté de 6 points de pourcentage, passant de 19 % en République centrafricaine à 25 % au Cameroun, souvent en raison de la perte de capital financier. La proportion de femmes dans les petites entreprises est restée stable à 36 %. Le taux de chômage des femmes a diminué, passant de 22 % en République centrafricaine à 20 % au Cameroun.

Les compétences les plus courantes parmi les ménages de réfugiés centrafricains au Cameroun sont l'agriculture (31 %), le commerce (30 %) et l'élevage (19 %), ainsi que la couture (5 %), la conduite de mototaxis (4 %) et les travaux domestiques (4 %). D'autres métiers sont l'enseignement coranique, la blanchisserie, le gardiennage, la fabrication de marmites en fonte et de machines à manioc. Voir la figure 5.14.

Figure 5.14 : Compétences des ménages de réfugiés centrafricains au Cameroun

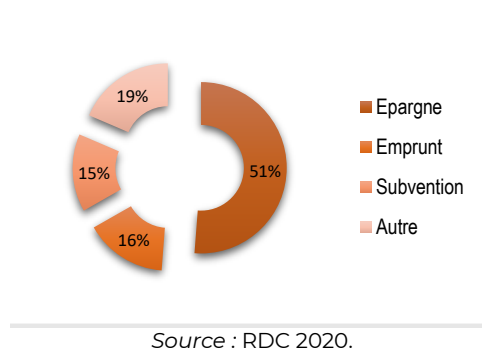


Les réfugiés centrafricains au Cameroun se livrent également à l'extraction de l'or, à la distribution de bois de chauffage et à l'enseignement religieux. Ils vendent également des vêtements, des bijoux et des couvertures pour gagner de l'argent afin d'investir dans le petit commerce. Certains réfugiés ont dû changer d'activité économique parce que les compétences qu'ils ont acquises en Centrafrique n'étaient pas applicables au Cameroun, ou en raison du niveau d'éducation plus élevé au Cameroun (le taux d'alphabétisation des adultes est de 71,3 %, et le taux net de scolarisation primaire est de 93,5 %, contre 56,6 % et 68,9 % en République centrafricaine) (Barbelet, 2017).

5.7 Accès au financement

Peu de réfugiés au Cameroun possèdent des comptes bancaires. La plupart des réfugiés ont du mal à accéder aux services financiers, car les institutions acceptent rarement les documents des réfugiés comme moyen d'identification et que ces derniers ne disposent souvent pas de contrats de travail, de fiches de paie ou de dépôts minimums (HCR, 2020). Les sources de financement des réfugiés centrafricains au Cameroun sont principalement l'épargne des ménages (51 %), suivie par les emprunts auprès de tiers (16 %) et les subventions reçues (15 %) auprès d'associations et d'autres organisations humanitaires (par exemple, HCR et PAM). Voir la figure 5.15.

Figure 5.15 : Sources de financement pour les réfugiés centrafricains au Cameroun



Les réfugiés centrafricains ont le sentiment d'être pénalisés par le manque d'accès aux capitaux et que, dans un secteur des affaires surpeuplé, ils ne peuvent pas rivaliser avec les entreprises camerounaises. Ils ont essayé de surmonter ces difficultés en cherchant un

travail rémunéré dans les villes, les villages, les marchés et les champs agricoles, en effectuant des travaux manuels pour économiser du capital d'investissement, en investissant des actifs commerciaux et en activant leurs réseaux pour accéder à des opportunités d'emploi et à des capitaux. Les réfugiés qui sont prêts à demander des capitaux d'investissement réussissent généralement mieux que ceux qui hésitent, mais beaucoup de réfugiés sont réticents à prendre des risques par crainte de représailles en cas de non-remboursement (Barbelet, 2017). Pour les réfugiés comme pour les Camerounais locaux, les taux d'intérêt des prêts peuvent dépasser 20 % et les exigences en matière de documents sont si élevées qu'elles limitent l'accès au financement pour les particuliers et les petites entreprises.

Les stratégies d'adaptation les plus courantes chez les réfugiés nigériens au Cameroun consistent à emprunter de l'argent auprès d'un prêteur officiel (34 % dans les communautés d'accueil et 16 % à Minawao). La stratégie d'adaptation la plus courante dans les camps consiste à dépenser les économies (25 %).

5.8 Intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur au Cameroun

Alors que les sections précédentes ont brossé un tableau multidimensionnel des défis et des perspectives des réfugiés dans la région, nous nous penchons maintenant sur une exploration ciblée des secteurs propices à leur intégration dans les chaînes de valeur.

L'objectif est d'examiner les secteurs ayant une capacité substantielle de croissance inclusive, de proposer des mesures concrètes et d'identifier les acteurs et partenaires clés prêts à catalyser cette intégration sous les angles de l'entrepreneuriat, de l'emploi, des produits et services, et des investissements. Avec la réalité économique du Cameroun comme toile de fond, l'intention est d'esquisser un paysage où les réfugiés ne sont pas de simples participants, mais contribuent activement à la vitalité économique et à la résilience de leurs communautés d'accueil. Les deux secteurs étudiés, choisis parmi tant d'autres en fonction de leur importance, de leur potentiel de croissance et de leur compétitivité, sont l'agriculture et l'agro-industrie, d'une part, et les textiles et le cuir, d'autre part.

Secteur d'intervention : Agriculture et agro-industrie

L'agriculture est un secteur vital pour le Cameroun, représentant 17 % du PIB³¹ et employant environ 43 % de la main-d'œuvre en 2022.³² Selon la Banque mondiale, les exportations camerounaises de produits agricoles et de produits issus de l'élevage et de la pêche s'élevaient à 1,9 milliard de dollars en 2020 (Banque mondiale, 2023b). Les principaux produits exportés sont le cacao, le café, le coton, la banane, le caoutchouc et l'huile de palme. Le secteur devrait connaître une croissance moyenne de 3,9 % entre 2022 et 2024, selon les estimations du gouvernement, grâce à des investissements publics tels que le prêt de 148 millions de dollars de l'IDA pour la création de valeur ajoutée. L'expansion de ce secteur, comme indiqué dans les sections sur le contexte, s'aligne sur la stratégie nationale du Cameroun visant à améliorer la productivité et l'innovation, contribuant ainsi à l'engagement du pays en faveur de l'inclusion socioéconomique et à la création d'un environnement favorable à l'intégration des réfugiés.³³

L'abondance des besoins en main-d'œuvre dans les domaines de la culture, de la récolte, de la transformation et du conditionnement offre des perspectives tangibles d'absorption des réfugiés en tant que travailleurs. Selon les statistiques du HCR, l'agriculture employait entre 35 et 45 % des 730 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivant au

³¹ Voir les données à l'adresse <https://data.worldbank.org/country/CM>.

³² Voir les données à l'adresse <https://tradingeconomics.com/cameroon/employment-in-agriculture-percent-of-total-employment-wb-data.html>.

³³ Voir <http://onsp.minsante.cm/en/publication/262/national-development-strategy-2020-2030>.

Cameroun en janvier 2023 (HCR 2023a). Les possibilités de travail dans le secteur comprennent la conduite d'équipements agricoles, le transport des produits des fermes aux centres de collecte, la construction d'infrastructures d'entreposage, le classement et le conditionnement des produits agricoles avant la vente, et la gestion de la logistique de distribution du dernier kilomètre. Cette tendance de l'emploi est en accord avec le cadre politique du Cameroun axé sur l'élargissement de l'inclusion sur le marché du travail et le développement des compétences, renforçant ainsi l'argument en faveur de l'intégration des réfugiés dans la colonne vertébrale agricole du pays. Elle répond aussi à la nécessité de faire correspondre les possibilités d'emploi des réfugiés aux exigences du marché et au développement des compétences. En outre, en Afrique, environ un emploi est créé dans l'économie non agricole pour chaque emploi agricole, ce qui met en évidence le potentiel d'emploi indirect dans les activités auxiliaires que les réfugiés peuvent exploiter.³⁴

Étant donné que plus de 50 % des réfugiés au Cameroun sont originaires de la République centrafricaine, du Tchad et du Nigéria voisins, où l'agriculture est omniprésente, ils apportent des capacités pertinentes qui peuvent être exploitées pour promouvoir l'entrepreneuriat agricole. Les domaines de participation comprennent la fourniture d'intrants (semences, engrais, etc.), l'élaboration de modèles commerciaux d'agrégation pour consolider les produits des petits agriculteurs, les activités de transformation des aliments tels que la mouture et le séchage, et les franchises de distribution pour approvisionner les marchés urbains en aliments crus ou transformés. Ces compétences cadrent avec l'accent mis par le Cameroun sur le renforcement de la productivité agricole et de l'esprit d'entreprise, contribuant ainsi à la fois aux moyens de subsistance des réfugiés et à la croissance économique nationale. En outre, grâce à des investissements plus importants dans les services de vulgarisation, les centres de technologie agricole et les crédits subventionnés pour améliorer la productivité, les réfugiés qui dirigent des entreprises agroalimentaires individuelles ou collectives peuvent bénéficier de financements et de partenariats techniques. Des programmes tels que le Programme d'incubation des jeunes agro-entrepreneurs de l'IITA et le Centre pour le développement de l'entrepreneuriat proposent un soutien à l'incubation et une formation spécifiquement destinés aux jeunes entrepreneurs du secteur agricole, offrant ainsi aux jeunes réfugiés une voie structurée pour s'engager dans l'agro-entrepreneuriat. Ils pourraient être mis à contribution pour inclure les entrepreneurs réfugiés (ONU Cameroun, 2019).³⁵

Dans les principales zones agricoles du Cameroun, des accords entre les groupements d'agriculteurs et les grandes entreprises agricoles peuvent aider les réfugiés à obtenir des terres, les fournitures nécessaires et des revenus stables. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la priorité nationale accordée à l'investissement agricole et au développement du secteur privé évoqué plus haut, créant un scénario mutuellement bénéfique pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Elle est également pertinente à la lumière du débat sur les difficultés rencontrées par les réfugiés pour accéder au financement et sur le rôle potentiel des modèles de financement innovants pour soutenir les entrepreneurs réfugiés. Les groupes de réfugiés peuvent louer des terres inexploitées aux communautés d'accueil à des conditions mutuellement favorables, obtenir des informations techniques sur les cultures présentant le potentiel de productivité le plus élevé dans différentes zones par l'intermédiaire de partenaires en agronomie en milieu universitaire, et obtenir l'accès à des intrants tels que la location de machines, les engrais biologiques, etc., parallèlement à des contrats d'achat garantis avec de grands exportateurs ou des transformateurs locaux. Cela assure la sécurité d'occupation et de la demande, stimule la production grâce à de meilleures pratiques et débloque des crédits auprès d'institutions financières qui, autrement, hésiteraient à financer des initiatives en faveur des réfugiés compte tenu des profils de risque perçus. Certaines organisations ayant une vaste portée au niveau local, comme la Produce Marketing

³⁴ Voir <https://www.ifc.org/en/what-we-do/sector-expertise/agribusiness-forestry>.

³⁵ Voir également <https://enableyouthcameroon.iita.org/> et <https://www.centrefordevelopmentgreatlakes.org/>.

Organization et la Société coopérative des producteurs agropastoraux du Cameroun, soutiennent activement de tels modèles pour l'heure et d'autres peuvent faire de même (Banque mondiale, 2023b).

L'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile et à l'Internet au Cameroun permet aux startups de technologie agricole d'offrir des services ciblés aux petits exploitants agricoles tout en créant des emplois dans le secteur des technologies pour les jeunes réfugiés. Cette évolution numérique reflète les objectifs nationaux de transformation numérique, favorisant un environnement propice à l'innovation et à l'inclusion dans l'agriculture, et souligne l'importance du développement des compétences technologiques, qui est essentiel pour que les réfugiés puissent participer à ces opportunités numériques émergentes. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a atteint 90 %, avec 3,7 millions de connexions supplémentaires entre 2019 et 2020, tandis que l'accès à Internet est passé de 12 % à 30 % au Cameroun entre 2010 et 2020.³⁶ Cette évolution numérique a ouvert de nombreuses portes à la productivité et à l'inclusion dans l'agriculture, par exemple, en donnant naissance à diverses entreprises agrotech comme eFarm³⁷, qui fournit des marchés virtuels reliant agriculteurs et acheteurs, et Agrixtech,³⁸ qui exploite l'intelligence artificielle et l'analyse de données satellitaires pour fournir aux agriculteurs des conseils personnalisés en langue locale sur les cultures, les intrants, la météo, etc., augmentant ainsi la productivité. Au-delà de l'agriculture, les réfugiés jeunes et entreprenants, grâce à leurs compétences en matière de mobilité et d'adaptation, sont bien placés pour travailler avec de telles start-ups et étendre la portée de leurs produits et services à d'autres réfugiés. Cela peut indirectement améliorer les capacités des petits exploitants agricoles des communautés d'accueil grâce à des informations opportunes, tout en créant des emplois pour les réfugiés.

L'adoption de techniques agricoles résistantes au climat offre des possibilités supplémentaires d'intégration des réfugiés au niveau local afin de renforcer les moyens de subsistance contre les perturbations environnementales. Ces techniques sont essentielles, si l'on considère les résultats en matière d'emploi qui soulignent la nécessité d'offrir des opportunités d'emploi adaptables et résistantes aux changements environnementaux. Cette stratégie va de pair avec l'engagement du gouvernement en faveur de la durabilité environnementale, comme décrit en détail dans les sections sur le contexte, ce qui fait des réfugiés des partenaires dans la poursuite par le Cameroun d'une agriculture intelligente face au climat. Le secteur agricole camerounais est confronté à des risques climatiques allant de la hausse des températures qui affecte les rendements du cacao aux sécheresses qui ont des répercussions sur l'élevage. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) se sont engagées, au Cameroun, à renforcer l'agriculture intelligente face au climat grâce à des mesures telles que l'amélioration de la gestion des bassins versants et l'adoption de périodes de plantation adaptées (BAD 2023 ; Banque mondiale 2022c). Les réfugiés peuvent apporter leur contribution à travers des interventions adaptées au contexte, telles que l'élaboration de modèles intégrés de prévision des ravageurs et la réalisation d'essais de diversification des cultures sur le terrain avec des instituts de recherche. Ils peuvent également bénéficier d'une formation professionnelle connexe pour se reconvertir dans des domaines tels que la fabrication de serres et l'entretien des systèmes d'irrigation, ainsi que pour gérer des ateliers de location et de réparation d'engins.

Des investissements ciblés dans les infrastructures de la chaîne du froid, les usines de conditionnement, les véhicules de transport, les modèles de distribution du dernier kilomètre et les installations régionales d'analyse des aliments peuvent intégrer les réfugiés dans les emplois de la chaîne de valeur. Ces investissements sont non seulement essentiels pour réduire les pertes post-récolte, mais ils sont également alignés sur l'objectif

³⁶ Voir <https://datareportal.com/reports/digital-2020-cameroon>.

³⁷ Voir <https://efarm.cm/>.

³⁸ Voir <https://www.agrixtech.com/>.

national d'amélioration de l'accès aux marchés et de la sécurité alimentaire. L'étude de la Banque mondiale sur les pays de la CEMAC évoque les pertes importantes auxquelles sont actuellement confrontées les chaînes de valeur agricoles en raison des lacunes dans les capacités de stockage, de transport et d'assurance qualité, allant de 30 à 60 % pour les produits sensibles au temps et/ou à la température (Banque mondiale, 2023b). Elle suggère des investissements tout au long des chaînes pour réduire les déchets et permettre une amélioration des processus. Il est donc possible de recruter des réfugiés pour des opérations d'entreposage, des activités d'emballage et des services de camionnage. L'étude recommande également de mettre en place des laboratoires centralisés pour les tests sanitaires et phytosanitaires afin de garantir l'intégrité conformément aux exigences du marché d'importation, qui peuvent éventuellement prendre la forme de partenariats public-privé (PPP) employant des scientifiques et des techniciens réfugiés. Investisseurs et Partenaires est une société d'investissement d'impact axée sur les PME, y compris les agro-industries, qui peut jouer un rôle dans la facilitation de ces investissements. À son tour, EcoBank, une banque engagée dans l'inclusion financière et opérant dans l'agro-industrie, pourrait proposer des produits financiers commerciaux.

Des produits sur mesure tels que les aliments enrichis sur le plan nutritionnel, les biofertilisants et les pesticides, les aliments de base conditionnés et les cultures indigènes populaires offrent des modèles commerciaux différenciés tout en élargissant l'accès au marché. Étant donné qu'un grand nombre de ménages de réfugiés sont confrontés à l'insécurité alimentaire au Cameroun (PAM, 2022), la fourniture aux camps de paniers alimentaires de base améliorés sur le plan nutritionnel grâce à des partenariats entre les organismes de secours et des transformateurs privés permet de combler le déficit nutritionnel tout en créant des emplois de production pour les réfugiés. Cette approche positionne les réfugiés à la fois comme bénéficiaires et contributeurs de la chaîne de valeur agricole, en accord avec le programme national de croissance économique inclusive. Les fabricants d'intrants agricoles peuvent tirer parti du capital humain des réfugiés dans les domaines de la recherche et du développement, tout en bénéficiant d'un soutien à la commercialisation grâce à des installations dédiées. Les versions conditionnées de produits de base nationaux comme les céréales et les bananes plantains peuvent entrer dans les chaînes de vente au détail dans les centres-villes et les points de vente à l'étranger grâce à des contacts et des réseaux de réfugiés, tout en créant des emplois dans le domaine de la transformation et de l'emballage pour les habitants des camps par le biais de partenariats. Nestlé Cameroun, grâce à ses vastes activités d'approvisionnement en produits agricoles, et Les Brasseries du Cameroun, une entreprise spécialisée dans les boissons, pourraient jouer un rôle déterminant dans le développement et la distribution de ces produits sur mesure aux communautés de réfugiés.

Le tableau 5.1 récapitule les diverses possibilités d'engagement des réfugiés dans le secteur agricole camerounais, classées en quatre domaines : l'entrepreneuriat, l'emploi, les produits et services, et les investissements. Cette approche globale met en évidence le rôle multiforme que les réfugiés peuvent jouer dans le renforcement de la chaîne de valeur agricole, de la création d'entreprises agro-alimentaires à la participation à la main-d'œuvre, en passant par la contribution au développement de produits et de services et la participation à des activités liées à l'investissement. En explorant chacun de ces domaines, nous pouvons mieux comprendre l'impact potentiel des réfugiés sur l'amélioration de la productivité, de la résilience et de l'inclusion du secteur.

Tableau 5.1 : Possibilités d'engagement des réfugiés dans l'agriculture et l'agro-industrie au Cameroun

Domaines couverts par la PS4R	Possibilités d'engagement des réfugiés
Entrepreneuriat	Entrepreneuriat agroalimentaire, approvisionnement en intrants, développement de modèles commerciaux d'agrégation, activités de transformation des aliments comme la mouture et le séchage, franchises de distribution
Emploi	Exploitation d'équipements agricoles, transport de produits, construction d'infrastructures d'entrepôt, classement et conditionnement de produits agricoles, gestion de la logistique de distribution du dernier kilomètre
Produits et services	Produits sur mesure tels que les aliments enrichis sur le plan nutritionnel, les biofertilisants et les pesticides, les aliments de base conditionnés, les cultures indigènes populaires ; partenariats entre les organismes de secours et les transformateurs privés
Investissement et accès au financement	Infrastructure de la chaîne du froid, usines de conditionnement, véhicules de transport, modèles de distribution du dernier kilomètre, installations régionales d'analyse des aliments ; partenariats avec des sociétés d'investissement d'impact et des institutions financières

Secteur d'intervention : Textile et cuir

L'industrie du textile et du cuir au Cameroun joue un rôle crucial dans l'économie du pays.

Elle contribue à hauteur de 2,1 % du PIB national et emploie plus de 150 000 personnes directement et indirectement, avec une forte participation des PME qui représentent 63 % des entreprises (Market Publishers, 2024 ; Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, 2020). Avec un taux de croissance de 11 % dans le segment de la production de vêtements depuis 2018, le secteur souligne la diversification économique du pays et le potentiel de création d'emplois (Market Publishers, 2024). Il est également considéré comme un secteur prioritaire dans la SND30 du gouvernement, compte tenu de son potentiel de promotion des exportations et de substitution des importations, ce qui offre un environnement propice à l'intégration des réfugiés. Cette industrie comprend des entreprises clés telles que la SODECOTON (La Société de développement du coton)³⁹ pour la production de coton, la CICAM (La Cotonnière industrielle du Cameroun), Textile Development Company⁴⁰ pour la filature et le tissage, C&H Cameroon pour la fabrication de vêtements et Bata pour la production de chaussures.⁴¹

Le secteur du textile et du cuir offre un terrain fertile pour l'intégration économique des réfugiés (tableau 5.2).

De nombreux réfugiés nigériens au Cameroun, bien qu'issus de milieux agricoles, sont confrontés à des défis tels que le manque d'accès à des terres fertiles et la hausse des coûts, ce qui les pousse à s'engager dans le petit commerce, l'artisanat (12 %) et d'autres formes d'activité commerciale (11 %). Leur participation au travail occasionnel (21 %), à l'assistance (20 %) et à diverses petites activités commerciales démontre un ensemble de compétences polyvalentes qui peuvent être transférées à l'industrie du textile et du cuir, en particulier dans l'approvisionnement en matières premières, l'artisanat et les opérations commerciales à petite échelle. Les réfugiés centrafricains au Cameroun, qui possèdent des compétences diverses, notamment en matière de commerce et de couture, peuvent également apporter à l'industrie une compréhension fondamentale du travail du textile. Les grandes zones textiles comme la région de Garoua⁴², avec la présence d'investisseurs comme

³⁹ Voir <https://sodecoton.cm/>.

⁴⁰ Voir <https://cicam.cm/>.

⁴¹ Voir <https://www.info-clipper.com/en/company/cameroon/bata-camerounaise-s-a.cmd929jpc.html>.

⁴² Voir <https://en.wikipedia.org/wiki/Garoua>.

le groupe chinois Yuemei,⁴³ peuvent fournir l'infrastructure et le soutien nécessaires aux fondateurs réfugiés pour créer des entreprises de textile, d'habillement et de maroquinerie. En outre, les grandes entreprises de vêtements tournées vers l'exportation, comme la CICAM, peuvent offrir des possibilités d'emploi direct en tant qu'opérateurs de machines à coudre, contrôleurs de qualité et conditionneurs.

La capacité d'adaptation des réfugiés centrafricains au Cameroun est un atout majeur pour leur intégration dans de nouvelles industries comme le textile et le cuir. Cette capacité d'adaptation se manifeste par exemple par des changements importants dans les activités économiques : alors que 35 % des réfugiés centrafricains de sexe masculin travaillaient dans l'agriculture avant d'être déplacés, ce chiffre est passé à 51 % au Cameroun, avec une diminution correspondante de l'activité d'élevage de 31 % à 8 %. En outre, la part du petit commerce exercé par ces réfugiés est passée de 11 à 16 %, ce qui démontre leur capacité à s'adapter à de nouveaux rôles économiques. Une telle polyvalence dans l'adaptation à différentes conditions économiques met en évidence leur potentiel à acquérir de nouvelles compétences ou à modifier celles qui existent déjà pour des industries comme le textile et le cuir. En outre, la tendance des jeunes réfugiés centrafricains à se déplacer vers les zones urbaines à la recherche d'opportunités économiques est notable, 74 % d'entre eux résidant déjà en milieu urbain. Cette population urbaine est particulièrement bien adaptée aux besoins en main-d'œuvre des unités de fabrication de textile et de cuir, souvent situées dans des zones urbaines ou à proximité.

L'industrie peut adapter ses produits aux besoins uniques et aux préférences culturelles de ces réfugiés. En faisant appel aux diverses compétences des artisans réfugiés, telles que la couture (une compétence détenue par 5 % des réfugiés centrafricains), l'industrie peut produire des vêtements traditionnels ainsi que des vêtements de travail durables et abordables pour des secteurs comme l'agriculture et la construction. Les entreprises sociales peuvent jouer un rôle crucial dans la conception et la commercialisation de ces produits, en prônant des pratiques commerciales équitables et un partage équitable des bénéfices. L'élaboration de modèles commerciaux inclusifs, soutenus par des ONG et des agences de développement, peut faciliter davantage l'intégration des réfugiés en subventionnant les coûts des vêtements, créant ainsi un écosystème durable pour les réfugiés et pour l'industrie du textile et du cuir.

Enfin, l'attraction des investissements joue un rôle central dans la croissance de l'industrie du textile et du cuir, en favorisant l'intégration des réfugiés dans la population active et en renforçant la compétitivité du secteur au niveau mondial. Les PPP ont joué un rôle déterminant dans des contextes similaires. Par exemple, le modèle de PPP appliqué dans le parc industriel d'Hawassa en Éthiopie, qui comprend une importante composante textile, a créé plus de 60 000 emplois, démontrant ainsi le potentiel de création d'emplois à grande échelle dans l'industrie textile grâce à de telles collaborations.⁴⁴ Les programmes de microfinance pourraient également être adaptés spécifiquement aux entrepreneurs réfugiés dans le secteur du textile et du cuir. Au Cameroun, des institutions de microfinance telles que le Crédit communautaire d'Afrique (CCA) fournissent des services financiers à des populations mal desservies, y compris aux entrepreneurs.⁴⁵ L'adaptation de ces modèles de microfinance pour soutenir spécifiquement les entrepreneurs réfugiés dans le secteur du textile et du cuir pourrait leur permettre de surmonter les obstacles financiers, favorisant ainsi la création et la croissance de leurs entreprises. En outre, la réussite des zones industrielles en Afrique, telles que la zone économique spéciale de Kigali au Rwanda (qui a attiré diverses industries, dont le textile, et contribué à la croissance économique du pays), peut servir de modèle pour le Cameroun. L'investissement dans les infrastructures essentielles, telles que les réseaux

⁴³ Voir http://www.chinafrica.cn/business/txt/2012-07/01/content_464089.htm.

⁴⁴ Voir https://en.wikipedia.org/wiki/Hawassa_Industrial_Park.

⁴⁵ Voir <https://www.cca-bank.com/en/portrait-2/history>.

d'électricité et de transport fiables au sein de ces zones, peut constituer un argument convaincant pour les investisseurs locaux et internationaux. Par exemple, la ZES de Kigali a attiré plus de 100 entreprises, créant des milliers d'emplois et stimulant considérablement les exportations (RDB n.d.).

Tableau 5.2 : Possibilités d'engagement des réfugiés dans le secteur du textile et du cuir au Cameroun

Domaines couverts par la PS4R	Possibilités d'engagement des réfugiés
Entrepreneuriat	Accompagner les fondateurs réfugiés dans la création d'entreprises de textile, d'habillement et de maroquinerie ; engagement des réfugiés dans le petit commerce et l'artisanat, en particulier ceux qui ont une expérience dans ces domaines ; services de développement des entreprises adaptés aux réfugiés, y compris l'assistance en microfinance d'institutions comme le CCA
Emploi	Possibilités d'emploi direct en tant qu'opérateurs de machines à coudre, contrôleurs de qualité et conditionneurs dans des entreprises textiles comme la CICAM ; emploi dans la confection de vêtements, y compris le travail dans les grandes zones textiles telles que la ville de Garoua ; opportunités dans le tannage du cuir et la production de chaussures dans des entreprises comme Bata
Produits et services	Mise au point de produits adaptés aux besoins uniques et aux préférences culturelles des réfugiés, y compris les vêtements traditionnels et les vêtements de travail durables ; utilisation des compétences artisanales des réfugiés, comme la couture, que détiennent 5 % des réfugiés centrafricains, pour la mise au point de produits ; modèles économiques inclusifs qui associent des entreprises sociales à la conception et à la commercialisation, avec des pratiques commerciales équitables et un partage égal des bénéfices
Investissement et accès au financement	Attraction d'investissements pour la création d'emplois à grande échelle, comme le montre le modèle de PPP du parc industriel d'Hawassa en Éthiopie ; investissement dans des centres de formation professionnelle pour améliorer les compétences pertinentes pour les industries du textile et du cuir ; machines et technologies modernes pour améliorer la production ; développement des infrastructures dans les zones textiles, en s'inspirant du succès de zones comme la zone économique spéciale de Kigali

Note : CCA = Crédit Communautaire d'Afrique ; CICAM = La Cotonnière Industrielle du Cameroun ; PPP = partenariat public-privé.

6. Profil pays de la République centrafricaine

6.1 Contexte économique

L'économie de la République centrafricaine repose fortement sur l'agriculture de subsistance et la sylviculture, mais ces deux secteurs sont sous-développés. Elle est également fortement tributaire des exportations de ressources naturelles et de produits de base, le bois et les industries extractives dominant sa structure d'exportation. Le bois, le coton, le diamant et le café ont représenté 80 % des exportations de 2000 à 2018, ce qui en fait l'un des pays les moins diversifiés au monde sur le plan économique. Cela a limité la capacité du pays à soutenir la croissance, à créer des emplois et à réduire les vulnérabilités, car une faible diversification rend son économie vulnérable aux chocs défavorables, compromettant ainsi sa capacité à réaliser un développement durable à long terme et à renforcer sa résilience.

L'agriculture, qui est le secteur le plus important dans la réduction de la pauvreté en République centrafricaine, souffre d'un manque de croissance de la productivité, ce qui a entravé la croissance de la production agricole. La croissance du secteur agricole, bien que limitée, a été principalement tirée par l'intensification des intrants (main-d'œuvre) et l'expansion des terres (Banque mondiale, 2022b). L'agriculture contribue pour moitié au PIB du pays et occupe près des quatre cinquièmes de la population active. Les capitaux internationaux (principalement français) dominent l'économie (Britannica, 2024).

L'activité économique en République centrafricaine a été atone en 2022. La reprise économique amorcée après la crise de la COVID-19 a été fortement perturbée par les pénuries de carburant et la flambée des prix des denrées alimentaires consécutive à la guerre en Ukraine. Une inflation record à deux chiffres — la plus élevée de la CEMAC — a été enregistrée en 2022, aggravant davantage l'insécurité alimentaire. Les prévisions de croissance ont été revues à la baisse, compte tenu de l'augmentation généralisée des coûts de production et d'importation due à l'enclavement du pays et de la baisse de la demande intérieure due au ralentissement des dépenses publiques. La croissance économique en 2023 dépendra des conditions de financement et de la poursuite des réformes, notamment celles du marché pétrolier, visant à améliorer l'approvisionnement du marché centrafricain. Les risques de dégradation des perspectives économiques restent élevés (FMI, 2023).

6.2 Cadre juridique des plans de mise en valeur des terres en République centrafricaine

La République centrafricaine a jeté les bases des droits des réfugiés en adoptant la loi de 2007 sur le statut des réfugiés, conformément aux obligations internationales qui lui incombent en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Cette loi témoigne de la détermination du pays à offrir un sanctuaire et des droits à ceux qui fuient les conflits, en leur accordant l'entrée légale, la possibilité de demander l'asile et la possibilité d'être reconnus comme des réfugiés avec des droits similaires à ceux des citoyens. Il s'agit notamment des droits à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé et à la liberté de circulation. La Commission nationale pour les réfugiés (CNR), qui relève du ministère de l'Intérieur, est le principal organisme responsable de la documentation des réfugiés, travaillant en collaboration avec le HCR et divers ministères pour gérer les questions liées à l'identité, au déplacement et à l'apatridie.

Malgré ces cadres juridiques, la République centrafricaine connaît d'importantes lacunes dans l'infrastructure juridique nécessaire à la pleine participation des réfugiés à la vie économique. Les réfugiés se heurtent souvent à des obstacles pour mener des activités économiques formelles en raison de l'imprécision des droits au travail, de la complexité des procédures d'enregistrement des entreprises et de la pénurie de services financiers adaptés

à leur situation particulière. Cela crée une dépendance à l'égard du travail informel ou de l'aide humanitaire, ce qui ne permet pas d'exploiter le potentiel économique des réfugiés ou d'offrir des solutions durables. Pour que les réfugiés puissent véritablement prospérer et contribuer au tissu économique du pays, il est urgent de disposer d'une législation globale qui non seulement reconnaît leurs efforts économiques, mais aussi les facilite. De telles mesures simplifieraient les procédures d'obtention de permis de travail, d'enregistrement des entreprises et d'accès aux services financiers, favorisant ainsi un environnement où les réfugiés peuvent jouir de l'autonomie et apporter une contribution significative à la croissance du pays.

La République centrafricaine s'appuie sur diverses institutions et législations pour gérer la situation globale du plan de mise en valeur des gisements. Le ministère des Affaires sociales coordonne les actions d'assistance et de protection en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des rapatriés, et travaille avec d'autres ministères pour prévenir les déplacements. Le Comité national permanent de concertation et de coordination pour la gestion de la protection des droits des personnes, placé sous la tutelle du Haut-commissaire à la présidence de la République en charge des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, est un autre organe clé. La Commission nationale interministérielle pour les réfugiés au sein du ministère de l'Intérieur supervise à son tour :

- Enregistrement des réfugiés
- Analyse des différents besoins
- Conservation des documents pertinents
- Tenue des statistiques
- Coordination des activités des différents camps de réfugiés
- Fourniture d'un soutien sous toutes les formes nécessaires
- Promotion de l'intégration des réfugiés
- Promotion de l'éducation des enfants réfugiés
- Fourniture d'une assistance médicale
- Publication d'un rapport périodique.

Il est crucial d'examiner et de combler tout écart entre la réglementation et la façon dont elle est réellement vécue par les utilisateurs. Cet objectif peut être atteint par la mise en œuvre de plans d'action spécifiques et localisés.

En République centrafricaine, la législation relative au statut et aux droits des personnes déplacées est solide. Il s'agit notamment du décret de 1968 qui établit les conditions de délivrance des cartes d'identité et des documents de voyage aux réfugiés en République centrafricaine et de la Convention de l'Union africaine relative aux réfugiés de 1969. L'arrêté du 19 août 2023 relatif au statut des réfugiés dans le pays prévoit des procédures pour offrir une reconnaissance *prima facie* des réfugiés sud-soudanais arrivés après avril 2023. Il y a aussi le décret de janvier 2009 portant organisation et fonctionnement des services administratifs chargés de la mise en œuvre de la politique nationale relative aux réfugiés ; le Pacte des Grands Lacs et les Protocoles relatifs aux déplacements internes ; et la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) en octobre 2009.

En outre, la République centrafricaine s'est engagée sur plusieurs autres fronts pour soutenir les personnes déplacées. Le pays a notamment élaboré une feuille de route pour l'établissement d'une législation nationale sur le déplacement interne et a formulé une politique nationale de protection et d'assistance aux personnes déplacées internes. Depuis février 2006, il a conclu un accord tripartite avec le Gouvernement soudanais et le HCR pour faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés soudanais dans le pays. Des accords similaires

ont été conclus en 2019 avec le Cameroun pour le rapatriement des réfugiés centrafricains, ainsi qu'avec la République démocratique du Congo et la République du Congo. La République centrafricaine a également bénéficié de l'assistance technique fournie par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme en 2013, 2015 et 2016. Complétant ces efforts, la Déclaration de Yaoundé sur les solutions dans le contexte des déplacements forcés, examinée plus haut, a renforcé davantage les engagements du pays au titre de la Convention de Genève de 1951 et de la Convention de l'OUA.

Points à prendre en considération :

- **Statut juridique :** Le statut juridique des réfugiés en République centrafricaine est régi par le décret de 1968. Ce cadre garantit que les réfugiés âgés de 12 ans et plus ont droit à l'obtention d'une carte d'identité de réfugié comme le stipule l'article 5 du décret. Ces cartes donnent accès à une gamme de services à l'intérieur du pays, bien que l'application pratique et l'efficacité de ces dispositions nécessitent une confirmation supplémentaire pour s'assurer qu'elles profitent pleinement aux réfugiés.
- **Résidence et accès au foncier :** La loi de 2007 accorde aux réfugiés le même traitement qu'aux nationaux pour leur liberté de séjour, sous réserve des restrictions administratives applicables aux étrangers résidant dans le pays. Les PDI devraient avoir la liberté de choisir leur lieu de résidence après leur déplacement, et la préférence devrait être donnée à leur retour, alors que la réinstallation peut être limitée à certains programmes.
- **Education :** La loi du 28 décembre 2007 assure aux personnes fuyant un conflit le droit d'entrer sur le territoire de la République centrafricaine, de demander l'asile et d'être reconnue comme réfugié conformément à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Cette loi accorde aux réfugiés des droits à l'emploi, à la liberté d'association, à l'assistance sociale, aux services de santé, à l'éducation, ainsi qu'à la liberté de circulation et de résidence, qui correspondent aux droits dont jouissent les citoyens, bien que les réfugiés soient soumis aux restrictions administratives applicables aux étrangers vivant dans le pays. Cependant, l'accès effectif à l'éducation et le déplacement ultérieur de jeunes réfugiés vers les zones urbaines à la recherche d'opportunités économiques soulignent la nécessité d'évaluer l'application pratique.
- **Emploi :** En République centrafricaine, le cadre établi par la loi de 2007 sur le statut des réfugiés, conformément à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, garantit aux réfugiés des droits assimilables à ceux des citoyens, y compris l'emploi, bien qu'ils soient soumis à des restrictions administratives applicables aux étrangers vivant dans le pays. Pourtant, l'exercice de ces droits est souvent entravé par des obstacles bureaucratiques et l'absence de directives explicites pour l'obtention d'une autorisation de travail, ce qui pousse les réfugiés vers les secteurs informels ou la dépendance à l'égard de l'aide. La CNR joue un rôle déterminant pour relever ces défis, mais il est essentiel de rationaliser les procédures d'obtention de permis de travail et d'enregistrement des entreprises. Pour améliorer la participation économique des réfugiés, la République centrafricaine pourrait bénéficier de programmes de formation professionnelle alignés sur les besoins du marché du travail local, facilitant ainsi la contribution des réfugiés à son économie et favorisant un marché du travail plus inclusif qui tire parti des diverses compétences des réfugiés.
- **Accès au financement :** Il n'existe pas de règles spécifiques régissant l'accès des réfugiés au financement en République centrafricaine. L'infrastructure de crédit, basée sur la législation OHADA, a besoin d'être développée pour apporter une assurance suffisante aux créanciers. La possibilité pour les réfugiés d'offrir des biens meubles en garantie est cruciale pour établir la confiance et renforcer les droits des créanciers. En outre, la réduction des commissions bancaires pourrait encourager l'octroi de microcrédits aux réfugiés aspirant à la création d'entreprise.

- **Esprit d'entreprise** : bien qu'il n'existe pas d'obstacles juridiques explicites à la création d'entreprises par les réfugiés en vertu du droit commercial OHADA, la rareté des fonds, des compétences commerciales et du soutien administratif entrave l'esprit d'entreprise chez les réfugiés. Il est recommandé que le pays reconnaisse le droit des personnes déplacées à un niveau de vie suffisant, y compris les droits essentiels tels que le droit au travail, la sécurité sociale et la capacité de mener des activités économiques sans discrimination. L'autonomie des individus pour subvenir à leurs besoins et mener des activités économiques indépendantes est souvent compromise par les circonstances du déplacement.

Pour réaliser le potentiel des réfugiés dans le paysage socioéconomique centrafricain, il est essentiel de transcender les cadres juridiques existants et d'élaborer des politiques plus nuancées qui répondent à leurs besoins spécifiques. Pour que les réfugiés puissent participer librement à l'économie, il faut disposer d'une infrastructure juridique claire et favorable, et améliorer leur accès aux permis de travail, à la propriété, à l'éducation et à l'entrepreneuriat. Une approche globale de la législation et de l'administration est nécessaire pour convertir les droits légaux en un engagement économique concret, catalysant ainsi la capacité des réfugiés à contribuer à la prospérité de la nation et à leur propre autonomie.

6.3 Contexte des déplacements

La crise complexe et récurrente des déplacements internes et des réfugiés en République centrafricaine trouve son origine dans un violent conflit politique qui a éclaté en 2013. La coalition de milices de la Séléka et l'activité militante anti-balaka qui s'en est suivie ont engagé les forces de sécurité de l'État lors de tentatives de renversement, déclenchant des troubles (Gabsis et Shaw, 2014). Les bouleversements brutaux engendrés par cette crise ont forcé plus de 640 000 personnes à se réfugier au Cameroun, au Tchad, en République démocratique du Congo et en République du Congo, à la recherche d'un refuge contre la violence et ont compromis leurs moyens de subsistance. Une crise encore plus grande s'est déployée à l'intérieur des frontières nationales lorsque l'autorité de l'État s'est effondrée. Environ 630 000 habitants ont été déplacés à l'intérieur du pays alors que des milices armées rivalisaient pour le contrôle du territoire régional par des violences qui ont englouti environ 70 % du pays.⁴⁶

La poursuite d'affrontements sporadiques entre groupes armés a entravé les solutions tout en envenimant la crise des déplacements de population dans le pays (figure 6.1). Le HCR estime que plus de 1,9 million de personnes dans le pays restent aujourd'hui déracinées, soit près d'un tiers de sa population. Environ 511 803 personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays en janvier 2024 dans un climat d'insécurité chronique. La situation est si grave que 9 600 personnes supplémentaires ont fui au-delà des frontières en tant que réfugiés au cours de la seule année écoulée. La République centrafricaine se classe à l'avant-dernier rang mondial en matière de développement humain, mettant encore plus en péril les moyens de subsistance des personnes déplacées. Bien que l'année 2021 ait été marquée par le plus grand nombre de retours de réfugiés depuis deux décennies, les activités des milices s'étant relativement calmées, la réintégration durable reste un défi de taille. Une coordination significative de l'aide humanitaire et du développement, ainsi que des réformes étatiques visant à combler les lacunes en matière de justice, d'infrastructures et de réconciliation sont des préalables essentiels avant que des solutions durables ne soient réalisables pour que les groupes déplacés puissent obtenir des options locales de réintégration ou de réinstallation à l'échelle nationale.

⁴⁶ Voir [République centrafricaine : crise des réfugiés](#).

6.4 Profils des réfugiés

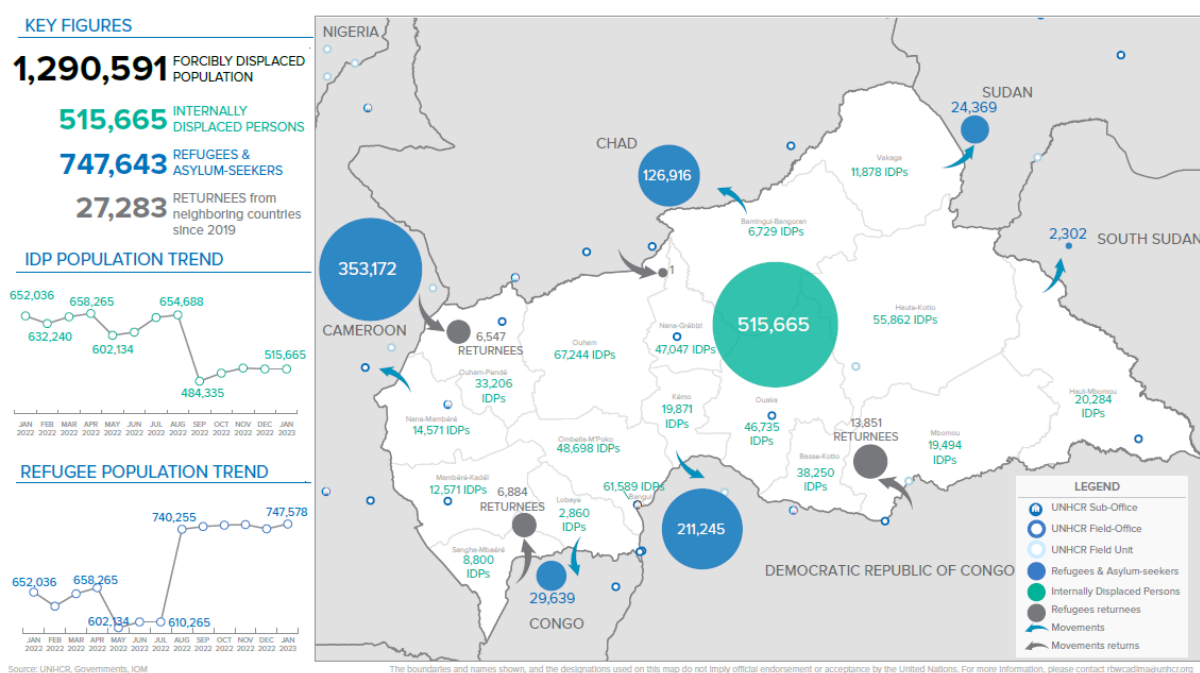
La République centrafricaine est essentiellement un pays d'origine de réfugiés. Néanmoins, le pays accueille quelque 10 000 réfugiés, provenant principalement de la République démocratique du Congo (5 570 ; 55 %), mais aussi du Soudan du Sud (1 858 ; 18,5 %), du Tchad (1 091 ; 11 %), du Soudan (287 ; 3 %) ; et du Rwanda (220 ; 2 %) (FENU et HCR, 2022). La majorité des réfugiés rapatriés dans le pays viennent du Cameroun et du Tchad (RDC, 2021).

Figure 6.1 : Déplacements internes en République centrafricaine au fil du temps



Depuis 2018, le HCR a facilité le rapatriement volontaire de 19 353 réfugiés centrafricains en provenance du Cameroun, de la République démocratique du Congo et de la République du Congo suite à une relative amélioration de la situation sécuritaire.

Figure 6.2 : Carte des déplacements forcés en République centrafricaine en janvier 2023

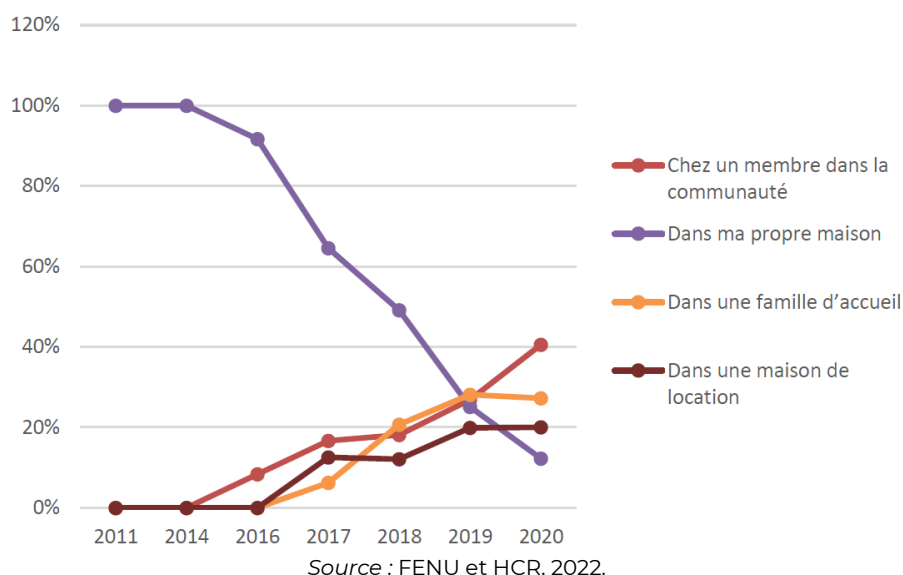


Source : HCR 2023e.

Profil comparatif des déplacements entre milieux urbains et ruraux

Les services financiers sont principalement disponibles dans la capitale, Bangui, mais 88 % des personnes déplacées à l'intérieur du pays et 78 % des réfugiés vivent en dehors de la capitale et ont donc plus de mal à accéder à ces services (FENU et HCR, 2022). Bien que les réfugiés bénéficient de politiques de libre circulation, la plupart sont accueillis dans sept camps répartis dans tout le pays (Integral Human Development s.d.). Un grand nombre de personnes déplacées en République centrafricaine ont migré vers la capitale, créant de nouvelles pressions sur les infrastructures urbaines et alimentant l'économie informelle grâce à des activités de subsistance et à une main-d'œuvre bon marché, généralement non qualifiée. Les réfugiés dans les zones rurales sont principalement regroupés dans des établissements ou des camps, tandis que ceux de Bangui sont plus intégrés dans la population (FENU et HCR, 2022). Comme le montre la figure 6.3, ceux qui sont retournés dans le pays après 2019 ont pour la plupart trouvé un logement parmi les membres de la communauté d'accueil, tandis que ceux d'avant 2019 ont souvent pu vivre dans leur propre logement.

Figure 6.3 : Conditions de vie des rapatriés en République centrafricaine



6.5 Autorités gouvernementales chargées de la gestion des déplacements

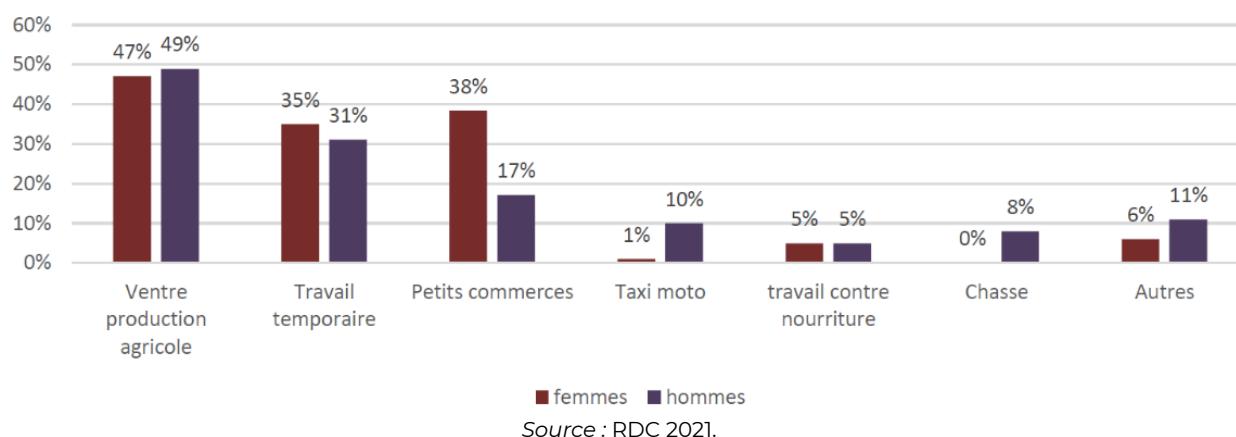
En RCA, le ministère des Affaires étrangères est l'institution en charge des déplacements, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur (sur les réfugiés), le ministère de l'Action humanitaire (sur les personnes déplacées, les rapatriés, ainsi que les solutions durables et la Plateforme d'appui aux solutions pour la République centrafricaine) et le ministère de la Justice (sur les questions liées à l'apatridie).

6.6 Secteurs d'emploi

Comme mentionné précédemment, les principaux secteurs d'emploi en République centrafricaine sont l'agriculture de subsistance, la foresterie et les exportations de ressources naturelles et de produits de base (y compris le bois et les industries extractives). Les réfugiés rapatriés travaillent principalement dans l'agriculture, en particulier dans la vente de produits agricoles (voir figure 6.4). Il s'agit principalement de personnes qui ont retrouvé l'accès à la terre ou de personnes qui travaillent dans les champs des membres

de la communauté et qui vendent le fruit de leur travail. Le travail temporaire est également une source de revenus fréquente (35 % des femmes et 31 % des hommes), bien que les revenus liés au travail temporaire soient faibles et instables, dépendant du calendrier agricole. Le travail comprend le ramassage de bois de chauffage ou le travail des champs. Le petit commerce est une activité qui intéresse davantage les femmes rapatriées (38 % contre 17 % pour les hommes), tandis que le transport de personnes (taxi-motos) et la chasse sont des activités qui intéressent davantage les hommes. Les « autres » activités comprennent l'élevage et les services – coiffure, maçonnerie, etc. (RDC, 2021).

Figure 6.4 : Sources de revenus des rapatriés en République centrafricaine



Les réfugiés qui retournent dans leur pays adoptent des pratiques économiques similaires à celles qu'ils pratiquaient avant le déplacement — principalement axées sur l'agriculture et le petit commerce — bien qu'un plus grand nombre ait dû compter sur l'aide humanitaire pendant le déplacement, comme le montre la figure 6.5. (RDC 2019a). Les figures 6.6 et 6.7 mettent en évidence leurs sources de revenus pendant le déplacement et après leur retour dans leurs zones d'origine.

Figure 6.5 : Sources de revenus des rapatriés centrafricains avant déplacement

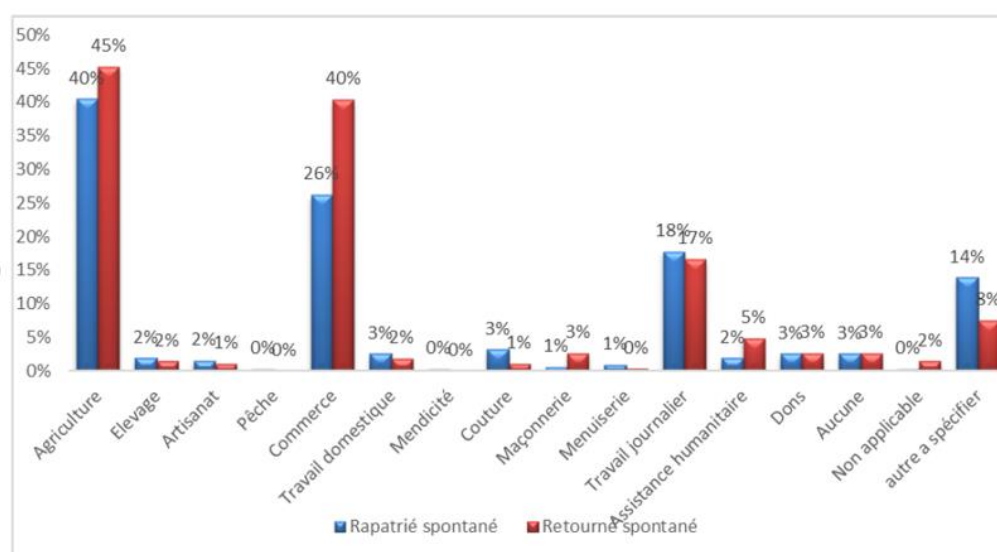
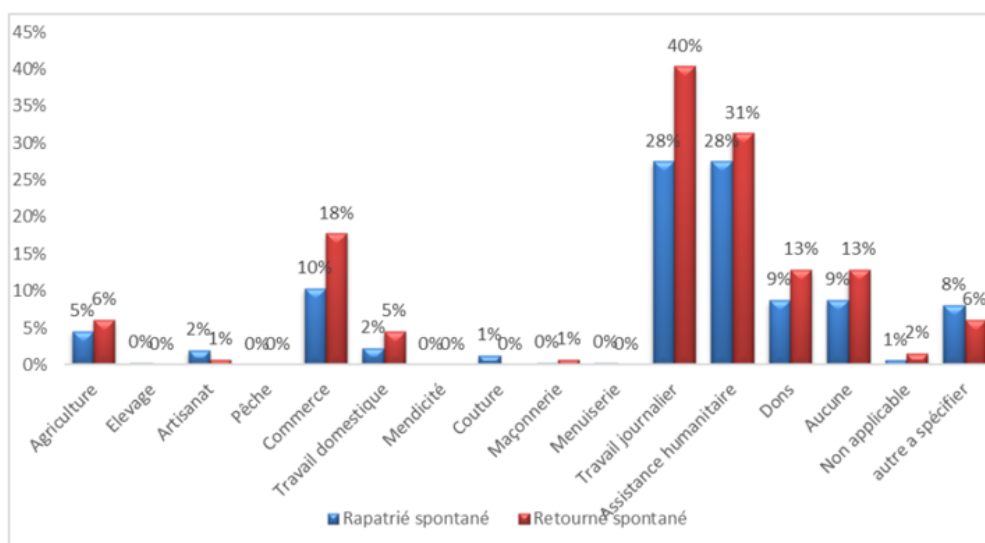
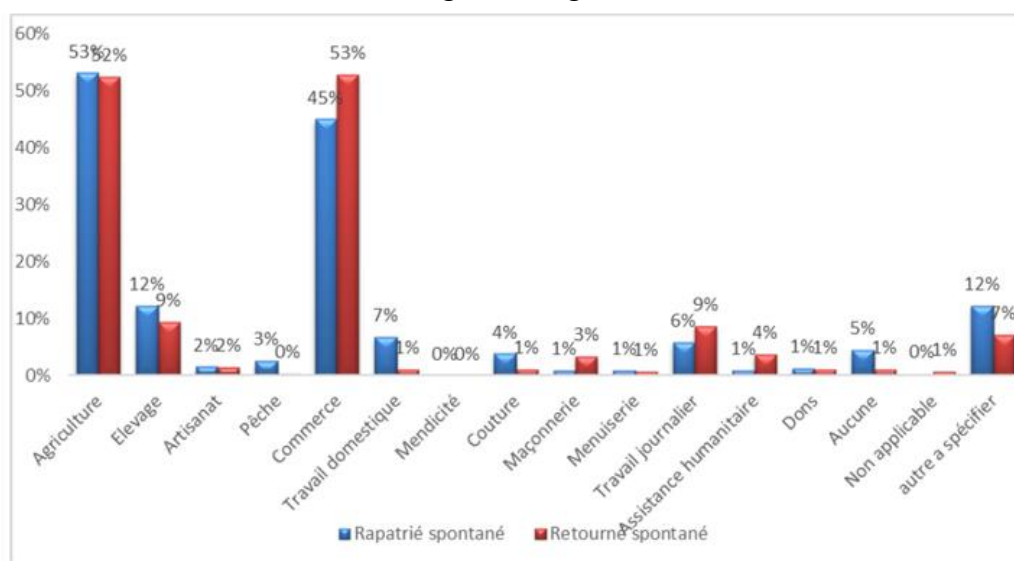


Figure 6.6 : Sources de revenu des rapatriés centrafricains pendant le déplacement



Source : RDC 2021.

Figure 6.7 : Sources de revenus des rapatriés centrafricains après leur retour dans leur région d'origine



Source : RDC 2021.

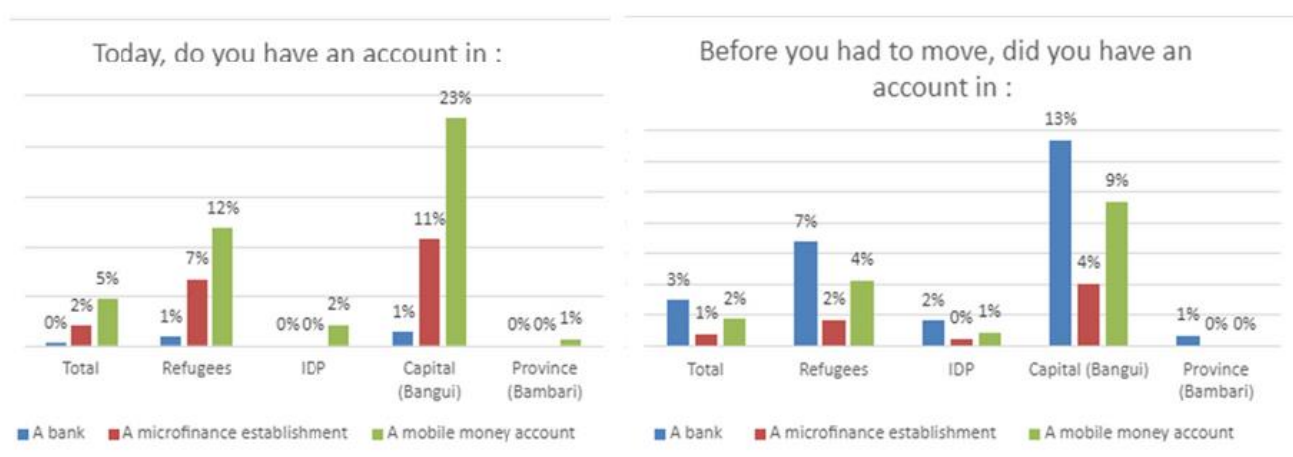
Les obstacles au développement des chaînes de valeur en République centrafricaine comprennent l'accès au crédit, le sous-équipement, le manque et le coût élevé des intrants, la faiblesse des capacités techniques et organisationnelles des acteurs, le manque d'informations sur le marché, l'accès à la terre (pour l'agriculture et le jardinage) et l'accès à l'électricité (pour des secteurs tels que l'aviculture) (Fonds Bêkou de l'UE et Mercy Corps 2019).

6.7 Accès au financement

Les personnes déplacées en République centrafricaine (déplacés internes, réfugiés et rapatriés) ont un faible niveau d'accès aux services financiers, seulement 5 % d'entre elles disposant globalement d'un compte en monnaie électronique, 2 % d'un compte de microfinance et moins de 1 % d'un compte bancaire (figure 6.8). Les services financiers

(banques, institutions de microfinance, services financiers numériques, compagnies d'assurance et réseaux d'agents) sont largement concentrés à Bangui. Les réfugiés sont, en moyenne, plus intégrés financièrement que les personnes déplacées : 12 % disposent d'un compte d'argent mobile (contre 2 % pour les déplacés), 7 % ont un compte de microfinance (contre 0 % pour les déplacés) et 1 % ont un compte bancaire (contre 0 % pour les déplacés). Le premier obstacle à l'inclusion financière des personnes déplacées est le faible taux de possession d'une pièce d'identité. Si les cartes d'identité de réfugiés, les cartes d'électeur, les récépissés de demande de carte d'identité et les certificats de résidence sont des documents valables pour obtenir une carte SIM, l'ouverture d'un compte bancaire ou d'un compte d'argent mobile ne peut se faire sans une carte d'identité (passeport ou permis de conduire). Moins de 5 % des réfugiés en République centrafricaine possèdent une carte nationale d'identité et seulement 8 % environ des personnes déplacées ont une carte nationale d'identité. Douze pour cent n'ont aucune pièce d'identité. Le manque d'infrastructures adéquates (possession de téléphones et accès à l'électricité) est le deuxième obstacle identifié à l'inclusion financière de la population cible dans le pays (FENU et HCR, 2022). La figure 6.8 montre qu'après le processus de déplacement, une plus grande proportion de réfugiés disposent d'un compte d'argent mobile qu'auparavant (12 % contre 4 %). Il montre également que beaucoup plus de personnes déplacées à Bangui ont accès aux services financiers que dans la province (FENU et HCR, 2022).

Figure 6.8 : Accès au financement pour les personnes déplacées en République centrafricaine



Source : HCR, 2022.

Les déplacés internes et les rapatriés recherchent des débouchés économiques, notamment l'entrepreneuriat, et les organismes humanitaires offrent à ces populations des formations en microfinance et des plans d'affaires dans la mesure du possible. Cependant, les femmes déplacées se heurtent à des difficultés particulières, car il peut être nécessaire d'avoir des garants masculins et les femmes ne sont pas toujours autorisées à posséder des terres ou des maisons. Les rapatriés des zones urbaines (en particulier ceux de Bangui qui sont revenus depuis de nombreuses années) ne sont pas confrontés à la même discrimination, car ils ont tendance à être plus intégrés dans les communautés d'accueil.

6.8 Intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur en République centrafricaine

Sortant du contexte général, nous nous concentrons maintenant sur l'examen des secteurs à fort potentiel d'intégration des réfugiés en République centrafricaine. Cette section vise à proposer des initiatives concrètes et à mettre en lumière les acteurs clés pour l'intégration des réfugiés dans l'économie du pays. En mettant l'accent sur l'entrepreneuriat,

l'emploi, les produits et services et les investissements, l'objectif est de transformer les réfugiés de participants passifs en contributeurs actifs dans leurs communautés d'accueil. Les secteurs examinés en République centrafricaine sont l'agriculture et la sylviculture, deux secteurs vitaux pour le tissu économique du pays et propices à des opportunités d'engagement des réfugiés.

Secteur d'intervention : Agriculture et agro-industrie

Le secteur agricole de la République centrafricaine est confronté à de graves problèmes et présente un potentiel inexploité. Selon le Mémoire économique pays 2022 de la Banque mondiale, l'agriculture contribue à environ la moitié du PIB de la RCA et emploie près de 80 % de la population active. Le marché régional de ses produits agricoles représente une opportunité de près de 31 milliards de dollars d'importations annuelles pour les pays voisins, notamment le Cameroun, le Tchad, la République du Congo, le Soudan du Sud et le Soudan (Strauss et Vaena, à paraître). Cependant, la croissance du secteur a été entravée par une productivité limitée, la dépendance à l'égard de méthodes de subsistance et le sous-développement des exportations de produits de base. Le bois, le coton, le diamant et le café dominent historiquement les exportations, représentant 80 % du total entre 2000 et 2018. Il est impératif de diversifier et de moderniser l'économie pour amortir les chocs et soutenir la croissance.

L'intégration des réfugiés dans le secteur agricole offre un moyen d'accroître la productivité et de stimuler le développement économique (tableau 6.1). Les réfugiés peuvent être intégrés dans les systèmes agricoles, en particulier dans la savane soudano-guinéenne, qui offre des conditions idéales pour les produits agricoles et l'élevage (Banque mondiale, 2023c). Comme nous l'avons vu précédemment, le secteur agricole est le principal pourvoyeur d'emplois pour les réfugiés, de nombreux rapatriés se livrant également à la vente de produits agricoles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) participe activement au développement des systèmes agricoles et agroforestiers locaux en République centrafricaine, depuis l'établissement de normes techniques et de recherche jusqu'à l'accès des petits exploitants agricoles à des crédits innovants et à des services de vulgarisation, dans le but d'augmenter les rendements agricoles, de renforcer la sécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des cultures à la variabilité climatique (Duchochais, 2020). En outre, une évaluation réalisée par la Banque mondiale en 2017 sur trois chaînes de valeur agricoles dans le pays a conclu que les perspectives de participation de nombreux petits producteurs, certains plus grands, des transformateurs et d'autres opérateurs de la chaîne de valeur sont facilitées par des projets qui ont suscité l'intérêt d'un petit nombre de gros investisseurs. Il s'agit notamment de Geocoton⁴⁷ et d'investisseurs chinois pour l'exportation de coton, et de Palmex⁴⁸ et Palme d'Or (Africanews 2022) pour les chaînes de valeur de l'huile de palme.

Les réfugiés en République centrafricaine possèdent un ensemble de compétences qui correspondent aux besoins du secteur agricole, mais ils se heurtent à d'importantes barrières à l'entrée. De nombreux réfugiés exerçaient des activités agricoles dans leur pays d'origine et pouvaient utiliser leurs compétences dans le contexte local. Cependant, les principaux obstacles au développement des chaînes de valeur agricoles en République centrafricaine comprennent l'accès limité au crédit, le coût élevé des intrants, le manque de capacités techniques et organisationnelles et le manque d'informations sur le marché. Il est également urgent d'avoir accès à la terre pour l'agriculture et à l'électricité pour l'agriculture spécialisée. L'élimination de ces obstacles peut permettre aux réfugiés et aux populations locales de prospérer dans les chaînes de valeur agricoles.

⁴⁷ Voir <https://www.advens.geocoton.org/accueil/?lang=en>.

⁴⁸ Voir <https://africa-palmoil.com/>.

L'inclusion financière est un catalyseur essentiel de la participation des réfugiés à l'agroéconomie centrafricaine. Actuellement, les personnes déplacées dans le pays, y compris les réfugiés, ont un accès limité aux services financiers, un très faible pourcentage d'entre elles possédant des comptes bancaires. Les services financiers sont concentrés dans la capitale, Bangui, ce qui exclut financièrement une grande partie de la population. Les principaux obstacles à l'inclusion financière sont le faible taux de détention de documents d'identité, moins de 5 % des réfugiés possédant une carte nationale d'identité, et l'insuffisance des infrastructures telles que l'accès au téléphone et à l'électricité. Pour améliorer l'inclusion financière des réfugiés, il faudra s'attaquer à ces problèmes systémiques et faciliter un meilleur accès aux services bancaires et de microfinance. Faciliter l'accès aux services de microfinance et de crédit, éventuellement par le biais de partenariats avec des banques locales ou des organisations d'aide internationales, pourrait permettre aux réfugiés de démarrer de petites entreprises agroalimentaires, stimulant davantage le développement économique et l'intégration. Pour remédier à des problèmes similaires au Nigéria, des ONG comme le Conseil norvégien pour les réfugiés se sont associées à des prestataires de services bancaires mobiles afin de faciliter l'accès des populations réfugiées non bancarisées aux services financiers. Ce modèle s'est avéré efficace pour accroître l'inclusion financière et la résilience des réfugiés au Nigéria, et des initiatives similaires pourraient être envisagées en République centrafricaine pour surmonter les obstacles systémiques auxquels les réfugiés sont confrontés pour accéder aux services bancaires et de microfinance (NRC 2022).

Le Programme pour l'emploi des jeunes ruraux et les systèmes agroalimentaires au Rwanda constitue une référence viable pour la République centrafricaine en matière d'intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur agricoles (FAO, 2020). L'efficacité du programme réside dans son approche multidimensionnelle qui comprend la mise en place de réseaux solides tels que le Forum Rwandan Youth in Agribusiness, qui renforce les capacités des jeunes et renforce leur visibilité dans les dialogues sur l'agro-industrie. Ces réseaux pourraient être reproduits en République centrafricaine pour servir les entrepreneurs réfugiés, en fournissant une plateforme de sensibilisation, de partage de connaissances et d'accès au marché. L'accent mis par le Rwanda sur l'inclusion dans sa Stratégie nationale pour l'emploi des jeunes dans l'agriculture, ciblant spécifiquement les groupes de jeunes vulnérables, offre à la République centrafricaine un modèle pour concevoir des politiques similaires qui prennent en compte les origines diverses des populations réfugiées. En outre, les mécanismes de soutien technique et financier, comme en témoigne l'étude de faisabilité du Rwanda sur un mécanisme d'assistance technique pour les jeunes destiné à stimuler l'entrepreneuriat des jeunes, pourraient être adaptés au contexte du pays, offrant aux entrepreneurs réfugiés les outils et les capitaux nécessaires pour s'engager dans les secteurs agroalimentaires locaux et éventuellement les transformer. Cette approche holistique, qui englobe l'autonomisation, l'inclusion et le soutien, offre aux réfugiés un moyen structuré de devenir des participants intégrés et influents dans les chaînes de valeur agricoles.

Avec un soutien approprié, les entrepreneurs réfugiés pourraient ouvrir la voie à la création d'entreprises agroalimentaires en tirant parti du paysage agricole et en exploitant les marchés existants et potentiels. Des initiatives telles que la microfinance et les petites subventions accordées par des institutions telles que la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) pourraient doter les réfugiés du capital de démarrage nécessaire pour se lancer dans des projets agroalimentaires.⁴⁹ Des programmes de formation aux meilleures pratiques agricoles et à la gestion d'entreprise, éventuellement animés par des ONG, des PPP ou des associations professionnelles telles que le Conseil national des jeunes entrepreneurs centrafricains,⁵⁰ les doteraient des compétences nécessaires pour réussir. Au Ghana, des programmes de microfinance tels que l'initiative Livelihood Empowerment Against Poverty du HCR ont fourni aux réfugiés le capital et la formation dont ils avaient

⁴⁹ Voir https://www.bdeac.org/jcms/prod_34377/modalites-et-domaines-d-intervention.

⁵⁰ See [Conseil National des Jeunes Entrepreneurs Centrafricains](#).

besoin pour démarrer des entreprises agroalimentaires, favorisant ainsi l'autosuffisance économique et contribuant à l'économie locale.⁵¹ L'adaptation de ces programmes au contexte centrafricain pourrait donner aux entrepreneurs réfugiés les moyens de lancer de petites entreprises dans l'agriculture et la transformation alimentaire, contribuant ainsi à la diversification économique et à la création d'emplois. En outre, la création de coopératives au sein des communautés de réfugiés pourrait constituer une plateforme collective permettant de partager les ressources, d'accéder à des marchés plus vastes et de négocier de meilleurs prix pour leurs produits, créant ainsi un écosystème entrepreneurial durable et autosuffisant dans le pays. Des initiatives similaires ont été mises en œuvre au Burundi et au Kenya, avec le soutien du PAM (Karimi, 2022).

L'adaptation des produits et des services aux besoins uniques des réfugiés en République centrafricaine est également prometteuse. Par exemple, l'introduction d'aliments améliorés sur le plan nutritionnel pourrait résoudre le problème de malnutrition qui prévaut parmi les populations de réfugiés. Cet objectif pourrait être atteint en créant des partenariats entre les ONG, les organismes internationaux d'aide et les agro-transformateurs locaux pour produire et distribuer ces aliments enrichis. Par exemple, le programme du PAM sur les aliments nutritifs spécialisés en Ouganda (PAM, 2023) s'est associé à des meuniers locaux comme Mukwano Industries⁵² et à des distributeurs locaux pour produire et distribuer de la farine enrichie spécialement conçue pour répondre aux besoins alimentaires des réfugiés.⁵³ Cette initiative a permis de réduire les taux de malnutrition en s'attaquant aux carences nutritionnelles, démontrant ainsi l'efficacité des partenariats entre les organisations humanitaires et les entreprises locales pour adapter les produits alimentaires aux besoins des réfugiés.

En outre, il est possible d'exploiter les compétences des réfugiés rapatriés dans la recherche agricole et le développement d'entreprises, notamment dans la production de semences adaptées au climat ou de pesticides respectueux de l'environnement. Ce faisant, les réfugiés peuvent contribuer à l'adoption de pratiques agricoles innovantes cruciales pour la résilience des systèmes alimentaires de la République centrafricaine. Dans le même temps, les produits emballés tels que les céréales et les légumineuses, transformés par les réfugiés, pourraient trouver des débouchés dans les centres urbains du pays, s'étendant éventuellement aux pays voisins, favorisant ainsi le commerce régional et fournissant aux réfugiés des emplois significatifs. Le projet de chaînes de valeur agricoles pour l'autosuffisance économique des réfugiés en Ouganda en est un bon exemple. Financée par la Fondation IKEA, cette initiative mise en œuvre par la FAO a fourni une formation et des ressources agricoles aux réfugiés et aux communautés d'accueil, favorisant ainsi l'autonomie et l'intégration. Les participants ont appris des techniques agricoles efficaces, ont développé des affaires, des techniques de commercialisation et des connaissances financières, et ont acquis la capacité de produire et de commercialiser des cultures comme le fruit de la passion. Un projet de ce type en République centrafricaine pourrait autonomiser les réfugiés rapatriés, en mettant leurs compétences au service d'un développement économique axé sur l'agriculture et en contribuant à la stabilisation et à la croissance des communautés locales.⁵⁴

⁵¹ Voir <https://leap.mogcsp.gov.gh/>.

⁵² Voir <https://www.mukwano.com/>.

⁵³ Voir <https://frankaogola.wixsite.com/maamanutricareuganda>.

⁵⁴ Voir l'aperçu du projet de la FAO à l'adresse <https://www.fao.org/socioeconomic-research-analysis/how-we-work/projects/detail/a-value-chain-approach-for-economic-integration-and-self-reliance-of-refugees-and-host-communities-in-east-africa/en#:~:text=The%20Refugee%20Agricultural%20Value%20Chains,refugees%20and%20host%20communities%20ali ke>.

Tableau 6.1 : Opportunités d'engagement des réfugiés dans l'agriculture et l'agro-industrie en République centrafricaine

Domaines couverts par la PS4R	Possibilités d'engagement pour les réfugiés
Esprit d'entreprise	Microfinancement pour les entreprises agroalimentaires créées par des réfugiés, création de coopératives, exploitation des marchés existants et potentiels pour les produits agricoles (par exemple, céréales conditionnées et légumineuses dans les centres urbains) ; les compétences des réfugiés pour la recherche et le développement d'entreprises (par exemple, des semences adaptées au climat)
Emploi	Création d'emplois par la création d'entreprises agroalimentaires pour les réfugiés ; l'implication des rapatriés dans les programmes de recherche et de formation agricoles ; le travail dans l'agro-industrie (par exemple, meunerie, fortification des aliments)
Produits et services	Aliments enrichis ou enrichis sur le plan nutritionnel adaptés aux besoins des réfugiés en matière de malnutrition ; partenariats entre ONG ou organismes d'aide et transformateurs
Investissement et accès au financement	Capitaux de démarrage et petites subventions (par exemple, de la BDEAC), programmes de formation agricole facilitant l'inclusion financière grâce aux services bancaires mobiles.

Note : BDEAC = Banque de développement des États de l'Afrique centrale.

Secteur d'intervention : Foresterie

La foresterie est une pierre angulaire de l'économie de la République centrafricaine et offre d'importantes possibilités de croissance et d'intégration des réfugiés (tableau 6.2).

Les exportations de bois ont toujours été un important moteur de l'économie du pays, et l'expansion du secteur offre des possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les réfugiés. Des entreprises comme la Société d'exploitation forestière centrafricaine (SEFCA) et Timberland Industries, avec leurs activités étendues, offrent des exemples prometteurs de domaines où les réfugiés pourraient trouver des postes, allant de la main-d'œuvre aux postes techniques (World Bank, 2023c). Par exemple, la SEFCA pourrait employer directement des réfugiés pour diverses tâches telles que la plantation d'arbres, la récolte et le transport. En outre, elle pourrait s'associer à des ONG ou à des institutions professionnelles pour doter les réfugiés de compétences pertinentes telles que l'exploitation durable des arbres et l'utilisation d'équipements, favorisant ainsi l'employabilité à long terme. En outre, le réseau de fournisseurs et d'entrepreneurs locaux de SEFCA pourrait être élargi pour inclure des entreprises appartenant à des réfugiés ou impliquant des réfugiés. Timberland Industries,⁵⁵ connue pour ses pratiques forestières durables, pourrait engager des réfugiés dans des activités allant au-delà de la production directe de bois. Les projets de reboisement, les initiatives de conservation de la biodiversité et les initiatives d'agroforesterie peuvent bénéficier de la participation des réfugiés, en tirant parti de leur connaissance de l'environnement local. L'intégration des réfugiés dans leurs installations de traitement, leurs opérations logistiques et même leurs rôles administratifs s'aligne également sur l'accent mis par Timberland sur l'efficacité et la diversité de la chaîne de valeur.

L'obligation de transformation sur place du bois en République centrafricaine en vertu du Code forestier de 2008 offre une voie pour l'intégration des réfugiés grâce à l'ajout de valeur dans l'industrie du bois.⁵⁶ Ce code stipule que 70 % du bois de première qualité doit être transformé dans le pays, une réglementation qui vise à renforcer les chaînes de valeur locales et à préserver les avantages économiques dans le pays. Malgré cela, elle n'a pas pleinement exploité ce potentiel, en partie à cause d'une infrastructure de transformation

⁵⁵ Voir <https://timberlandindustries.net/index.php>.

⁵⁶ Voir <https://forestlegality.org/risk-tool/country/central-african-republic>.

sous-développée, ce qui lui laisse la marge pour une croissance significative dans ce domaine. En s'inspirant de l'approche du Gabon, qui a mis en œuvre des politiques exigeant que toutes les concessions forestières soient certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) d'ici 2025 (FSC 2020), conjuguées à des incitations fiscales pour se conformer aux règles, le pays pourrait non seulement garantir des pratiques forestières durables, mais aussi créer un environnement propice à la participation des réfugiés à l'industrie. Former des réfugiés et les aider à s'engager dans la transformation du bois, soit en créant de petites entreprises, soit en les intégrant dans des installations existantes, pourrait conduire à une augmentation des capacités locales de transformation. Cela permettrait au pays de mieux respecter son code forestier et d'améliorer la viabilité globale de son secteur forestier. Une telle approche pourrait ouvrir de nouveaux marchés pour le bois de la République centrafricaine, rendre l'industrie plus attrayante pour les investisseurs consciencieux et, à terme, déboucher sur un secteur forestier plus durable et économiquement bénéfique dont les réfugiés sont des contributeurs importants.

Les défis dans les domaines de l'énergie, des transports et de la réglementation constituent des obstacles à l'intégration des réfugiés dans le secteur forestier centrafricain, mais ils représentent également des domaines de développement ciblés et d'intervention politique. Le coût élevé de l'énergie et le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité entravent considérablement la productivité de l'industrie nationale de transformation du bois, ce qui affecte 40 à 75 % des entreprises. Des initiatives telles que le développement de sources d'énergie propres peuvent atténuer ces contraintes. Par exemple, l'harmonisation des cadres institutionnels et réglementaires pour faciliter l'importation et la production locale de technologies d'énergie renouvelable pourrait attirer des investissements privés dans le secteur. L'utilisation de l'énergie solaire dans les entreprises agroalimentaires ougandaises, où elle a permis d'améliorer les opérations et de réduire les coûts, en est un bon exemple (Nakirigya, 2023).⁵⁷ En République centrafricaine, des projets similaires d'énergie renouvelable pourraient être mis en œuvre pour alimenter les usines de transformation, ce qui profiterait directement aux réfugiés en créant des emplois dans de nouvelles centrales énergétiques et dans l'industrie de transformation du bois. Ces emplois peuvent aller de postes techniques dans la gestion de l'énergie à la main-d'œuvre dans la transformation du bois, offrant aux réfugiés une voie d'intégration économique et d'autosuffisance.

Le potentiel de croissance des exportations de bois du pays, soutenu par la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) et la facilitation du commerce régional de la CEMAC, peut être réalisé en intégrant les réfugiés dans la chaîne de valeur forestière, avec le double avantage de la croissance économique et de l'intégration sociale. L'AGOA offre à la République centrafricaine un accès en franchise de droits au marché des États-Unis, offrant ainsi une plateforme pour développer son industrie du bois, de la même manière que le Cameroun a utilisé les investissements dans les infrastructures pour stimuler ses exportations de bois et créer des emplois.⁵⁸ L'intégration des réfugiés dans le secteur forestier peut remédier aux pénuries de main-d'œuvre et apporter des compétences précieuses, favorisant ainsi la croissance de l'industrie et offrant aux réfugiés des possibilités d'emploi. En améliorant les infrastructures de transport, comme en témoignent les investissements du Cameroun dans les routes et les ports, la République centrafricaine peut renforcer ses capacités d'exportation et tirer pleinement parti des avantages des accords AGOA et CEMAC. Cette approche stratégique du développement du secteur forestier vise non seulement le progrès économique, mais contribue également à la stabilité et à la résilience des communautés du pays.

⁵⁷ Pour plus de détails sur le projet, rendez-vous sur <https://gggi.org/project/ug23-promoting-solar-powered-irrigation-and-pumping-in-uganda/>.

⁵⁸ Voir <https://www.crtv.cm/2021/06/mbalam-kribi-railroad-over-20000-new-jobs-to-be-created/>.

Les innovations en matière de financement carbone et d'agroforesterie offrent de nouvelles possibilités d'intégration des réfugiés dans le secteur forestier centrafricain, avec des avantages environnementaux et économiques. L'utilisation des déchets issus de l'exploitation forestière et de la transformation du bois pour produire de l'énergie permet de combler durablement les déficits énergétiques et de créer des emplois. Des initiatives telles que l'Initiative africaine sur les biocarburants et les énergies renouvelables (AREI)⁵⁹ et le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA) de la BAD⁶⁰ constituent de précieux modèles pour le pays dans ce domaine. L'AREI, qui met l'accent sur la production de biocarburants et la gestion durable des ressources, pourrait soutenir des initiatives utilisant les déchets de bois pour la production d'énergie à partir de la biomasse, créant ainsi des emplois dans la transformation et l'exploitation des usines. Grâce à son expertise en matière de développement énergétique en milieu rural et à son soutien financier aux projets d'énergie renouvelable, le SEFA pourrait donner aux entrepreneurs réfugiés les moyens de créer de petites unités de production de biocarburants et de biogaz, favorisant ainsi l'indépendance énergétique tout en générant des revenus. Ces exemples montrent comment, en tirant parti des mécanismes de financement carbone et en s'associant à des initiatives internationales, le pays peut non seulement répondre à ses besoins énergétiques de manière durable, mais aussi créer des emplois et des possibilités d'entrepreneuriat significatifs pour les réfugiés dans les secteurs forestier et connexes.

L'agroforesterie, qui combine les techniques agricoles et forestières, offre une approche holistique de la gestion des terres qui peut apporter des avantages significatifs aux réfugiés en République centrafricaine. L'intégration des arbres dans les systèmes agricoles améliore la qualité des sols, renforce la biodiversité et augmente les rendements agricoles, parallèlement à la production durable de bois. Cette approche a été illustrée au Niger, où la régénération naturelle gérée par les agriculteurs, une forme d'agroforesterie, a revitalisé des terres dégradées pour en faire des exploitations productives pendant des décennies, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et offrant des possibilités d'emploi aux communautés locales et déplacées.⁶¹ L'adoption de projets agroforestiers similaires en République centrafricaine pourrait inciter les réfugiés à cultiver la terre à des fins d'auto-culture et de gain économique, avec la possibilité d'écouler les excédents de production. Ces initiatives pourraient s'aligner sur des initiatives continentales plus larges, telles que l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique, qui vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres, favorisant ainsi un secteur agricole et forestier résilient qui inclut les réfugiés en tant que contributeurs essentiels à la croissance et à la durabilité.⁶²

En somme, l'intégration des réfugiés en République centrafricaine requiert une approche multiforme. Les initiatives stratégiques pourraient inclure des programmes de formation professionnelle en partenariat avec les écoles pour développer les compétences en foresterie durable, des projets de développement des infrastructures axés sur les transports et les énergies renouvelables pour favoriser la croissance de la transformation du bois, des mécanismes financiers tels que des prêts concessionnels pour aider les réfugiés à créer des entreprises forestières par le biais de partenariats de microfinance, des liens commerciaux avec les acteurs du secteur pour intégrer les entreprises créées par des réfugiés dans les chaînes d'approvisionnement, et des dispositions relatives au régime foncier avec les communautés d'accueil pour l'attribution de parcelles aux sites forestiers gérés par les réfugiés et pour l'amélioration de leurs moyens de subsistance. Cette stratégie coordonnée peut aligner l'intégration des réfugiés sur les objectifs économiques nationaux en matière de développement inclusif.

⁵⁹ Voir <https://www.arei.info/renewableenergyprojects>.

⁶⁰ Voir <https://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/sustainable-energy-fund-for-africa>.

⁶¹ Voir le webinaire à l'adresse <https://www.wri.org/events/2016/10/how-farmers-africa-are-restoring-degraded-lands-and>.

⁶² Voir <https://afr100.org/>.

Tableau 6.2 : Opportunités d'engagement des réfugiés dans le secteur forestier en République centrafricaine

Domaines couverts par la PS4R	Possibilités d'engagement pour les réfugiés
Esprit d'entreprise	Création de petites et moyennes entreprises de transformation et de valorisation du bois ; les entreprises appartenant à des réfugiés fournissent des équipements, des matériaux, des services de transport et d'autres services aux grandes entreprises forestières
Emploi	Rôles dans la plantation, la récolte, la transformation et le transport d'arbres dans les concessions forestières ; rôles techniques dans les pratiques forestières durables et l'utilisation de l'équipement ; les projets de reboisement, de conservation et d'agroforesterie offrent des possibilités d'emploi
Produits et services	Produits ligneux transformés de manière durable et certifiés FSC ; les produits du bois à valeur ajoutée comme les meubles et l'artisanat ; combustibles issus de la biomasse et biochar issus des déchets ligneux et forestiers
Investissement et accès au financement	Infrastructures pour les installations de transformation du bois et les mini-réseaux d'énergie renouvelable ; les réseaux et équipements de transport ; initiatives d'agroforesterie alignées sur les objectifs de restauration des paysages

Note : FSC = Forest Stewardship Council.

7. Profil du Tchad

7.1 Contexte économique

Le Tchad est le plus grand pays enclavé d'Afrique et l'un des pays les moins avancés au monde. Il est aux prises avec des transitions politiques, des problèmes de sécurité et les graves effets du changement climatique. Le boom pétrolier des années 2000 a procuré une manne pétrolière sans précédent au pays, mais n'a pas réussi à accélérer son développement. Depuis, la situation économique du pays s'est encore dégradée en raison de la pandémie de COVID-19 et de la récente inflation des prix alimentaires et le Tchad a accompli des progrès limités sur le front de la réduction de la pauvreté. Accueillant plus de 450 000 réfugiés en provenance des pays voisins, le Tchad a dû faire face à une crise de la dette extérieure en 2021 en raison de la volatilité des prix du pétrole et de l'augmentation du ratio service de la dette/recettes. Le pays est fortement tributaire des exportations de pétrole et de coton. La population active augmenterait de 235 000 travailleurs chaque année, plus de la moitié de la population du pays ayant moins de 24 ans (IFC, 2023).

Bien que le Tchad ait réalisé des progrès limités dans la réduction de la pauvreté, avec une baisse du taux de pauvreté national de 55 % en 2003 à 47 % en 2011, et le nombre de personnes classées comme pauvres étant passé de 6,3 millions à 4,7 millions au cours de la même période, le nombre de personnes classées comme pauvres est passé à environ 6,8 millions en 2018, avec un taux de pauvreté de 42 %.⁶³ Le Tchad, qui était autrefois une économie agraire, a rejoint les rangs des pays producteurs de pétrole en 2003 et depuis lors, son économie est fortement dépendante du pétrole. Après s'être contractée de 1,2 % (4,1 % du PIB par habitant) en 2021, l'économie a commencé à se redresser en 2022, avec une croissance du PIB de 2,24 %, tirée par les prix élevés du pétrole résultant de la guerre en Ukraine. En 2024, la croissance du PIB devrait être de 3,0 %. Quant au PIB non pétrolier, il devrait passer de 4,1 % en 2023 à 2,7 % en 2024, en raison d'une baisse de l'investissement public. L'inflation, après être tombée à 4,1 % en 2023, devrait remonter à 6,5 % en 2024, en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et des transports, combinée à la faiblesse de la production agricole nationale. En janvier 2021, le Tchad a demandé une restructuration de sa dette, compte tenu de l'augmentation de son ratio service de la dette/recettes fiscales qui a entraîné un surendettement extérieur.

L'économie devrait se redresser progressivement. Le PIB devrait croître de 3,3 % en moyenne en 2023-2024, à la faveur de prix du pétrole favorables et en supposant la poursuite de la reprise mondiale du commerce international et l'augmentation des investissements publics. L'inflation devrait légèrement reculer pour s'établir à 4,8 % et 3,8 %, en 2023 et 2024 respectivement. Ces perspectives étaient sujettes à une forte incertitude et à de multiples risques, notamment la baisse des prix du pétrole, l'instabilité politique dans le contexte d'une transition politique prolongée, l'intensification des risques sécuritaires, de nouveaux chocs liés au climat, les problèmes persistants de sécurité alimentaire et le mécontentement social qui en découle.⁶⁴

7.2 Cadre juridique sur les personnes déplacées de force au Tchad

La Constitution et le cadre législatif du Tchad établissent un engagement en faveur des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. La Constitution de mars 1996, telle qu'amendée en 2005, assure que les étrangers admis légalement sur le territoire du Tchad jouissent des mêmes droits et libertés que les citoyens, sous réserve du respect des lois et

⁶³ Voir [La Banque mondiale au Tchad : vue d'ensemble](#).

⁶⁴ Voir [La Banque mondiale au Tchad : aperçu général](#).

règlements nationaux. L'article 15 de la Constitution garantit les droits des migrants, l'article 80 traitant du statut des étrangers et de l'immigration.

La loi de 2020 sur l'asile représente une avancée significative dans la protection des réfugiés au Tchad.⁶⁵ L'article 21 de cette loi garantit que les titulaires d'une carte d'identité provisoire ont droit aux mêmes droits humains fondamentaux, y compris la circulation, le séjour, l'accès aux services publics et à l'assistance sociale, les soins de santé, l'éducation, la formation professionnelle, la justice et la liberté religieuse. Cependant, l'application pratique de ces droits dans la vie quotidienne reste à évaluer de manière approfondie. Sur le plan de carte d'identité, un mémorandum d'entente a été par exemple signé entre la CNARR (Commission nationale d'accueil et de réinsertion des réfugiés) et l'ANATS (institution en charge de délivrance des titres sécurisés) pour la délivrance des titres sécurisés aux réfugiés. Par ailleurs, le cadre législatif est soutenu par la loi de décembre 2001⁶⁶ portant statut général des fonctionnaires et le décret d'avril 1996, tel que modifié en mars 2009⁶⁷, qui régit l'emploi des travailleurs et fixe les conditions de recrutement de la main-d'œuvre étrangère.⁶⁸

Le droit d'asile au Tchad est appliqué conformément aux normes internationales fixées par la Convention. Cependant, cette pratique fonctionne sans tenir compte de la législation nationale relative aux réfugiés, une anomalie qui peut conduire à des incohérences dans le traitement des demandeurs d'asile. Le manque d'engagement des syndicats et des organisations de défense des droits de l'homme dans les questions de migration de main-d'œuvre représente une lacune importante en matière de plaidoyer et d'inclusion. Le renforcement de ce domaine par l'élaboration de politiques adaptées et la promotion d'une culture d'engagement proactif peut améliorer la protection des droits des migrants et garantir que leurs contributions soient reconnues et valorisées dans le paysage socioéconomique tchadien.

Les efforts du Tchad en faveur des réfugiés sont facilités par plusieurs institutions clés : le ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration ; le ministère des Affaires étrangères, qui assure la liaison avec la diaspora ; le ministère de la Fonction publique et de l'Emploi, qui supervise les conditions de travail des travailleurs étrangers à travers l'Office national de protection de l'emploi (ONAPE) ; le CNARR ; le HCR ; et le Comité international de la Croix-Rouge.

L'engagement du Tchad à respecter les normes internationales applicables aux travailleurs migrants est établi par la ratification de plusieurs conventions importantes. Il s'agit, notamment, de la Convention de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (C97) de 1949 et (C143) de 1975, ainsi que des recommandations connexes (R86 et R151). Le pays a également conclu un accord de coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) le 22 janvier 2010, afin de favoriser la coopération en attendant l'adhésion du Tchad à l'institution. Sur le plan intérieur, le Code du travail de décembre 2001 ;⁶⁹ le décret du 4 décembre 1964⁷⁰ régissant les conditions d'accueil, de séjour et d'entrée des migrants ; et le

⁶⁵ Loi No. 027/PR/020 Portant Asile en République du Tchad.

⁶⁶ Loi No. 017/PR/01 du 31 décembre 2001 portant Statut général de la fonction publique.

⁶⁷ Décret No. 191/PR/MFT/96 du 15 avril 1996 modifié par le Décret No. 289/PR/PM/MFT/09 du 10 mars 2009 réglementant les conditions d'embauche des travailleurs en République du Tchad.

⁶⁸ Décret No. 191/PR/MFT/96 du 15 avril 1996 modifié par le Décret No. 289/PR/PM/MFT/09 du 10 mars 2009 réglementant les conditions d'embauche des travailleurs en République du Tchad.

⁶⁹ Loi No. 038/PR/96 du 11 décembre 2001 portant Code de travail au Tchad.

⁷⁰ Arrêté No. 3109/INT – SUR du 4 décembre 1961 réglementant l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire de la République du Tchad.

décret sur l'Office national de promotion de l'emploi⁷¹, qui établissent un cadre juridique fondamental pour les droits des migrants dans le pays.

Malgré ces dispositions juridiques, l'intégration de la migration de travail dans le cadre des syndicats et des organisations de défense des droits humains n'a pas été observée au Tchad. En tant que participant à des CER telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et la CEMAC, le Tchad fait preuve d'un engagement fort en faveur des droits des migrants. Pourtant, la protection juridique complète de l'ensemble de la main-d'œuvre étrangère et des migrants transitant par le Tchad ou sortant du Tchad exige encore une attention particulière, surtout en ce qui concerne la ratification des deux conventions de l'OIT de 1949 et 1975 et de la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles. L'approche adoptée par le Tchad en matière de demandes d'asile est conforme à la Convention, bien qu'il n'existe pas de législation nationale traitant spécifiquement des réfugiés, ce qui souligne l'importance cruciale du développement dans les activités de plaidoyer et les efforts de politique de la société civile.

L'engagement du Tchad dans les CER reflète son profond attachement aux droits des migrants. La participation active du Tchad à des CER, telles que la CEEAC et la CEN-SAD, souligne son engagement en faveur du bien-être des migrants. Cependant, l'engagement de la nation doit se refléter dans ses politiques intérieures et son cadre juridique. La création d'une structure juridique globale ne consiste pas seulement à adhérer aux normes internationales, mais aussi à créer un précédent national qui assure la protection et l'intégration de tous les migrants, qu'ils soient à la recherche d'un emploi à l'intérieur de ses frontières ou simplement de passage. Il incombe aux autorités non seulement de ratifier les conventions internationales pertinentes, mais aussi de mettre en œuvre des politiques qui incarnent ces principes, en donnant aux organisations de la société civile les moyens de défendre ces causes et d'intégrer les droits des migrants dans leurs missions fondamentales.

Points à prendre en considération :

- **Statut juridique :** la loi de 2020 sur les demandeurs d'asile a renforcé la protection juridique des réfugiés, améliorant considérablement leurs conditions de vie au Tchad⁷².
- **Résidence et accès à la terre :** la même loi a renforcé la liberté de circulation des réfugiés, bien que l'accès à des terres fertiles et abordables ne soit pas explicitement réglementé, ce qui limite potentiellement la capacité des réfugiés à s'installer durablement.
- **Éducation :** Si la loi de 2020 accorde aux réfugiés le droit au travail et l'accès aux soins et à l'éducation, le phénomène d'exode entre les zones rurales et urbaines parmi les jeunes réfugiés à la recherche de meilleures opportunités économiques indique qu'il y a lieu de prêter attention à ce domaine, en particulier en termes d'éducation menant à l'emploi.
- **Emploi :** Le Code du travail tchadien de décembre 2001 définit le recrutement de main-d'œuvre étrangère, les articles 67 à 72 précisant les conditions d'autorisation de travail. Toutefois, l'article 5 limite les opportunités d'emploi public aux citoyens tchadiens, à l'exclusion des étrangers. Ceci, couplé aux décrets réglementant l'emploi des travailleurs, ne fixe qu'un quota de 2% pour les employés étrangers dans les entreprises tchadiennes.

⁷¹ Décret No. 471/PR/MFTP/92 du 10 septembre 1992 portant organisation de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi.

⁷² Le décret d'application de la loi tchadienne sur l'asile a été signé en 2023 (Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation, et de la bonne gouvernance (2023). Décret No.0648/PT/PM/MATDBG/2023. <https://www.ecoi.net/en/file/local/2091861/645b938a4.pdf>.)

- **Accès au financement :** L'infrastructure de crédit, guidée par la législation OHADA,⁷³ doit être considérablement renforcée pour persuader les créanciers d'accorder des prêts sans garanties de remboursement importantes, telles que la disponibilité d'actifs mobiliers que les réfugiés pourraient utiliser pour constituer des sûretés. L'environnement actuel, caractérisé par la faiblesse de l'application des lois et des droits des créanciers, ne fait que compliquer davantage les choses. En outre, les commissions élevées associées aux services bancaires découragent les candidats à l'entrepreneuriat réfugié à rechercher des microcrédits. Bien que les réfugiés puissent légalement accéder aux services financiers, l'absence de documents officiels, tels qu'une carte nationale d'identité, et la non-reconnaissance des cartes d'identité de réfugiés en tant que documents officiels entravent leur inclusion financière. Bien que cela soit à nuancer dans la mesure où les cartes délivrées par l'ANATS sont reconnues dans certains cas. La BEAC a un rôle crucial à jouer pour surmonter ces obstacles, ce qui nécessite l'amélioration du cadre réglementaire et la baisse des frais bancaires afin de favoriser un environnement financier inclusif pour les réfugiés.
- **Esprit d'entreprise :** Bien qu'il n'y ait pas d'obstacles juridiques à la création d'entreprises par les réfugiés et malgré les dispositions du droit commercial OHADA,⁷⁴ le manque de fonds, de sens des affaires et de soutien administratif entrave la croissance de l'entrepreneuriat parmi les réfugiés au Tchad.

Pour que le Tchad réalise pleinement les droits énoncés dans sa Constitution et dans la loi transformatrice de 2020 sur l'asile, un effort concerté doit être déployé pour renforcer les mécanismes juridiques et administratifs. Cela implique non seulement d'affiner la législation, mais aussi de mettre en place des processus efficaces et transparents qui facilitent l'accès des réfugiés à des droits tels que l'éducation, l'emploi et les soins de santé. Le renforcement de ces systèmes est essentiel pour combler le fossé entre les dispositions juridiques et l'application pratique, donnant ainsi aux réfugiés les moyens de participer au tissu socioéconomique du Tchad et de l'enrichir de manière significative.

7.3 Contexte du déplacement

L'instabilité politique du Tchad a fragilisé l'accueil des réfugiés et des déplacés. Après l'assassinat du président Idriss Déby le 20 avril 2021, un conseil militaire de transition, dirigé par son fils Mahamat Déby, a pris le pouvoir. La Constitution du pays a été suspendue et une période de transition de 18 mois a été mise en place. Investi en tant que président de la transition en octobre 2022, le général Mahamat Déby a formé un gouvernement d'unité nationale, mais de violentes manifestations ont suivi, au cours desquelles les forces gouvernementales ont ouvert le feu sur les manifestants.⁷⁵ À la suite du référendum constitutionnel du 27 décembre 2023, une élection présidentielle s'est tenue le 6 mai 2024, marquant le retour à l'ordre constitutionnel. A l'issue de ce scrutin, Mahamat Idriss Déby a été élu avec 61% des voix, selon le Conseil constitutionnel. Succès Masra, l'un des opposants de la famille Déby avant d'être nommé Premier ministre, arrive en deuxième position avec 18,54% des voix. Son parti, Les Transformateurs, a déposé un recours en annulation devant le Conseil constitutionnel, qui l'a rejeté. Une autre partie de l'opposition, dont plusieurs candidats exclus de la course à la présidentielle, a appelé au boycott de l'élection. Des élections sénatoriales, législatives et locales sont prévues pour décembre 2024 afin d'achever le retour à l'ordre constitutionnel. Outre ces problèmes d'instabilité politique et de déplacement, le Tchad est également confronté à une insécurité alimentaire et une malnutrition aiguës (considérées comme la principale préoccupation des agences humanitaires à l'heure actuelle), à diverses

⁷³ OHADA, Acte uniforme OHADA du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés ; et OHADA, Acte uniforme portant organisations des procédures collectives d'apurement du passif.

⁷⁴ OHADA Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

⁷⁵ Voir [La Banque mondiale au Tchad : aperçu général](#).

urgences sanitaires et à des problèmes liés au changement climatique et à la sécheresse. Quelque 2,1 millions de personnes, soit environ un Tchadien sur dix, étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë en décembre 2023, dont 40 % dans les provinces de l'est et du sud touchées par la crise.⁷⁶

Le Tchad est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et a réaffirmé son adhésion aux obligations et engagements internationaux. Dans le cadre des discussions sur l'admissibilité au Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR) d'IDA-18 en 2017, le gouvernement a mis l'accent sur les priorités stratégiques en matière d'intégration des réfugiés : adopter des lois et des règlements, renforcer les droits des réfugiés et des personnes déplacées, assurer un accès équitable aux services de base pour les réfugiés et les communautés d'accueil, accroître l'efficacité des organismes nationaux en charge des réfugiés, et renforcer la coordination de l'action humanitaire et du développement.

Les réfugiés sont autorisés à travailler dans le secteur privé au Tchad sous certaines conditions. Le décret du 15 avril 1996 impose à l'ONAPE d'agréer l'emploi d'un étranger. La proportion d'étrangers dans une entreprise est fixée à 2% de l'effectif total. Les contrats d'embauche d'étrangers doivent être validés par les services de l'immigration avant d'aller à l'ONAPE. Les étrangers ne peuvent pas être embauchés pour des emplois non spécialisés, et les entreprises qui cherchent à les embaucher doivent payer des frais allant de 100 000 à 250 000 FCFA (environ 150 à 400 dollars). Peu de données sont disponibles sur le nombre de réfugiés employés dans le secteur formel. On sait que beaucoup travaillent dans le secteur informel, mais là aussi les données font défaut⁷⁷. Les réfugiés ne sont pas autorisés à travailler dans le secteur public. Les réfugiés sont autorisés à créer des entreprises, selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les étrangers. Cependant, peu de données sont disponibles sur les réfugiés qui possèdent leur propre entreprise (HCR, 2022b).

Après avoir reçu un financement du WHR de l'IDA pour des projets sur les réfugiés, le Tchad a adopté une nouvelle loi sur l'asile en 2020, qui a renforcé la protection des réfugiés dans le pays. Cette loi, qui a renforcé la liberté de circulation des réfugiés, leur droit au travail et leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à la justice, fait suite à l'adoption par le Tchad du Pacte mondial pour les réfugiés en décembre 2018 et à sa participation au Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019. Le gouvernement y déclara alors sa volonté d'améliorer et de mettre en œuvre des politiques de protection des réfugiés, avec notamment des engagements à adopter une approche hors des camps pour aider les réfugiés à s'installer dans des villages.

Les partenaires internationaux, tels que la GIZ, ont des portefeuilles individuels au Tchad, en particulier dans la partie occidentale du pays (accueillant des réfugiés des pays voisins (du Cameroun, du Nigéria, des pays du Sahel), avec des projets axés sur les moyens de subsistance, les activités génératrices de revenus, la cohésion sociale et les centres numériques pour le développement des compétences. De plus, des programmes tels que DIZA (financé par l'UE), PARCA et ResiTchad (financé par la Banque mondiale) ont une approche intégrée envers les réfugiés et les communautés d'accueil. Avec des taux de participation préétablis, ils soutiennent les ménages extrêmement pauvres par des transferts monétaires, créent et renforcent des associations villageoises d'épargne et de crédit, et promeuvent les opportunités économiques.

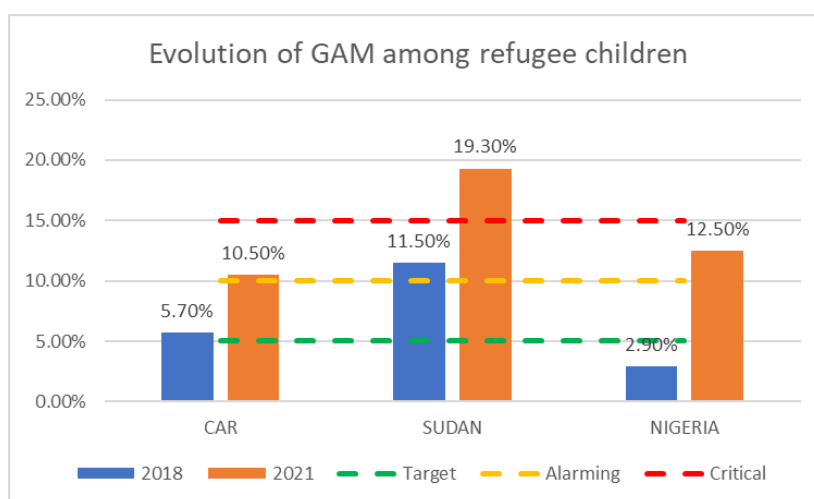
La situation nutritionnelle au Tchad reste critique, affectant à la fois les populations réfugiées et les populations d'accueil. L'enquête nutritionnelle de 2021 a révélé des taux

⁷⁶ FEWSNET (2023). Tchad - Perspectives sur la sécurité alimentaire Octobre 2023 - Mai 2024.

⁷⁷ Les données sont ici basées sur l'Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4 de 2018 à 2019), et ECOSIT 5 n'a pas pu être utilisée pour ce rapport.

préoccupants de malnutrition aiguë globale (MAG) chez les enfants de moins de cinq ans dans les populations réfugiées : plus de 10 % (alarmant) chez les enfants réfugiés centrafricains et nigériens et plus de 15 % (critique) chez les enfants soudanais. Ces taux doivent être replacés dans le contexte de la situation nationale de malnutrition au Tchad. Selon l'enquête SMART (Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions) de 2021, le taux national de MAG pour les enfants de moins de cinq ans au Tchad était de 10,9 %, juste au-dessus du seuil alarmant. Dans les régions accueillant d'importantes populations de réfugiés, comme Lac (réfugiés nigériens) et Ouaddaï (réfugiés soudanais), les taux de MAG étaient respectivement de 10,0 % et 13,9 %. Ces données suggèrent que si les populations réfugiées connaissent des taux élevés de malnutrition, le problème est également important au niveau national et dans les régions d'accueil, indiquant une crise nutritionnelle complexe affectant à la fois les populations réfugiées et tchadiennes. Pourtant, pour les trois populations, les taux de MAG ont augmenté depuis les dernières enquêtes en 2018. Voir la figure 7.1.

Figure 7.1 : Malnutrition aiguë et retard de croissance chez les enfants réfugiés au Tchad, par pays d'origine

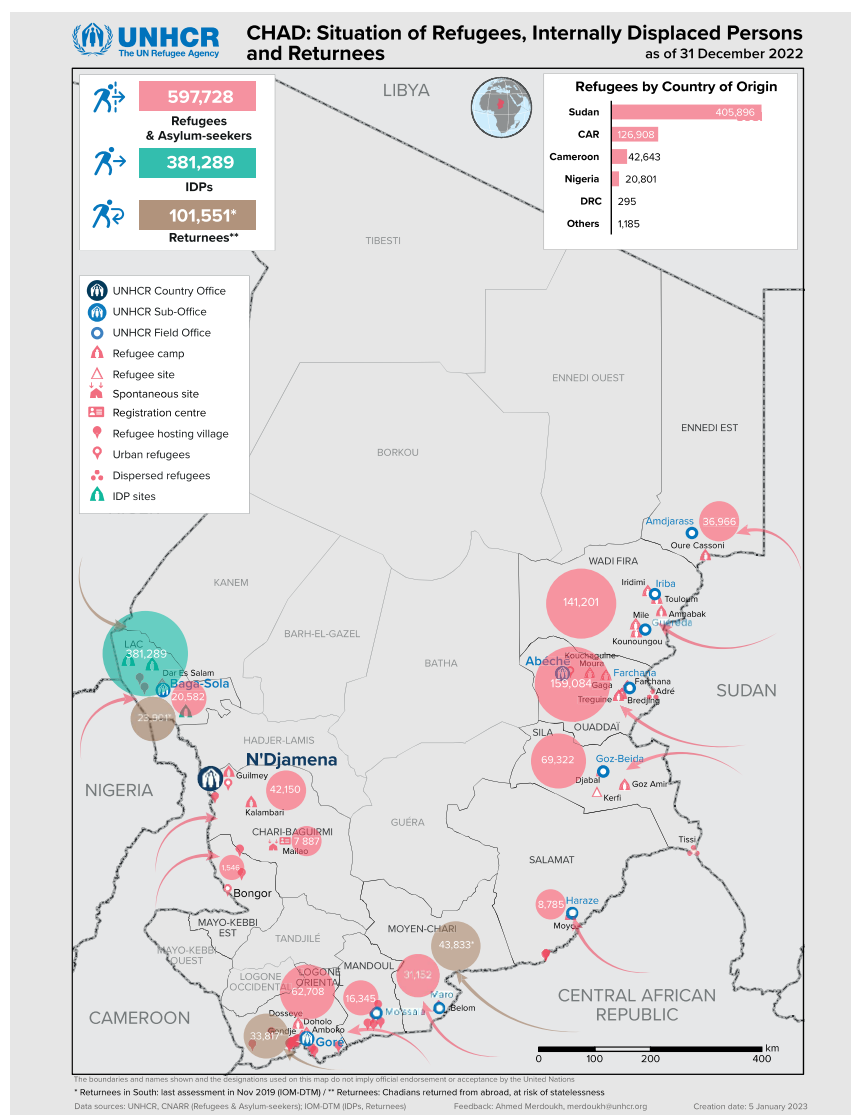


7.4 Profils des réfugiés

Le Tchad a accueilli 594 235 réfugiés en 2023, dont environ 75 % sont des Soudanais, 21 % sont originaires de la République centrafricaine et 4 % du Nigéria et d'autres pays voisins.

La plupart des réfugiés sont au Tchad depuis plus de 15 ans. Le Tchad compte plus d'un million de personnes déplacées, dont plus de la moitié sont des réfugiés (figure 7.1). Selon l'ASDI 2023, près de 400 000 réfugiés résident à l'est (principalement des déplacements prolongés en provenance du Soudan) et 120 000 dans le sud (principalement en provenance de la République centrafricaine).

Carte 7.1 : Carte des déplacements au Tchad



Source : HCB 2023f

Les communautés qui accueillent des réfugiés sont plus touchées par l'insécurité alimentaire que l'ensemble de la population tchadienne. Quatre cinquièmes des réfugiés et des membres des communautés d'accueil ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires et non alimentaires de base, contre deux cinquièmes de l'ensemble des Tchadiens. La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée à l'est qu'à l'ouest du Tchad (Centre commun de données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés, 2021).

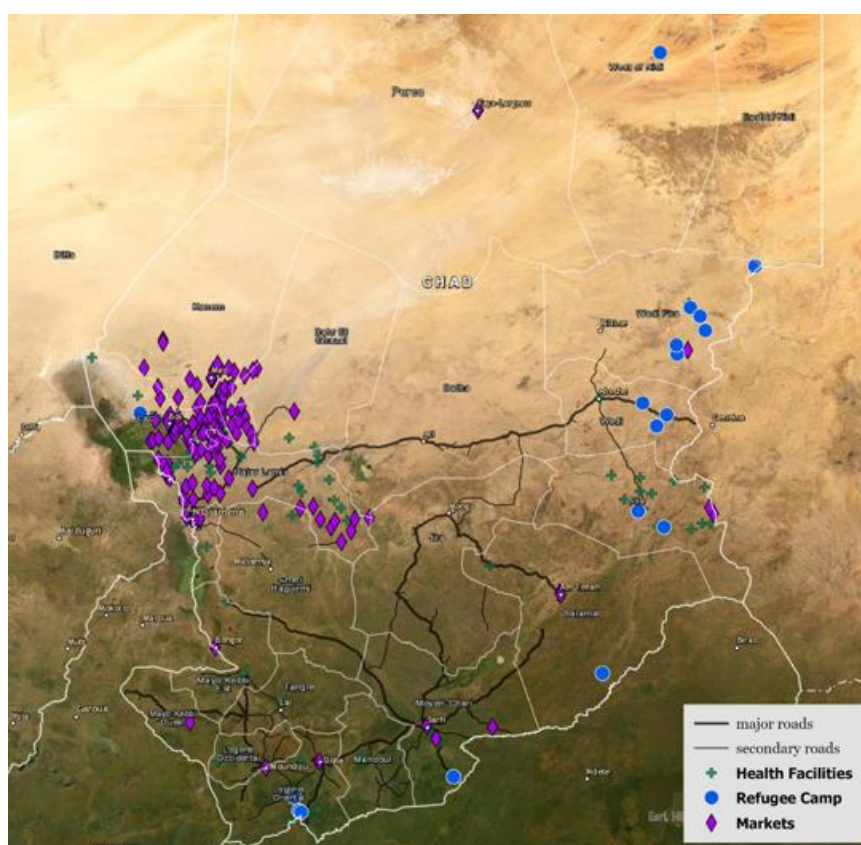
Profil comparatif des déplacements entre milieux urbains et ruraux

Il n'existe pas de cadre juridique qui détermine le lieu de résidence d'un réfugié au Tchad, mais comme l'aide humanitaire se fait principalement dans les camps de réfugiés à l'est, à l'ouest et au sud du pays, les réfugiés ont tendance à choisir d'y vivre. Ceux qui ont les moyens financiers de subvenir à leurs besoins en dehors des camps peuvent choisir leur lieu de résidence au Tchad. Cependant, leur liberté de circulation est limitée, car les cartes d'identité de réfugiés autres que celles délivrées par l'ANATS ne sont pas toujours reconnues comme

des documents légaux par les forces de l'ordre, et les réfugiés ont donc tendance à limiter leurs déplacements pour éviter d'être détenus (HCR 2022b).⁷⁸ Dans l'ensemble, les agences humanitaires considèrent le Tchad comme un environnement plus restrictif que le Cameroun, par exemple, en termes de liberté de circulation.

La plupart des camps de réfugiés au Tchad sont situés dans des zones reculées, et tous sauf quatre se trouvent dans des environnements désertiques, loin des moteurs économiques tels que les marchés. Peu d'entre eux sont reliés à des routes principales, voire secondaires, et la situation est plus aiguë au nord et à l'est (voir carte 7.2). Seuls deux camps ont un accès limité à un marché (17 km et 34 km) et trois camps ont accès à une route principale. La plupart des réfugiés vivent dans le sud-est du Tchad, dans l'un des 19 camps situés à proximité des frontières avec le Cameroun, le Nigéria, le Soudan et la République centrafricaine. Les réfugiés vivant en dehors des camps vivent généralement avec ou à proximité des communautés d'accueil tchadiennes, et une minorité vit dans des logements locatifs à N'Djamena ou dans des installations non planifiées.

Carte 7.2 : Les camps de réfugiés par rapport aux routes et aux marchés au Tchad



Source : HCR 2023f.

7.5 Autorités gouvernementales chargées de la gestion des déplacements

L'autorité responsable des questions de déplacement au Tchad est la Commission nationale d'accueil et de réinsertion des réfugiés et des rapatriés (CNARR). Les autres

⁷⁸ La délivrance de cartes d'identité aux réfugiés devrait être facilitée par un protocole d'accord signé entre l'ANATS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), l'institution gouvernementale chargée de rendre opérationnel l'état civil et de délivrer les cartes d'identité aux nationaux et aux réfugiés, et le CNARR. Selon l'ANATS, en avril 2024, environ 200 000 réfugiés avaient leurs informations biométriques enregistrées par le HCR.

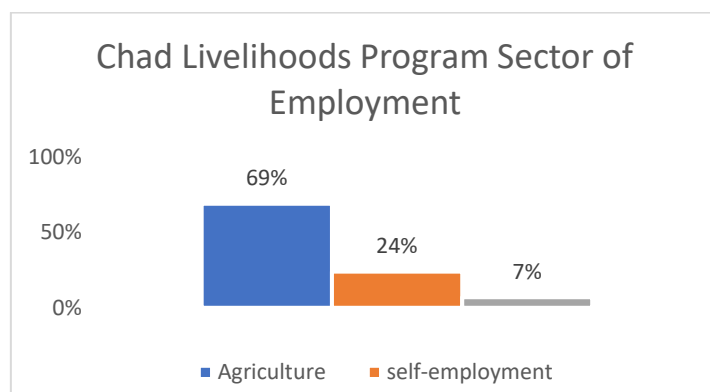
ministères concernés sont le ministère de l'Administration et du Territoire, le ministère de l'Économie et de la Planification du Développement, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement secondaire, le ministère de la Formation professionnelle, le ministère de la Santé et le ministère de la Protection de l'Enfance, et le ministère de l'action sociale et des affaires humanitaires.

Les acteurs du développement particulièrement actifs dans la mise en œuvre des projets de déplacement au Tchad comprennent la Banque mondiale, la GIZ, l'Agence française de développement (AFD), la Délégation de l'Union européenne, le service Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes, et le Département britannique du développement international de l'époque.

7.6 Secteurs d'emploi

Le pétrole et l'agriculture sont les principaux moteurs de l'économie tchadienne. Le pétrole représente l'essentiel des recettes d'exportation et des recettes publiques. Les exportations non pétrolières sont principalement l'or, la gomme, le sésame, le bétail et le coton. La majeure partie de la population tchadienne vit de l'agriculture de subsistance et de l'élevage. Le gouvernement prévoit de diversifier l'économie et de développer une économie formelle à l'horizon 2030. La COVID-19 a entravé le commerce régional et pesé négativement sur le pouvoir d'achat des consommateurs en 2020.⁷⁹ La majorité des réfugiés qui travaillent au Tchad sont employés dans l'agriculture (69 %) et 24 % sont des travailleurs indépendants (figure 7.2).

Figure 7.2 : Secteurs d'emploi des réfugiés au Tchad

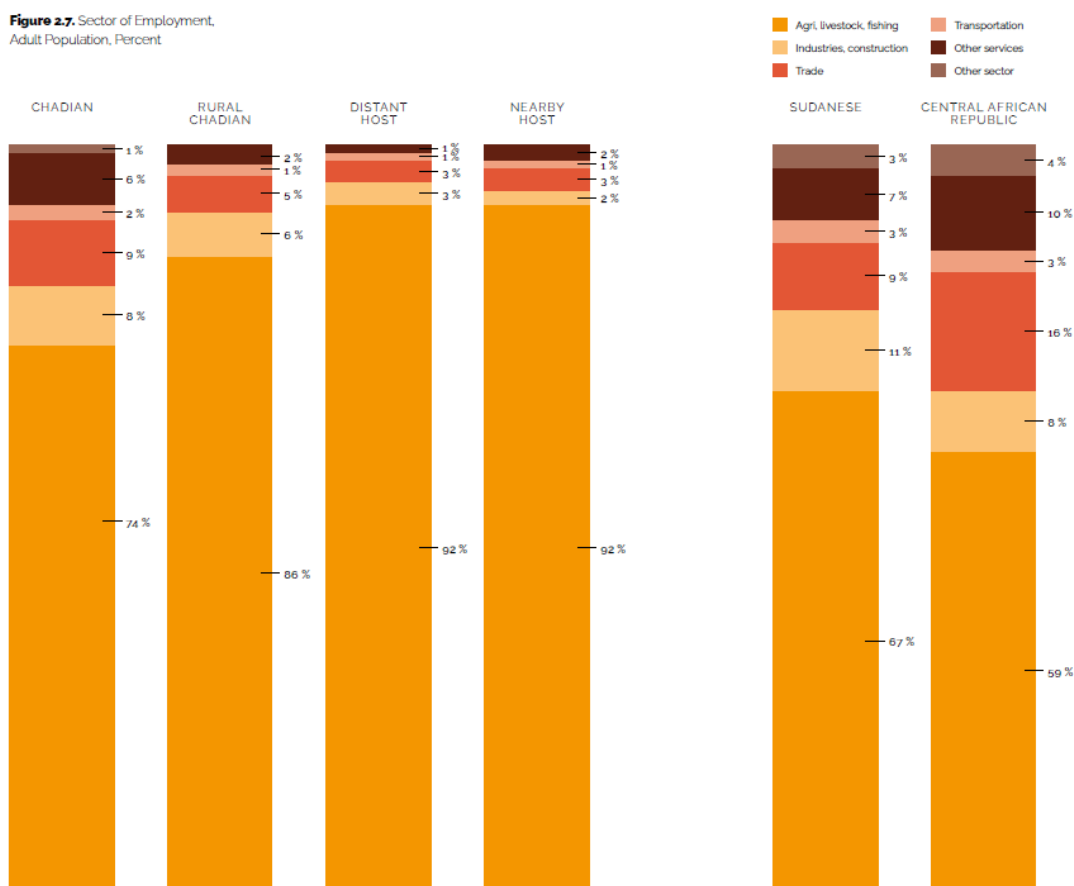


Source : US ITA 2023.

En outre, les réfugiés sont engagés dans de petits commerces de produits alimentaires, l'élevage et les services du secteur informel (figure 7.3). La volonté de travailler dans ces secteurs est plus élevée parmi les réfugiés centrafricains et plus faible parmi les réfugiés nigériens (HCR 2017). Peu de réfugiés bénéficient de programmes formels ou organisés de développement des compétences au niveau national, bien qu'un nombre limité d'entre eux bénéficient de projets de formation professionnelle financés par des partenaires mondiaux (HCR, 2022b). La plupart des réfugiés au Tchad (53%) n'ont pas été scolarisés et n'ont aucun niveau d'éducation.

⁷⁹ Voir U.S. International Trade Administration [Tchad – Country Commercial Guide](#).

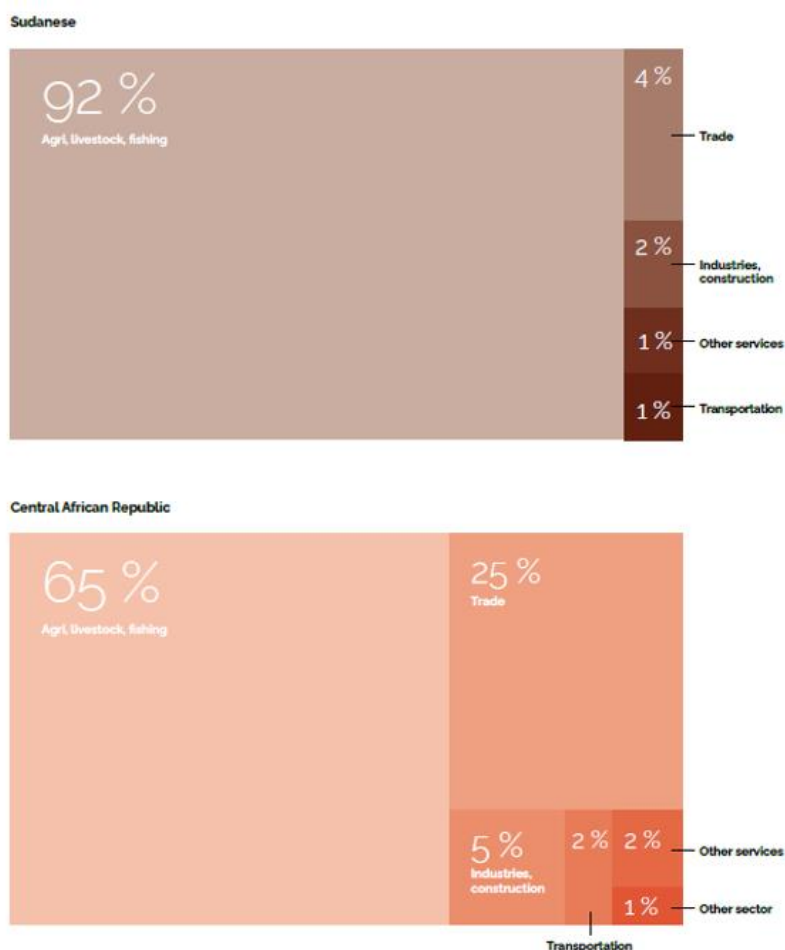
Figure 7.3 : Secteurs d'emploi des réfugiés au Tchad



Source : Centre commun de données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés, 2021.

Selon la définition de l'OIT, près de 93 % des réfugiés adultes centrafricains et 97 % des réfugiés adultes soudanais sont employés, et l'agriculture est le principal secteur d'emploi tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil. Ce secteur fournit des emplois à plus de 90 % des adultes dans les communautés d'accueil et à environ 59 % des réfugiés centrafricains et 67 % des réfugiés soudanais. Cette grande différence dans la proportion de travailleurs dans le secteur agricole peut s'expliquer par le fait que les réfugiés, dans diverses régions, ont un accès minimal à la terre et aux intrants agricoles. Les réfugiés centrafricains sont plus susceptibles que les Soudanais d'être impliqués dans le secteur des services. Parmi les Tchadiens, la part des travailleurs dans le commerce, les transports et d'autres services est comparable à celle des travailleurs réfugiés, bien que cette proportion soit nettement plus faible dans les communautés d'accueil.

Figure 7.4 : Secteurs d'emploi des réfugiés dans leurs pays d'origine

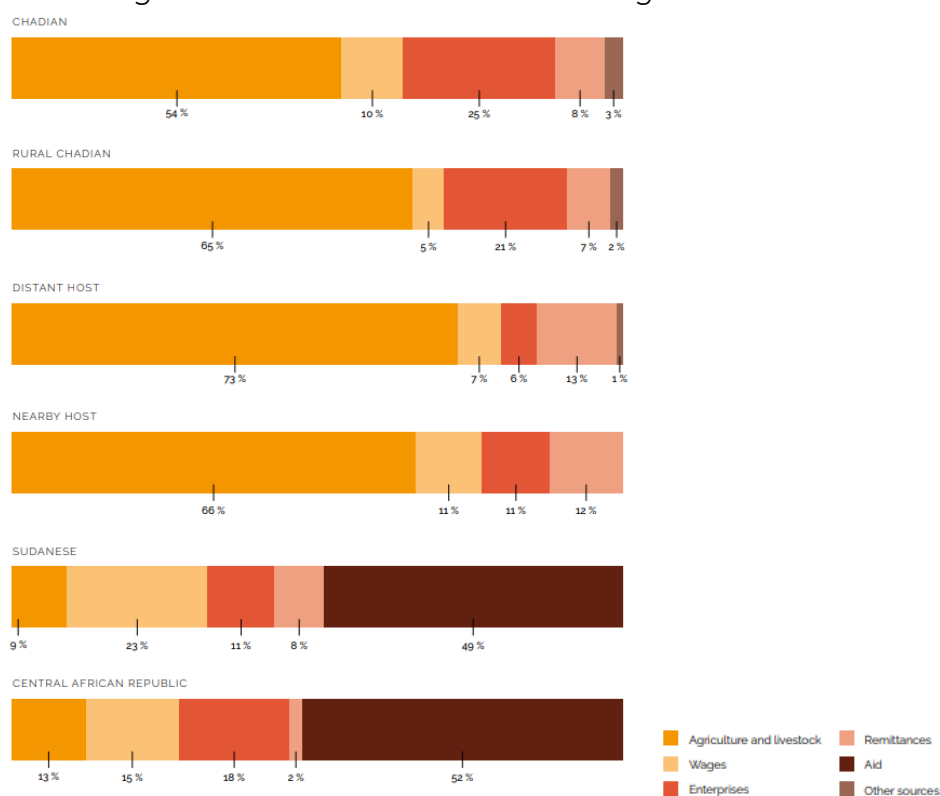


Source : Centre commun de données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés, 2021.

Les entretiens menés dans le cadre de ce rapport ont suggéré que les principaux secteurs sur lesquels se concentrer au Tchad pour engager économiquement les réfugiés seraient l'agriculture et la pêche, et que des améliorations devraient être apportées à l'organisation des filières, à la production, aux chaînes de transformation et aux chaînes de valeur. En outre, il a été suggéré d'investir dans l'amélioration de la production animale ainsi que des compétences agricoles. Le défi de l'accès à la terre a été réitéré, de même que celui du manque de capacités matérielles et financières pour mener des activités économiques. Quant au secteur du bois, qui constitue une priorité tant au Cameroun qu'en République centrafricaine, il n'est pas encore bien développé au Tchad. Cependant, la Banque mondiale prépare actuellement un projet agro-industriel qui vise à moderniser le secteur agricole et la production animale du pays.

Si l'on compare la situation actuelle avec les domaines d'activité avant le déplacement, on constate que la plupart des réfugiés soudanais travaillaient dans l'agriculture avant d'être déplacés, tandis que les réfugiés de République centrafricaine travaillaient à la fois dans l'agriculture et les services (figure 7.4). Plus de 90 % des réfugiés soudanais tiraient des revenus de l'agriculture dans leur pays d'origine, contre 65 % des réfugiés centrafricains. Cependant, 25 % des réfugiés centrafricains étaient engagés dans le commerce, ce qui était plus rare pour les Soudanais (4 %).

Figure 7.5 : Sources de revenus des réfugiés au Tchad



Source : Centre commun de données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés, 2021.

L'aide humanitaire est la principale source de revenus pour les réfugiés qui complètent souvent leurs revenus au Tchad avec les revenus des emplois occasionnels, du petit commerce, des envois de fonds et de la production agricole. En moyenne, l'aide contribue pour environ 50 % au revenu des ménages de réfugiés (figure 7.5). La deuxième source (environ 20 %) est constituée par les salaires, tels que le travail dans l'exploitation agricole d'une autre personne. Cependant, les réfugiés, en particulier ceux centrafricains, ont des revenus limités tirés de la production agricole en raison de l'accès restreint à la terre, alors que la production agricole est la principale source de revenus pour les populations locales. En quête de revenus supplémentaires, les réfugiés peuvent se tourner vers des entreprises familiales présentant des obstacles à l'entrée relativement moins importants que l'accès à la terre. C'est particulièrement vrai pour les réfugiés centrafricains : un ménage typique tire près de 20 % de ses revenus de petites entreprises. Enfin, les envois de fonds ont un rôle de soutien mineur puisqu'ils représentent respectivement 2 % et 8 % du revenu des ménages pour les réfugiés centrafricains et soudanais.

Alors que près de 90 % des Tchadiens possèdent au moins un lopin de terre, c'est le cas de seulement 4 % des réfugiés soudanais et 7 % des réfugiés centrafricains. Environ 50 % des ménages de réfugiés soudanais sont actifs dans la production agricole, et 90 % d'entre eux ont loué au moins une parcelle. Pourtant, ces transactions locatives ponctuelles limitent les possibilités d'investissement à long terme des réfugiés dans la terre et la productivité agricole.

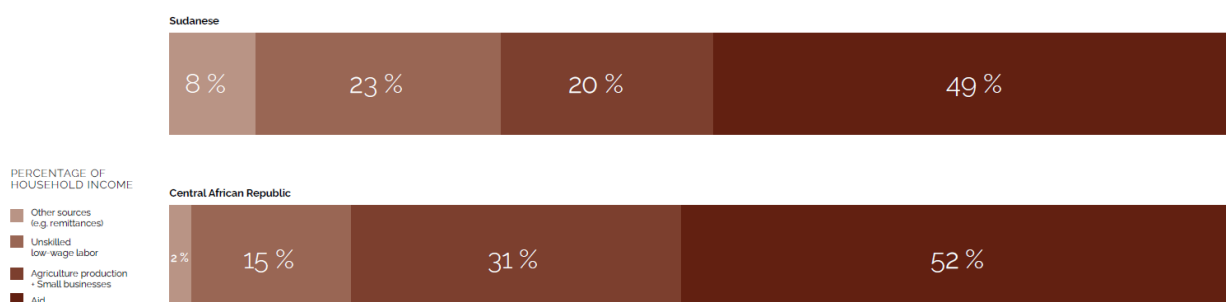
Les réfugiés, en particulier ceux originaires de la République centrafricaine, sont plus susceptibles que leurs hôtes d'exploiter de petites entreprises telles que le commerce de détail, la fabrication de produits alimentaires, la réparation de marchandises et certains types de transport. Les réfugiés et les communautés d'accueil sont confrontés à des défis similaires pour la croissance des entreprises, en particulier une forte concurrence sur le

marché et un accès limité au crédit (Centre commun de données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés, 2021).

Si les réfugiés de la République centrafricaine et du Soudan installés dans le sud et le sud-est vivent dans des zones où les conditions agropastorales sont favorables, les défis sont nombreux. Il s'agit notamment du manque d'infrastructures, qui réduit l'accessibilité à certaines périodes ; de l'accès à la terre ; des terres appauvries ; et du manque de supervision autour de l'exploitation des sols et de ressources financières. De même, pour les réfugiés nigériens vivant dans la région du lac Tchad, les opportunités dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce transfrontalier sont réduites par le faible niveau de gestion des polders du lac et les conditions de sécurité précaires. Les réfugiés résidant à l'Est ont un meilleur accès au bétail que ceux du Sud, et les ânes sont les animaux les plus couramment possédés.

La vulnérabilité est plus prononcée chez les Nigériens (nouveaux arrivants) et les Soudanais (dans les zones à potentiel moindre) que chez les Centrafricains. Alors que 46,8 % des réfugiés dans les camps centrafricains sont pauvres ou très pauvres, c'est le cas de 49,9 % des réfugiés soudanais et 82 % des Nigériens (HCR 2017).

Figure 7.6 : Revenu des ménages par groupe de réfugiés au Tchad



Source : Centre commun de données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés, 2021.

Comme le montre la figure 7.6, environ la moitié du revenu des ménages provient de l'aide humanitaire aux réfugiés soudanais et tchadiens. Les réfugiés soudanais tirent un revenu similaire de la production agricole (20 %) et de la main-d'œuvre non qualifiée à bas salaire (23 %), tandis que les réfugiés de la République centrafricaine sont plus nombreux à travailler dans l'agriculture (31 %) que dans les activités de main-d'œuvre non qualifiée à bas salaire (15 %).

7.7 Accès au financement

Les réfugiés au Tchad ne sont pas confrontés à des obstacles juridiques pour accéder aux services financiers, mais dans la pratique, ils n'ont pas toujours les documents nécessaires (par exemple, une carte nationale d'identité), et la carte d'identité de réfugié n'est pas considérée comme un document officiel. Certains réfugiés ont récemment pu accéder à des comptes bancaires (d'épargne) munis de cartes d'identité de réfugiés. Les exigences sont généralement plus strictes pour les réfugiés que pour les hôtes : un revenu régulier, une caution locale ou une promesse de pourcentage du prêt. Comme c'est le cas dans toute la région, les réfugiés sont considérés comme des emprunteurs à haut risque, confrontés à d'importantes barrières à l'entrée pour accéder à des financements personnels ou à ceux des PME.

7.8 Intégration des réfugiés dans les chaînes de valeur au Tchad

Partant d'un tour d'horizon général des divers défis et opportunités qui attendent les réfugiés au Tchad, notre attention se porte sur un examen détaillé de secteurs spécifiques qui sont prometteurs pour l'intégration économique des réfugiés. Notre analyse vise à mettre en lumière les secteurs qui non seulement permettent une croissance expansive, mais favorisent également un cadre inclusif pour des initiatives concrètes. Nous identifierons les principales parties prenantes et les partenariats stratégiques essentiels pour générer cette intégration dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'emploi, des produits et services, et des investissements. Dans le contexte du tissu économique tchadien, notre objectif est de tracer une trajectoire économique permettant aux réfugiés de passer du statut de participants passifs à celui de moteurs dynamiques de la croissance économique et de la durabilité dans leur environnement d'accueil. Les secteurs examinés dans ce segment sont l'agriculture et l'agro-industrie, ainsi que le commerce et les services.

Secteur d'intervention : Agriculture et agro-industrie

L'agriculture constitue la pierre angulaire de l'économie tchadienne, malgré les défis que posent ses infrastructures et les conditions climatiques. Il s'agit d'un secteur clé qui emploie plus de 70 % de la population active, principalement dans l'agriculture de subsistance et l'élevage.⁸⁰ Il contribue à environ 15 % du PIB, ce qui le place au deuxième rang des sources de revenus après le pétrole. Cependant, le réseau routier et les infrastructures de marché du Tchad sont parmi les plus médiocres du continent, avec seulement 5 % de routes revêtues et un accès limité aux installations de stockage, de transformation et de distribution (Banque mondiale, 2022a). Cela a un impact significatif sur la capacité des agriculteurs à vendre leurs produits efficacement, les pertes après récolte étant estimées à 50 %.⁸¹ Les fermetures fréquentes des frontières et les effets néfastes du changement climatique, notamment la baisse des précipitations et la désertification, contribuent à ces défis, entravant le commerce transfrontalier et affectant les prix des intrants. En dépit de ces difficultés, l'agriculture au Tchad constitue un domaine vital pour la croissance économique et le développement, surtout si l'on considère les plans du gouvernement pour moderniser l'économie et développer un secteur agricole plus formel. L'intégration des réfugiés dans ce secteur peut jouer un rôle important dans la réalisation de ces objectifs, compte tenu de leurs compétences et de leur expérience agricoles (HCR 2016).

La forte intensité de main-d'œuvre du secteur agricole tchadien, de la culture à la transformation, offre des opportunités substantielles pour l'intégration des réfugiés dans la population active. Comme on l'a vu plus haut, une grande majorité des réfugiés au Tchad (environ 69 %) sont employés dans l'agriculture, et 24 % d'entre eux sont des travailleurs indépendants. Les opportunités de travail dans le secteur agricole tchadien sont variées et vont de l'agriculture et de l'élevage à des postes dans le transport, l'entreposage, le classement, le conditionnement et la logistique de distribution. Ces rôles non seulement offrent des possibilités d'emploi direct aux réfugiés, mais cadrent également avec la stratégie nationale visant à améliorer les moyens de subsistance et à renforcer la résilience économique. Par exemple, l'Office national de sécurité alimentaire du Tchad (ONASA) joue un rôle central dans la sécurité alimentaire. Les initiatives de l'ONASA en matière de gestion des réserves alimentaires et de mise en œuvre de programmes de rémunération alimentaire du travail peuvent impliquer les réfugiés dans divers rôles agricoles, améliorant ainsi leur intégration et leur contribution à l'économie locale.⁸² En outre, la Compagnie sucrière du Tchad gère des programmes de développement communautaire qui offrent une formation agricole et des possibilités d'emploi. Bien qu'elles ne soient pas exclusivement ciblées sur les

⁸⁰ Basé sur les Indicateurs du développement dans le monde 2022 de la Banque mondiale.

⁸¹ Voir <https://www.fao.org/platform-food-loss-waste/flw-data/en/>.

⁸² Voir <https://onasa.td/>.

réfugiés, ces initiatives pourraient être adaptées pour inclure la participation de ces derniers, en alignant leur expérience sur la production de canne à sucre et les industries connexes.⁸³

La population de réfugiés du Tchad, principalement originaires de la République centrafricaine, du Nigéria et du Soudan, apporte une riche expérience et des compétences agricoles. Un grand nombre de ces réfugiés s'adonnaient à l'agriculture dans leur pays d'origine, plus de 90 % des réfugiés soudanais et 65 % des réfugiés centrafricains exerçaient des activités agricoles avant d'être déplacés. Leurs compétences en matière de culture, de gestion du bétail et leur connaissance des pratiques agricoles sont très pertinentes pour le secteur agricole tchadien. Les opportunités pour l'agro-entrepreneuriat comprennent la fourniture d'intrants, l'élaboration de modèles commerciaux d'agrégation, la transformation et la distribution des aliments. Par exemple, le Projet de renforcement de l'innovation dans l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et des femmes au Tchad cible les jeunes et les femmes, y compris les réfugiés, en fournissant des ressources et un soutien aux entreprises agropastorales.⁸⁴ Cette initiative encourage directement l'esprit d'entreprise au sein des communautés de réfugiés.

Pour transformer son secteur agricole, il est essentiel de s'attaquer aux problèmes considérables que connaît le Tchad en matière d'infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie. La modernisation des corridors de transport et la mise en place de centres agricoles équipés de chambres froides et d'installations de conditionnement, comme le recommande l'étude de la Banque mondiale sur la chaîne de valeur de la CEMAC, sont des mesures stratégiques visant à améliorer l'accès au marché et à minimiser les pertes post-récolte. À cet égard, des initiatives telles que le Projet de sécurité alimentaire dans la région septentrionale de Guéra – Phase II (un projet du Fonds international de développement agricole [FIDA] axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la génération de revenus pour les ménages vulnérables, y compris les réfugiés) peuvent compléter ces efforts.⁸⁵ Ce projet promeut la diversification de la production agricole, améliore l'accès aux marchés et inculque des pratiques intelligentes face au climat, qui profitent directement aux moyens de subsistance des réfugiés et s'inscrivent dans l'objectif plus large d'intégration de ces derniers dans l'agriculture. En outre, des initiatives telles que le Programme d'appui au développement rural à Guéra, également un projet du FIDA, peuvent aider à développer les infrastructures rurales, telles que les routes et les systèmes d'irrigation, qui sont essentielles pour l'amélioration de la productivité agricole et des moyens de subsistance.⁸⁶ Ce programme a indirectement aidé les communautés de réfugiés en améliorant l'environnement agricole général et en créant de plus larges opportunités économiques, notamment en améliorant l'accès aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement. En outre, la promotion de l'accès à l'énergie propre dans les chaînes de valeur agricoles peut améliorer davantage la productivité et la durabilité. Cette évolution vers des sources d'énergie durables permettra non seulement d'améliorer les méthodes agricoles, mais aussi de s'aligner sur les objectifs nationaux plus larges de diversification économique et de résilience du Tchad.

La mise en œuvre de ces améliorations des infrastructures offre une occasion précieuse d'intégrer les réfugiés dans divers aspects de la chaîne de valeur agricole. Les réfugiés pourraient trouver un emploi dans de nouvelles fonctions créées par ces développements, notamment la logistique, la maintenance et l'exploitation d'installations agricoles modernes. Le Projet de sécurité alimentaire dans la région septentrionale de Guéra – Phase II, tout en mettant l'accent sur la diversification de la production agricole et l'amélioration de l'accès aux marchés, joue également un rôle important dans le développement des infrastructures

⁸³ Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_sucr%C3%A8re_du_Tchad.

⁸⁴ Voir <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/2000003305>.

⁸⁵ Voir <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/1100001144>.

⁸⁶ Voir <https://www.ifad.org/es/web/operations/-/project/1100001582>.

agricoles. Ce projet contribue à l'amélioration des routes rurales et des équipements des marchés, qui sont essentiels pour un accès efficace des exploitations agricoles aux marchés. Ces améliorations des infrastructures soutiennent directement les aspects logistiques et de distribution de la chaîne de valeur agricole. En participant à ce projet, les réfugiés peuvent acquérir des compétences et trouver un emploi dans ces fonctions essentielles liées aux infrastructures, améliorant ainsi leur intégration dans le secteur. En outre, la mise en place d'installations régionales d'analyse des aliments pour le respect des normes sanitaires et phytosanitaires garantirait davantage l'intégrité des produits destinés aux marchés d'exportation, tout en offrant des possibilités d'emploi aux réfugiés en tant que techniciens et scientifiques formés.

Au Tchad, la promotion de la collaboration entre les réfugiés, les communautés locales et les entités agricoles est essentielle pour améliorer la productivité agricole et l'intégration des réfugiés. Étant donné que la plupart des réfugiés au Tchad sont employés dans l'agriculture, et que beaucoup d'entre eux ont une expérience dans l'agriculture, des initiatives peuvent être mises sur pied pour louer ou partager des terres entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Les efforts de collaboration peuvent impliquer l'appui technique d'experts agricoles et d'ONG, en veillant à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil bénéficient de techniques agricoles améliorées et de rendements agricoles plus élevés. L'accès à des intrants tels que les semences, les outils et les biofertilisants, potentiellement soutenu par des partenaires internationaux tels que la GIZ et des projets de la Banque mondiale, peut être crucial. La GIZ mène actuellement des projets au Tchad axés sur les moyens de subsistance, les activités génératrices de revenus, la cohésion sociale et les centres numériques pour le développement des compétences, en particulier dans les zones accueillant des réfugiés de pays voisins comme le Cameroun et le Nigéria.⁸⁷ Ces collaborations peuvent améliorer la sécurité alimentaire des réfugiés et des communautés d'accueil, tout en ouvrant potentiellement des possibilités de crédit et de soutien financier, malgré les défis mis en évidence dans l'étude sur le cadre juridique concernant l'accès des réfugiés aux services financiers.

L'adoption de techniques agricoles résilientes au changement climatique est vitale au Tchad, compte tenu de la vulnérabilité du pays aux défis liés au climat tels que les sécheresses et les effets néfastes du changement climatique sur la productivité agricole. Les initiatives axées sur les pratiques agricoles durables, telles que l'amélioration des techniques d'irrigation, les cultures résistantes à la sécheresse et la gestion efficace de l'eau, sont cruciales. Non seulement ces techniques renforcent la résilience du secteur agricole face aux changements environnementaux, mais elles ouvrent également des possibilités de participation des réfugiés à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces solutions. Par exemple, le Projet de gestion des ressources et de l'hydraulique pastorales dans les zones sahéliennes, également administré par le FIDA, vise à améliorer l'accès à l'eau pour les pasteurs nomades et leurs animaux à la recherche de pâturages et d'eau.⁸⁸ De son côté, le Projet de sécurité alimentaire dans la région septentrionale de Guéra vise spécifiquement à améliorer la sécurité alimentaire et la génération de revenus pour les ménages vulnérables, y compris les réfugiés, dans une région confrontée aux défis climatiques. Ce projet met l'accent sur la diversification de la production agricole et l'amélioration de l'accès aux marchés, tout en enseignant des pratiques climato-intelligentes telles que les méthodes d'irrigation économes en eau et l'utilisation de cultures résistantes à la sécheresse. De même, le Programme d'appui au développement rural à Guéra a mis l'accent sur le développement des infrastructures et des services qui ont permis d'améliorer la productivité agricole. Il s'agit notamment de construire des routes rurales, des systèmes d'irrigation et des installations commerciales, qui sont essentiels à la mise en œuvre d'une agriculture climato-intelligente. En améliorant l'ensemble de l'infrastructure agricole, des programmes comme celui-ci aident indirectement les

⁸⁷ Voir <https://www.giz.de/en/worldwide/316.html>.

⁸⁸ Voir <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/1100001446>.

réfugiés à adopter des pratiques agricoles plus durables et à les intégrer dans les réseaux agricoles locaux.

Mettre l'accent sur des solutions agricoles telles que les biofertilisants, les pesticides et les produits alimentaires enrichis sur le plan nutritionnel peut offrir des modèles commerciaux innovants au Tchad, particulièrement bénéfiques pour les populations de réfugiés. Une recommandation à considérer est la restauration de sols agricoles dans les zones accueillant les réfugiés où la pression est importante sur le sol alors qu'il s'appauvrit.

A l'Est, des ouvrages tels que les seuils d'épandage et les mares aménagés pourraient permettre d'agrandir la surface à cultiver et l'alternative pour une culture de contre saison/maraichage respectivement. Par ailleurs, compte tenu des défis liés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition parmi les réfugiés, la mise au point et la distribution d'aliments enrichis en éléments nutritifs grâce à des partenariats entre les organismes de secours et les entreprises de transformation privées peuvent répondre aux besoins nutritionnels et créer des possibilités d'emploi pour les réfugiés. Cette stratégie positionne les réfugiés à la fois comme bénéficiaires et contributeurs dans la chaîne de valeur agricole. Les fabricants d'intrants agricoles au Tchad peuvent tirer parti des compétences et des connaissances des réfugiés, avec l'appui d'installations dédiées à la commercialisation. Par exemple, la mise au point de produits alimentaires enrichis grâce à la collaboration entre des organismes comme l'ONASA et des entités du secteur privé pourrait fournir une nutrition vitale aux communautés de réfugiés tout en leur offrant un rôle dans la production et la distribution. De plus, des versions emballées de cultures indigènes populaires peuvent être introduites dans des chaînes de vente au détail, telles que Alimentation Générale et Modern Market, élargissant ainsi l'accès au marché. Ces initiatives s'inscrivent dans le droit fil de l'engagement du Tchad en faveur de l'inclusion socioéconomique et de l'amélioration des moyens de subsistance, car elles offrent aux réfugiés des possibilités intéressantes d'emploi et de développement des compétences, tout en les transformant en consommateurs actifs. Voir le tableau 7.1.

Tableau 7.1 : Possibilités d'engagement des réfugiés dans l'agriculture et l'agro-industrie au Tchad

Domaines couverts par la PS4R	Possibilités d'engagement pour les réfugiés
Esprit d'entreprise	Entrepreneuriat agricole, fourniture d'intrants ; élaboration de modèles opérationnels d'agrégation ; les activités de transformation des aliments comme la mouture et le séchage ; franchises de distribution
Emploi	L'exploitation d'équipements agricoles ; le transport des produits ; la construction d'infrastructures d'entreposage ; le classement et le conditionnement des produits agricoles ; la gestion de la logistique de distribution du dernier kilomètre
Produits et services	Les réfugiés en tant que consommateurs dans l'économie locale, contribuant à la demande de produits et services agricoles ; participation potentielle à des installations régionales d'analyse des aliments, contribuant aux normes sanitaires et phytosanitaires
Investissement et accès au financement	L'accès à des mécanismes de soutien financier, tels que des produits de financement de la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises agroalimentaires réfugiées ; la participation à des projets du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) comme le Projet de Sécurité Alimentaire dans la Région du Nord de Guéra ; Collaboration avec des partenaires internationaux pour l'accès aux intrants et l'appui au crédit

Secteur d'intervention : Commerce et services

Le secteur du commerce et des services du Tchad, caractérisé par sa diversité, offre un environnement propice à l'intégration des réfugiés, qui possèdent un éventail de

compétences transférables. Le secteur représente environ 28 % du PIB, selon les données de la Banque mondiale en 2023⁸⁹, et comprend un mélange diversifié de commerce de gros et de détail, de télécommunications, de banque et de microfinance, de transport et d'hôtellerie. Malgré ses récentes avancées, le Tchad affiche de faibles indices en matière d'accessibilité au marché et d'environnement des affaires – le pays occupe le 184e rang dans le dernier classement de la Banque mondiale pour la facilité de faire des affaires.⁹⁰ Néanmoins, des domaines tels que la connectivité mobile ont connu une forte croissance, la couverture réseau ayant atteint 97 % en 2021, selon les données de la GSM Association (GSMA 2022). Parmi les grandes entreprises figurent Tigo/Moov Africa, une filiale de Millicom, qui compte plus de 4 millions d'abonnés,⁹¹ et Airtel Tchad de Bharti Airtel, qui compte 1,4 million de clients.⁹² Des entreprises telles que Tigo et Airtel ont la possibilité d'accroître la diversité de leur main-d'œuvre en employant des réfugiés à des postes qui tirent parti de leurs capacités multilingues et de leurs compétences culturelles. Inspirées par « Digifarm » de Safaricom au Kenya,⁹³ qui emploie des agriculteurs locaux pour fournir des informations et des produits aux communautés agricoles, et par le service « Zaad » de Telesom au Somaliland (ICTworks 2016), qui a intégré les réfugiés dans ses opérations de services d'argent mobile, ces entreprises peuvent mettre en place des programmes de formation et d'emploi similaires. En s'associant à des organisations d'aide aux réfugiés, les entreprises tchadiennes pourraient créer des centres de formation visant à perfectionner les réfugiés afin qu'ils puissent à la fois remplir des fonctions de service à la clientèle et d'assistance technique, et servir une clientèle multiculturelle, enrichissant ainsi leurs modèles commerciaux avec des pratiques d'emploi inclusives.

Les réfugiés soudanais au Tchad, confrontés à la nécessité de subvenir à leurs besoins en raison de la réduction de l'aide, se livrent au commerce et à des activités génératrices de revenus pour subvenir à leurs besoins. Dans des camps comme Kounoungou (Daldigue, 2023) et des établissements comme Ourang (Banque mondiale, 2023f), ils ont établi des marchés dynamiques vendant divers produits, notamment de la nourriture, des vêtements et de l'artisanat. Certains réfugiés exploitent également de petits commerces en dehors des camps, tels que des salons de coiffure, des ateliers de couture et des épiceries. Ces entreprises répondent aux besoins des réfugiés et des communautés locales, en générant des revenus et en favorisant l'intégration économique. Les réfugiés ont le potentiel d'exceller dans l'installation d'étals de marché et d'échange de produits locaux, en s'appuyant sur leur expérience dans des entreprises similaires. En outre, leurs compétences artisanales, acquises au fil d'années de création et de vente d'articles artisanaux comme principale source de revenus, sont très utiles au Tchad, où les produits faits à la main sont appréciés.

Les débouchés du commerce de détail représentent un moyen pratique pour l'intégration économique de ces réfugiés, en particulier ceux qui ont une expérience dans le commerce et la vente. Au Tchad, les marchés et les boutiques locaux jouent un rôle crucial dans le commerce quotidien, offrant aux réfugiés une plateforme pour créer des activités liées à l'emploi et à l'entrepreneuriat. Par exemple, dans les régions proches des camps de réfugiés, comme celles de l'est du Tchad, les petits commerces de détail comme les épiceries locales à Abéché, près du camp de Farchana (Encyclopedia Britannica 2015) et les marchés dynamiques comme Kounoungou, créés par des réfugiés soudanais, démontrent le potentiel d'une intégration réussie. De plus, la présence de réfugiés dans ces zones pourrait stimuler la croissance des marchés de détail, conduisant à la création d'espaces de vente de détail ou de

⁸⁹ Voir <https://data.worldbank.org/indicator/NV.SRV.TOTL.ZS?locations=TD>

⁹⁰ Voir <https://www.doingbusiness.org/en/data/exploreeconomies/chad>.

⁹¹ Voir https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/gsma_orgs/tigo-chad/.

⁹² Voir <https://www.airtel.td/>.

⁹³ Voir https://www.safaricom.co.ke/annualreport_2022/digifarm/#:~:text=DigiFarm%20is%20an%20integrated%20mobile,in%20a%20commercially%20sustainable%20way.

centres commerciaux plus importants. Par exemple, dans le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya, un complexe commercial avec plus de 1 000 magasins tenus par des réfugiés et des locaux prospère en tant que centre économique régional (Banque mondiale, 2018b). Ce modèle pourrait être reproduit au Tchad, où la présence croissante de réfugiés dans les régions de l'Est pourrait attirer des investissements et stimuler le développement de pôles commerciaux similaires à l'avenir.

Des initiatives telles que le Projet d'appui à la petite entreprise (PAPE) et le Projet d'appui au développement de la microfinance (PDMFI/FJ) de l'AGPM illustrent le type d'écosystème entrepreneurial qui pourrait contribuer à l'intégration des réfugiés dans l'économie tchadienne. L'initiative PAPE, à travers la Maison de la petite entreprise de N'Djamena, est un modèle exemplaire d'assistance aux particuliers dans la création et le développement d'entreprises, en mettant l'accent sur la résolution des obstacles communs tels que l'insuffisance de la formation, du financement et de l'appui.⁹⁴ Bien que ciblant initialement les jeunes tchadiens, le cadre et les ressources du PAPE pourraient être étendus pour soutenir les entrepreneurs réfugiés grâce à des adaptations telles que la fourniture de services linguistiques et le partenariat avec des organismes d'aide au service des populations réfugiées. En offrant aux entrepreneurs réfugiés une formation, un mentorat et un financement de démarrage adaptés à leur contexte, le modèle de PAPE pourrait aider les entreprises réfugiées à contribuer à l'économie tchadienne. Les leçons devraient également être tirées des mesures d'inclusion économique sous le projet pilote PARCA qui a atteint plus de 70 000 ménages (communauté hôte et réfugié) dont au moins 30% sont des réfugiés.

De même, le projet PDMFI/FJ de l'AGPM montre comment la facilitation de services financiers et non financiers innovants peut autonomiser les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.⁹⁵ En tirant parti des plateformes numériques et des mécanismes de financement flexibles, les obstacles auxquels les réfugiés sont souvent confrontés pour accéder aux institutions financières et bancaires traditionnelles pourraient être surmontés. Cette approche, axée sur l'autonomisation économique grâce à des solutions financières et des services numériques accessibles, représente un modèle qui pourrait être particulièrement utile pour les réfugiés qui cherchent à naviguer dans le paysage économique tchadien. En collaborant avec les opérateurs de téléphonie mobile et les entreprises de fintech déjà actives dans les contextes de réfugiés à travers le Tchad, le modèle de l'AGPM pourrait être adapté pour améliorer l'accès aux services financiers et l'inclusion financière, en particulier au sein des communautés de réfugiés. Ces exemples soulignent la possibilité d'adapter ou de comparer des projets existants et antérieurs pour soutenir l'entrepreneuriat des réfugiés, stimulant ainsi la création d'emplois et favorisant une culture entrepreneuriale inclusive au Tchad.

Les investissements stratégiques dans le secteur du commerce et des services au Tchad sont essentiels pour favoriser l'intégration des réfugiés dans l'économie locale (tableau 7.2). L'un de ces investissements pourrait consister à investir dans des organisations de soutien à l'entrepreneuriat, telles que des incubateurs d'entreprises. Dans le contexte africain, les incubateurs d'entreprises ont démontré leur efficacité dans le développement de nouvelles entreprises, et le Tchad pourrait bénéficier de ce modèle. Par exemple, des incubateurs comme iHub de Nairobi,⁹⁶ qui a soutenu plus de 200 startup depuis sa création, et Kosmos Innovation Center d'Accra,⁹⁷ pourraient fournir une plateforme structurée aux entrepreneurs réfugiés au Tchad. Ces incubateurs offriraient bien plus qu'un simple espace de bureau, fournissant aux réfugiés des ressources techniques, un mentorat commercial, un soutien marketing et des relations avec des réseaux de soutiens financiers. En abaissant les

⁹⁴ Voir <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/projet-dappui-la-petite-entreprise-pape>.

⁹⁵ Voir <https://www.afdb.org/fr/documents/agpm-tchad-projet-dappui-au-developpement-de-la-microfinance-en-soutien-lentrepreneuriat-des-femmes-et-des-jeunes-pdmfi/fj-phase-i>.

⁹⁶ Voir <https://ihub.co.ke/>.

⁹⁷ Voir <https://www.kosmosinnovationcenter.com/ghana/>.

barrières à l'entrée, ils pourraient, avec d'autres organisations économiques comme les associations professionnelles et les coopératives, créer un environnement fertile pour les entreprises dirigées par des réfugiés, ce qui pourrait entraîner la création d'emplois et la diversification économique dans des secteurs tels que le commerce de détail, l'hôtellerie et les services professionnels.

Les exemples sur le terrain au Tchad donnent à penser qu'il existe un précédent pour ce genre d'initiatives favorables. Par exemple, la Maison de la petite entreprise de N'Djamena fournit déjà des services commerciaux aux entrepreneurs locaux et, avec les ajustements appropriés, pourrait étendre ces services aux réfugiés. En outre, la croissance du marché de l'argent mobile au Tchad, illustrée par le succès de services tels qu'Airtel Money,⁹⁸ illustre le potentiel du secteur en matière d'innovation et d'inclusion. L'investissement dans des infrastructures similaires qui favorisent les échanges de biens et de services peut créer des conditions favorables à la participation des réfugiés à l'économie, non seulement en tant que travailleurs, mais aussi en tant qu'innovateurs et propriétaires d'entreprises. Cette approche répond non seulement au besoin de diversification économique face à la fluctuation des prix du pétrole, mais capitalise également sur le potentiel entrepreneurial des réfugiés, contribuant ainsi à un écosystème économique résilient et inclusif.

Tableau 7.2 : Possibilités d'engagement des réfugiés dans le commerce et les services au Tchad

Domaines couverts par la PS4R	Possibilités d'engagement pour les réfugiés
Esprit d'entreprise	Création d'étals de marché et de petits commerces comme des salons de coiffure, des ateliers de couture et des épiceries ; des initiatives telles que le Projet D'appui À La Petite Entreprise (PAPE) et le Projet d'appui au développement de la microfinance en soutien à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes (PDMFI/FJ) pourraient fournir un appui aux entrepreneurs réfugiés en leur offrant des formations, des services de mentorat et un financement de démarrage
Emploi	Rôles potentiels dans des entreprises de télécommunications comme Tigo et Airtel tirant parti des capacités multilingues et culturelles ; Rôles de service à la clientèle et de soutien technique dans divers secteurs
Produits et services	La création et la consommation d'objets artisanaux et artisanaux ; la participation à la croissance des marchés de détail, ce qui pourrait conduire à la construction d'espaces de vente au détail ou de centres commerciaux plus grands
Placements financiers	Investissement stratégique dans des organisations de soutien à l'entrepreneuriat comme les incubateurs d'entreprises ; Création de centres de formation par des entreprises en partenariat avec des organisations d'aide aux réfugiés

⁹⁸ Voir https://www.airtel.td/airtel_money.

8. Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo

8.1 Contexte économique

La Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo (Brazzaville) ont des économies centrées sur le pétrole et les ressources naturelles avec des niveaux de revenus relativement élevés, bien que leur forte dépendance à l'égard des produits de base pose des risques économiques. Le Gabon a le deuxième PIB par habitant le plus élevé parmi les pays de la CEMAC avec 9 577 dollars, juste derrière le revenu par habitant extraordinairement élevé de la Guinée équatoriale (19 949 dollars en 2022), qui est amplifié par sa faible population de 1,6 million d'habitants. La République du Congo s'en sort également mieux que la plupart de ses voisins avec 7 056 dollars.⁹⁹ Cependant, une grande partie de la volatilité provient de la dépendance à l'égard du pétrole. Il représente 80 % des recettes d'exportation de la République du Congo, ce qui fragilise la croissance économique, tandis que de brèves baisses de production ont entraîné une contraction du PIB de la Guinée équatoriale depuis 2015 (prévue pour 2022). Les niveaux de pauvreté, basés sur le seuil international de pauvreté de 1,90 dollar par jour, étaient de 29,4 % en République du Congo et de 35,9 % en Guinée équatoriale en 2017, et des données plus récentes datant de 2020 estiment le taux de pauvreté en Guinée équatoriale à 36,5 %.

L'agriculture et l'entrepreneuriat dans le secteur des services sont essentiels à la création d'emplois pour les réfugiés au Gabon et en République du Congo, car ils fournissent à la fois un moyen de subsistance et une voie d'intégration. Au Gabon, une évaluation de la main-d'œuvre a révélé que 58 % des réfugiés dépendaient d'un travail intermittent dans la construction et d'un travail agricole occasionnel, une tendance également courante parmi les populations locales (OIT, 2017). Malgré leur précieuse expertise agricole, les réfugiés se retrouvent souvent limités à des travaux agricoles ponctuels en raison d'un accès restreint aux terres arables. En République du Congo, les réfugiés sont plus susceptibles de créer de petites entreprises, 26 % d'entre eux travaillant dans des secteurs tels que la restauration, la vente au détail et la réparation, contre seulement 6 % de la population locale participant à des activités similaires (HCR, 2021b). Ces microentreprises jouent un rôle vital en fournissant des revenus essentiels là où les possibilités d'emploi stable sont rares, les femmes étant représentées de manière disproportionnée dans ces stratégies de survie. Pour renforcer l'autonomie et la stabilité économique des réfugiés, des initiatives pourraient être prises pour obtenir des baux agricoles et offrir des formations professionnelles dans des domaines à forte demande. En outre, la facilitation de l'accès au crédit peut donner du pouvoir aux microentreprises qui sont essentielles aux moyens de subsistance des communautés déplacées, contribuant ainsi à réduire les disparités de revenus.

Le manque de fiabilité des infrastructures, notamment l'électricité, les réseaux de transport et la connectivité Internet, nuit considérablement à la compétitivité du secteur privé en Guinée équatoriale, au Gabon et en République du Congo, ce qui a de profondes répercussions sur l'intégration des réfugiés. Comme indiqué dans l'étude de la Banque mondiale sur la chaîne de valeur de la CEMAC, au Gabon, les défis dans le secteur des transports, tels que la surcapacité et les déraillements fréquents du système ferroviaire, ont un impact sur la mobilité des réfugiés et leur accès aux marchés, cimentant davantage leur exclusion économique. Par exemple, les installations de transformation du bois situées à proximité des sites d'exploitation forestière n'ont souvent pas accès à une électricité fiable, dépendent de groupes électrogènes et encourrent des dépenses énergétiques élevées. En

⁹⁹ Toutes les données figurant dans le paragraphe proviennent des dernières synthèses par pays de la Banque mondiale. Voir <https://www.worldbank.org/en/country/congo/overview>, <https://www.worldbank.org/en/country/gabon/overview> et <https://www.worldbank.org/en/country/equatorialguinea/overview>.

République du Congo, le corridor de transport est confronté à des difficultés dues au vieillissement des infrastructures, qui entravent la circulation des biens et des services, qui est vitale pour la participation économique des réfugiés. En Guinée équatoriale, le réseau routier s'est amélioré, mais le secteur des transports reste fragmenté et les petites entreprises exploitent généralement des camions obsolètes. En outre, dans ces pays, il est nécessaire de développer des infrastructures inclusives qui tiennent compte des besoins uniques des réfugiés et des entrepreneurs locaux, tels que l'amélioration de la connectivité Internet pour l'éducation, le travail à distance et les activités entrepreneuriales. Cette fracture numérique souligne l'urgente nécessité de développer des infrastructures qui tiennent compte des besoins uniques des réfugiés et des entrepreneurs locaux.

8.2 Cadres réglementaires et juridiques

Guinée équatoriale

La Guinée équatoriale démontre son engagement à s'attaquer aux problèmes des réfugiés, principalement en participant aux conventions régionales, mettant l'accent sur une approche humanitaire à l'égard des réfugiés. La participation du pays à la Convention de l'OUA de 1969 témoigne de son alignement sur les efforts plus larges déployés par l'Afrique pour gérer efficacement la protection des réfugiés et les procédures d'asile.¹⁰⁰

La création de la CNR traduit l'approche institutionnelle de la Guinée équatoriale en matière de traitement des demandes d'asile. Cependant, les opérations spécifiques, l'efficacité et la portée de l'engagement de la CNR dans le paysage de la protection des réfugiés ne sont pas largement documentées, ce qui souligne la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure compréhension de son rôle.

Le cadre juridique de la Guinée équatoriale garantit le droit constitutionnel à l'asile, mais il manque une législation détaillée sur les droits des réfugiés à la résidence, à l'emploi, à l'éducation et aux services financiers. Ce vide législatif conduit à un statut incertain pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, ce qui complique leur intégration dans l'économie formelle et dans la société en général. Les réfugiés sont confrontés à des obstacles tels que l'obtention d'un permis de travail et les obstacles bureaucratiques, les reléguant souvent dans des secteurs d'emploi informels ou entravant leurs initiatives entrepreneuriales en raison des difficultés à enregistrer une entreprise et à accéder au capital de démarrage sans documents légaux formels. Il est essentiel de s'attaquer à ces obstacles pour faciliter la participation et l'intégration économiques des réfugiés.

Bien que la Guinée équatoriale ait fait preuve d'un leadership régional en ratifiant la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique (la Convention de Kampala) et en engageant des dialogues sur les migrations et l'apatridie, la traduction de ces engagements internationaux en actions nationales efficaces reste un domaine à développer. La rationalisation des procédures d'asile, l'amélioration de l'accès aux services financiers, la stabilisation des autorisations de travail et la simplification des procédures bureaucratiques sont des mesures essentielles pour autonomiser les réfugiés. En renforçant le cadre législatif et administratif de la protection des réfugiés, la Guinée équatoriale peut tirer parti de la contribution potentielle des réfugiés au développement national, en garantissant la protection de leurs droits et de leur dignité. Cette approche permet non seulement de remplir les engagements régionaux et internationaux du pays, mais aussi de contribuer à l'inclusion socioéconomique et à la résilience.

¹⁰⁰ Toutes les informations pour cette section proviennent de <https://www.worldbank.org/en/country/equatorialguinea/overview> et <https://migrants-refugees.va/country-profile/equatorial-guinea/>.

Gabon

Au Gabon, un cadre juridique complet soutient les droits et le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile, combinant les conventions internationales et la législation nationale pour promouvoir la protection et l'intégration. L'adhésion du pays à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, son Protocole de 1967, la Convention de l'OUA de 1969 et la ratification de la Convention de Kampala en février 2011 témoignent de sa détermination à faire respecter les droits des réfugiés à l'intérieur de ses frontières. En outre, le Gabon s'aligne sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, renforçant davantage ses engagements juridiques.

La loi n° 5/98 sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui décrit la reconnaissance juridique et les procédures de demande d'asile, facilite l'accès des réfugiés au statut juridique et aux protections connexes, est au cœur de l'environnement législatif du Gabon pour les réfugiés. Les décrets 645, 646 et 647 du 19 juillet 2000 complètent la loi sur les réfugiés, fixant les conditions d'obtention de l'asile ou du statut de réfugié et assurant aux réfugiés un accès égal aux services publics.¹⁰¹ Cependant, le traitement des demandes d'asile connaît souvent des retards importants, ce qui prolonge l'incertitude des réfugiés et complique leurs efforts d'intégration. Plus précisément, le décret n° 646/2000 reflète l'intention du Gabon de soutenir les droits des réfugiés au travail, à l'éducation, aux soins de santé et à la liberté de circulation, mais son application pratique révèle des écarts entre la politique et la mise en œuvre.

Le Code de la nationalité et les lois relatives à l'admission et au séjour des étrangers, y compris le décret n° 999/PR, définissent les conditions d'obtention d'un permis de séjour fournissant un cadre juridique, mais introduisant également des obstacles bureaucratiques et des processus prolongés qui limitent l'intégration économique des réfugiés. Le Code de la nationalité (loi n°37/98 du 20 juillet 1999) fixe les conditions et modalités d'éligibilité à la nationalité soit d'origine soit d'acquisition. La loi n°05/86 du 16 juin 1986 fixe les règles d'admission et de séjour des étrangers arrivant au Gabon. Cette loi a été mise en œuvre par le décret 6/86 du 18 juin 1989 portant création d'un fonds spécial pour l'immigration, tandis que le décret n°999/PR du 31 juillet 1986 régit les conditions de demande de titre de séjour qui varient selon chaque catégorie de résidence. Les réfugiés sont confrontés à des difficultés spécifiques pour obtenir un statut professionnel légal et créer une entreprise, en raison de l'absence de dispositions juridiques explicites régissant leur emploi et des restrictions à l'exercice de certaines activités économiques.

Malgré les cadres juridiques garantissant le droit à l'éducation et aux soins de santé pour tous, y compris les réfugiés, le Gabon est confronté à d'importants défis opérationnels qui compromettent ces droits. L'obligation constitutionnelle de gratuité de l'enseignement public contraste avec la réalité, où les familles, quel que soit leur statut de réfugié, supportent souvent le fardeau des dépenses d'éducation, ce qui traduit un fossé systémique entre la politique et la pratique. Non seulement ces disparités entravent l'accès équitable à l'éducation, mais elles exacerbent également les vulnérabilités des familles réfugiées, les marginalisant davantage au sein du système éducatif national. Dans le secteur de la santé, le principe d'égalité d'accès est également compromis par des pratiques discriminatoires omniprésentes et des barrières financières. Les réfugiés sont souvent confrontés à des préjugés dans les structures de soins, allant de traitements offensants à des problèmes de hiérarchisation qui, conjugués au coût élevé des services médicaux, limitent leur accès aux

¹⁰¹ Toutes les informations provenant de <https://migrants-refugees.va/country-profile/gabon/#:~:text=Regarding%20international%20protection%2C%20the%20national,equal%20access%20to%20public%20services>.

soins nécessaires. Ces conditions soulignent la nécessité de réformes politiques globales visant à assurer la mise en œuvre pratique des lois existantes.

L'inclusion financière des réfugiés est considérablement entravée par des exigences strictes en matière de documentation et un environnement réglementaire qui ne reconnaît pas pleinement les cartes d'identité de réfugiés comme documents officiels. Ces difficultés limitent l'accès des réfugiés aux services bancaires, au crédit et aux opportunités entrepreneuriales, d'où la nécessité d'adapter la réglementation et d'affiner les politiques pour améliorer leur inclusion financière et leur participation à la vie économique.

Un système administratif plus réactif est crucial pour faciliter l'intégration sans heurts des réfugiés dans l'économie gabonaise. La simplification des processus d'obtention des permis de travail, d'enregistrement des entreprises et d'accès aux services financiers est essentielle pour surmonter les obstacles bureaucratiques auxquels sont actuellement confrontés les réfugiés. En affinant les politiques et en élaborant un cadre administratif plus accommodant, le Gabon peut mieux soutenir les droits des réfugiés au travail, à l'éducation, aux soins de santé et aux services financiers, assurant ainsi leur intégration réussie et leur contribution à l'économie nationale.

République du Congo

En République du Congo, la Constitution et une série de conventions internationales constituent le socle de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'attachement du pays aux principes fondamentaux est souligné par son adhésion à des documents internationaux importants, notamment la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.¹⁰² La République du Congo a ratifié des conventions cruciales telles que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, la Convention de l'Union africaine de 1969 régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1983 et la Convention de Kampala de novembre 2014. En 2017, la République du Congo a également ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (HCR n.d. ; U.S. Department of State, 2022a).

L'article 21 de la Constitution de la République du Congo consacre le droit d'asile dans des conditions spécifiques, traduisant l'engagement de la nation à offrir l'asile à ceux qui en ont le plus besoin. Cet engagement est encore renforcé par l'article 49 qui garantit que les étrangers résidant légalement au Congo jouissent des mêmes droits et libertés que les nationaux, sous réserve des dispositions conventionnelles et des lois, et du principe de réciprocité. Néanmoins, jusqu'à l'adoption de la loi 41-2021, la République du Congo ne disposait pas d'une loi complète sur l'asile et les réfugiés pour renforcer efficacement les capacités du Comité national d'assistance aux réfugiés.

Le cadre juridique est en outre défini par le décret présidentiel 99-310, qui a créé le Comité national d'assistance aux réfugiés, et par des décrets ministériels de décembre 2001 qui définissent le processus d'asile et les critères d'obtention du statut de réfugié. La révision de la loi n° 23-96 relative à l'entrée, au séjour et à la sortie des étrangers en août 2017 a eu un impact notable sur les réfugiés en modifiant la durée de validité des cartes d'identité de réfugiés.¹⁰³ Malgré ces efforts réglementaires, des défis persistent dans la reconnaissance opérationnelle et la mise en œuvre des droits des réfugiés, notamment en ce qui concerne la délivrance de permis de séjour.

¹⁰² Constitution de la République du Congo de 2015.

¹⁰³ Loi no 23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers.

Dans le cadre d'une avancée juridique significative, la République du Congo a promulgué la loi 41-2021, qui traite explicitement du droit d'asile et du statut des réfugiés. Cette loi marque un tournant dans la mise en place d'un cadre structuré pour la protection internationale, mettant en évidence l'alignement du pays sur les normes internationales. La législation vise à simplifier le processus de demande d'asile et à améliorer l'efficacité opérationnelle du Comité national d'assistance aux réfugiés. Cependant, le système juridique antérieur à cette loi, en particulier la loi n° 5/98 sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, a mis en évidence les retards procéduraux dans le traitement des demandes d'asile, reflétant des inefficacités systémiques qui ont historiquement prolongé l'incertitude et les défis d'intégration auxquels les réfugiés sont confrontés. La loi récente reconnaît la liberté de circulation des réfugiés et des demandeurs d'asile, avec des restrictions notées, ce qui nécessite de nouvelles réformes pour garantir l'intégralité des droits à la mobilité et à l'intégration dans les communautés locales.

L'éducation en République du Congo, conformément à la Constitution, est censée être librement accessible ; cependant, la réalité de la mise en œuvre diffère, les familles supportant des coûts. Ce décalage entre les politiques et la pratique souligne les obstacles à l'accès équitable à l'éducation pour tous, y compris pour les réfugiés. En outre, le cadre juridique et opérationnel du secteur de l'éducation ne répond pas suffisamment aux besoins éducatifs des réfugiés, ce qui témoigne de la nécessité de relever des défis systémiques plus larges pour réaliser le mandat constitutionnel d'éducation publique gratuite.

Le paysage de l'emploi présente des défis importants pour l'actualisation des droits au travail des réfugiés. Les cadres juridiques ne traitent pas spécifiquement de l'emploi des réfugiés, ce qui impose des restrictions à certaines activités économiques et contribue à leur marginalisation économique. La loi n° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo et ses décrets d'application (décrets 2008-483 et 2011-490) interdisent aux étrangers le transport de personnes et les activités de commerce de détail pour les étrangers, limitant ainsi les opportunités économiques des réfugiés.¹⁰⁴ Cette situation est exacerbée par l'absence de textes explicites accordant le droit de travail aux réfugiés.

L'accès aux soins de santé, bien que juridiquement égal pour les réfugiés, est limité dans la pratique par des traitements discriminatoires et des obstacles financiers. Des réfugiés ont signalé des cas de traitement discriminatoire dans les établissements de santé, notamment des insultes de la part du personnel médical et des temps d'attente prolongés pour se faire soigner, sans tenir compte de la gravité de leur état de santé. L'absence de mutuelle ou d'assurance maladie et l'imposition de frais de consultation et de prescription constituent des obstacles importants pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans l'accès aux soins médicaux.

Le cadre réglementaire du secteur bancaire constitue un obstacle important à l'inclusion financière des réfugiés en raison des exigences rigides en matière de documentation et de la non-reconnaissance des cartes d'identité de réfugiés en tant que documents officiels. L'infrastructure de crédit en République du Congo, guidée par la législation OHADA comme dans d'autres États membres de l'OHADA, doit être considérablement renforcée pour persuader les créanciers d'accorder des prêts sans garanties de remboursement importantes, telles que la disponibilité d'actifs mobiliers que les réfugiés pourraient utiliser pour constituer des sûretés. L'environnement actuel, caractérisé par la faiblesse de l'application des lois et des droits des créanciers, ne fait que compliquer davantage les choses. Cette situation souligne la

¹⁰⁴ Voir <https://reporting.unhcr.org/operational/operations/republic-congo#:~:text=Congo%20adopted%20Law%2041%2D2021,Government%20to%20provide%20international%20protection>.

nécessité de réformes réglementaires qui tiennent compte de la situation particulière des réfugiés, favorisent leur accès aux services financiers essentiels et facilitent leur participation à l'économie.

Bien que la République du Congo ait pris des initiatives juridiques notables en faveur de la protection des réfugiés, il reste beaucoup à faire dans la mise en œuvre pratique et l'opérationnalisation de ces droits. Pour garantir à tous les réfugiés un accès complet à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation et aux services financiers, il faut un effort concerté pour combler le fossé entre les dispositions légales et leur application effective sur le terrain.

Dans l'ensemble, si les pays d'Afrique centrale se sont engagés à respecter les normes internationales en matière de droits des réfugiés, la profondeur et l'efficacité de leurs lois et politiques nationales varient et influent sur le degré d'intégration des réfugiés. Les constitutions et les lois du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Guinée équatoriale, du Gabon, du Tchad et de la République du Congo apportent chacun des degrés divers de soutien aux droits et à l'intégration des réfugiés. Pour créer un environnement propice à la participation des réfugiés à l'économie, à l'inclusion sociale et à l'intégration du secteur privé, il est essentiel de disposer de lois claires et de politiques de soutien, ainsi que d'un cadre régional cohérent.

8.3 Contexte des déplacements et profils des réfugiés

La Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo ont signé les principales conventions internationales sur les réfugiés et autorisent la libre circulation, bien que l'application des droits soit inégale. Les législations nationales de la Guinée équatoriale (par exemple, la loi n° 3/2010 – régulateur du droit de l'immigration), du Gabon (par exemple, la loi 5/98 sur les réfugiés du 5 mars 1998) et de la République du Congo (par exemple, le projet de loi nationale sur le droit d'asile et le statut de réfugié) soutiennent les droits des réfugiés à la liberté de circulation et à l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la justice. Tous les pays sont également signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, du Protocole de 1967 et de la Convention de l'OUA de 1969, ayant établi des organes administratifs pour traiter les demandes d'asile. Cependant, les réfugiés se heurtent toujours à des obstacles juridiques et de mise en œuvre en ce qui concerne l'autorisation de travail et l'enregistrement des entreprises, tandis que l'acceptation de documents d'identité pose des problèmes d'accès aux services. En Guinée équatoriale, l'absence d'un système dédié à la détermination du statut de réfugié empêche les demandeurs d'asile d'obtenir un statut de réfugié reconnu et des documents attestant de leurs droits formels (U.S. Department of State, 2022b). Au Gabon, une preuve supplémentaire de « l'indisponibilité des locaux » est exigée avant l'embauche de réfugiés, et le traitement des permis de travail est long en République du Congo.

Le Gabon et la République du Congo ont connu une évolution significative de la démographie des réfugiés au fil du temps. Le Gabon abritait autrefois plus de 20 000 réfugiés au début des années 2000, mais en 2022, ce nombre était tombé à 304 réfugiés et 53 demandeurs d'asile, venant de pays comme le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo et la République du Congo (HCR, 2022c).¹⁰⁵ La plupart de ces personnes vivent intégrées au sein des communautés locales, notamment dans les provinces de la Nyanga et du Haut-Ogooué où elles cherchent du travail. La mise en œuvre d'une clause de cessation pour les réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo en 2011 au Gabon a entraîné le rapatriement volontaire de nombreuses personnes au fil du temps, contribuant ainsi à la diminution du nombre de réfugiés. En revanche, la République du Congo a une longue histoire d'accueil de populations déplacées en

¹⁰⁵ Autres données du paragraphe tirées de la base de données du site Web du HCR.

provenance des pays voisins. Il accueille environ 52 631 réfugiés selon les chiffres de 2021 du HCR, principalement en provenance de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ce qui reflète les tensions persistantes dans ces régions d'origine. Parallèlement, la stabilisation de la situation sécuritaire en Centrafrique a permis au HCR de faciliter le rapatriement volontaire de 19 353 réfugiés centrafricains du Congo dans leur pays d'origine entre 2018 et 2021. Enfin, la Guinée équatoriale enregistre peu d'afflux récent de réfugiés, le HCR estimant qu'il n'y a pratiquement aucune présence de réfugiés, malgré les garanties constitutionnelles en matière d'asile.

8.4 Intégration économique des réfugiés

Les réfugiés se heurtent à des obstacles complexes en matière d'emploi, d'entrepreneuriat, de formation et d'accès aux terres arables. Par exemple, des évaluations récentes de la vulnérabilité du HCR révèlent des taux élevés de pauvreté urbaine parmi les populations déplacées dans des villes gabonaises comme la capitale Libreville, avec des risques particuliers pour les femmes et les enfants (PAM et HCR, 2021). Le manque d'accès aux terres arables entrave également l'activité agricole, qui est essentielle pour les revenus et l'autosuffisance. Une dynamique similaire touche les réfugiés centrafricains en République du Congo : les retards dans l'obtention des permis de travail limitent les options, tandis que les prêts et l'enregistrement des entreprises s'avèrent difficiles sans papiers d'identité acceptés (HCR, 2021). Ces obstacles bureaucratiques confinent souvent les réfugiés à des emplois instables, à des travaux domestiques et à d'autres activités informelles. Des mécanismes facilitant les approbations et les partenariats dans le cadre de terres à bail pour les projets agricoles pourraient permettre une plus grande autonomie ; par exemple, ceux alignés sur les campagnes du HCR en faveur des moyens de subsistance.

L'analyse des opportunités dans les secteurs prioritaires et les recommandations sur l'entrepreneuriat, l'emploi et l'accès au financement pour les réfugiés dans les pays voisins de la CEMAC, où les réfugiés ont été intégrés dans les chaînes de valeur agricoles locales, s'appliquent également en grande partie à la Guinée équatoriale, au Gabon et à la République du Congo. Cette intégration a été soutenue par des initiatives visant à combler les lacunes en matière d'électricité, de logistique et d'infrastructures mobiles et Internet afin de stimuler la productivité et la compétitivité du secteur privé, des défis communs à toute la région. Au Cameroun, par exemple, des projets d'énergie renouvelable ont facilité l'amélioration de l'irrigation pour les projets agricoles impliquant des réfugiés, augmentant ainsi les rendements et l'accès aux marchés. De même, au Tchad, les investissements dans les services bancaires mobiles ont donné aux réfugiés un meilleur accès aux financements, leur permettant ainsi de participer plus pleinement à l'économie locale. La réduction de ces déficits d'infrastructures offre la possibilité de reproduire les succès de ce type en Guinée équatoriale, au Gabon et en République du Congo, en offrant aux réfugiés non seulement des moyens de subsistance, mais aussi des voies de résilience et d'intégration économiques.

Enfin, le renforcement des lois sur la protection des réfugiés et la normalisation de l'accès au marché du travail sont essentiels pour mieux s'aligner sur les efforts d'intégration régionale au sein de la CEMAC, et jeter les bases d'une mobilité et d'une participation économique accrues des réfugiés. Cette approche permettra non seulement d'améliorer leur mobilité et leur inclusion économique, mais aussi de renforcer le marché du travail régional. Par exemple, une politique coordonnée à l'échelle de la CEMAC pourrait faciliter la reconnaissance des qualifications et des compétences dans les États membres, favorisant ainsi les possibilités d'emploi transfrontalier pour les réfugiés et soutenant la demande de main-d'œuvre régionale. Les recommandations comprennent les éléments suivants :

- **Guinée équatoriale** : compte tenu du niveau élevé du PIB par habitant et des problèmes d'infrastructure, des investissements ciblés dans l'amélioration de l'Internet et de l'approvisionnement en électricité pourraient favoriser une croissance

significative du secteur privé. La collaboration avec la CEMAC sur des projets d'infrastructure pourrait également attirer des financements et des compétences régionales.

- **Gabon** : en s'appuyant sur sa position de leader en termes de revenu au sein de la CEMAC, le Gabon pourrait expérimenter un programme régional de reconnaissance des compétences pour faciliter l'emploi des réfugiés dans des secteurs clés tels que l'agriculture et la construction, où les réfugiés apportent déjà une contribution importante.
- **République du Congo** : En raison de son emplacement stratégique et de sa population de réfugiés d'origines diverses, la République du Congo pourrait s'attacher à améliorer les procédures d'enregistrement des entreprises et de délivrance de permis de travail pour les réfugiés, en particulier dans les secteurs du commerce et des services où ils sont en mesure de contribuer.

Ces stratégies adaptées, soutenues par les objectifs primordiaux de la CEMAC en matière de résilience et d'intégration économiques, faciliteraient la mise en place d'un environnement économique plus inclusif pour les réfugiés et les communautés d'accueil, garantissant ainsi que les avantages de l'intégration économique régionale soient largement partagés. Le tableau 8.1 résume les principales conclusions de cette section.

Tableau 8.1 : Possibilités d'engagement des réfugiés en Guinée équatoriale, au Gabon et en République du Congo

Zone PS4R	Possibilités d'engagement pour les réfugiés		
	Guinée équatoriale	Gabon	République du Congo
Esprit d'entreprise	Élaborer des programmes d'entrepreneuriat qui tiennent compte de l'afflux minimal de réfugiés et mettre l'accent sur l'intégration du petit nombre de réfugiés dans l'économie locale grâce à un soutien ciblé aux entreprises, en particulier dans l'entrepreneuriat numérique.	Soutenir les coopératives agricoles en mettant l'accent sur la mise à contribution des compétences agraires dans la transformation alimentaire et l'artisanat. Encourager les programmes d'incubation adaptés aux compétences des réfugiés.	Renforcer l'appui aux microentreprises, en particulier dans les services, le commerce de détail et les réparations, compte tenu de l'engagement important des réfugiés dans ces secteurs par rapport à la population locale.
Emploi	Compte tenu de la faible présence de réfugiés, mettre l'accent sur la création d'opportunités d'emploi dans des secteurs qui peuvent tirer parti du PIB par habitant élevé de la Guinée équatoriale, comme le développement des infrastructures, où même un petit nombre de réfugiés peut être intégré.	Aligner les programmes de formation professionnelle sur le marché du travail existant, en tenant compte de l'évolution démographique et de la diminution du nombre de réfugiés, en mettant l'accent sur des secteurs tels que le bâtiment et le travail occasionnel où les réfugiés sont déjà actifs.	Répondre à la nécessité de délivrer en temps opportun les permis de travail et promouvoir l'emploi dans des secteurs tels que la logistique, les énergies renouvelables et les services, où les réfugiés peuvent trouver des débouchés en raison de leurs origines diverses.
Investissement et accès au financement	Mettre l'accent sur les investissements visant à améliorer l'Internet et les infrastructures électriques, ce qui pourrait favoriser la croissance du secteur privé et l'accès des populations locales et des réfugiés aux financements, en tirant parti du PIB substantiel de la Guinée équatoriale.	Investir dans des sources d'énergie fiables et dans la connectivité pour faciliter l'accès des réfugiés aux services financiers et aux possibilités d'entrepreneuriat, compte tenu de la richesse relative du Gabon au sein de la CEMAC, pour expérimenter des initiatives régionales.	Améliorer l'inclusion financière des réfugiés en levant les obstacles à l'obtention de permis de travail et de prêts commerciaux et en facilitant l'acceptation des cartes de réfugié pour les services bancaires.
Produits et services	Développer des plateformes numériques pour l'éducation et le travail à distance, en améliorant l'accès des réfugiés aux produits et services et en favorisant l'inclusion économique.	Mettre en valeur et commercialiser les produits agricoles et l'artisanat produits par les réfugiés, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée et l'accès aux marchés.	Intégrer les entreprises réfugiées dans les chaînes d'approvisionnement locales, en particulier dans les secteurs qui bénéficient d'améliorations en matière d'infrastructures.

Note : CEMAC = Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ; PIB = produit intérieur brut.

9. Stratégies finales pour l'autonomisation économique des PDF en zone CEMAC

Ce rapport technique a analysé les possibilités de promouvoir la résilience économique et l'inclusion des PDF dans les pays de la CEMAC, en s'articulant autour d'approches de chaînes de valeur régionales. Les sections précédentes ont décrit les paysages complexes des déplacements de population au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, en Guinée équatoriale, au Gabon et en République du Congo, parallèlement aux priorités nationales et régionales en matière de croissance économique et de développement. Elle a évalué la participation des PDF à l'économie locale, principalement sous l'angle de l'emploi, de l'entrepreneuriat, des investissements et de l'accès au financement, ainsi que de la promotion de produits et services destinés aux personnes déplacées et à leurs communautés d'accueil. Le rapport propose des stratégies d'intégration sectorielle qui s'appuient sur des secteurs tels que l'agriculture, le textile et le commerce de détail, et propose des interventions régionales pour susciter des changements tangibles.

En alignant les approches d'inclusion économique des PDF sur les objectifs d'intégration régionale de la CEMAC, des progrès significatifs peuvent être réalisés sur de nombreux fronts, y compris les objectifs sociaux, humanitaires et économiques. La CEMAC vise à promouvoir une union douanière et un marché commun par la facilitation des échanges, le commerce transfrontalier, des politiques d'immigration unifiées et le développement des marchés financiers. En outre, la CEMAC s'est fixé pour objectif de devenir un centre de fabrication de classe mondiale d'ici 2030, en mettant l'accent sur la transformation à valeur ajoutée des ressources régionales. Ce programme d'intégration trouve un écho important dans les objectifs d'amélioration de la mobilité, des moyens de subsistance, de l'entrepreneuriat et de l'accès aux services des PDF, ouvrant ainsi de puissantes possibilités de collaboration.

Les domaines stratégiques d'alignement comprennent le développement des chaînes de valeur régionales de l'agriculture, des textiles et des produits du bois, où les PDF peuvent participer largement en tant que main-d'œuvre, fournisseurs, consommateurs et propriétaires d'entreprises. Par exemple, les pays de la CEMAC se sont fixé pour objectif d'étendre la culture du coton et la fabrication de textiles, ce qui permettrait aux réfugiés d'occuper des emplois dans l'agriculture, la filature et le tissage. L'accent mis par la CEMAC sur l'amélioration des voies de transport, l'amélioration de la logistique commerciale, l'allègement du fardeau réglementaire et l'accès au financement reflète les conditions préalables identifiées pour faciliter la circulation, la participation et la croissance des PDF dans ces chaînes de valeur. Des corridors de transport plus efficaces, des procédures frontalières simplifiées, des réglementations transparentes et une augmentation des prêts aux PME peuvent renforcer l'accès des pays aux marchés et favoriser la croissance des secteurs prioritaires alignés sur les objectifs des pays de la CEMAC. En outre, les plans d'expansion manufacturière de la CEMAC mettent en évidence des opportunités pour les producteurs et les travailleurs en tant que producteurs, employés et entrepreneurs dans les chaînes de valeur ciblées, aidés par la modernisation des infrastructures et les programmes de développement des compétences.

Dans le même temps, il est crucial de reconnaître les défis importants qui persistent. De nombreuses zones d'accueil des réfugiés en Afrique centrale sont des régions offrant jusqu'à peu d'opportunités économiques et souvent négligées par les gouvernements nationaux. Cette situation a donné lieu à une concurrence pour des ressources rares, ce qui a entraîné l'insécurité alimentaire et exacerbé les conflits locaux. La présence de groupes violents tels que Boko Haram au Nigéria, des factions rebelles au Soudan et d'autres groupes armés en République centrafricaine et au Tchad complique davantage le paysage socioéconomique.

Ces facteurs ont un impact considérable sur la capacité des réfugiés à s'intégrer économiquement et à sécuriser leurs moyens de subsistance.

Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, d'assurer la sécurité et de promouvoir la paix pour créer un environnement propice aux activités économiques. Sans ces éléments fondamentaux, le risque d'une instabilité prolongée et de nouveaux déplacements reste élevé. Le renforcement de la gouvernance locale, l'investissement dans la résolution des conflits et la promotion de la cohésion sociale sont des mesures essentielles pour parvenir à une stabilité à long terme. En outre, des efforts internationaux coordonnés sont nécessaires pour faire face aux menaces transfrontalières et apporter un soutien durable aux initiatives de développement dans ces régions fragiles.

Bien que chacun des secteurs d'intervention décrits dans le présent rapport pour les différents pays de la CEMAC bénéficie de l'ensemble des recommandations qu'il formule, l'intégration économique des PDF est une entreprise régionale qui nécessite une approche intégrée. Par conséquent, des interventions ciblées et complémentaires englobant la mobilité, l'amélioration de la réglementation, le renforcement des capacités, la modernisation des infrastructures et les outils numériques inclusifs peuvent concrétiser les priorités de la CEMAC tout en élargissant l'effet de levier économique des PDF. Il s'agit notamment de :

- **Rationaliser les protocoles d'immigration** transfrontaliers, associés à des systèmes numériques d'enregistrement des titres de compétences et des qualifications. La mise à niveau des capacités technologiques peut faciliter le déplacement des groupes de personnes déplacées à la recherche de débouchés économiques.
- **Soutenir l'objectif de la CEMAC d'améliorer l'efficacité des douanes** pour faciliter le commerce intrarégional, en s'appuyant sur les meilleures pratiques en Afrique. Des systèmes de suivi perfectionnés peuvent aider à suivre le mouvement des marchandises.
- **Aider à réviser les réglementations nationales** afin de faire respecter les droits des personnes déplacées en matière d'entreprise et d'emploi, comme le visaient les cadres juridiques de la CEMAC en leur accordant certaines libertés et avantages.

En retour, le Groupe de la Banque mondiale pourrait mener des interventions spécifiques à fort impact, notamment :

- **Renforcer les capacités institutionnelles régionales** pour coordonner l'inclusion économique des PDF, par le biais d'entités telles que la CEMAC et le mécanisme de coordination régionale à l'appui de la Déclaration de Yaoundé. L'assistance spécifique pourrait inclure le financement d'un forum régional annuel rassemblant les pays, le secteur privé et la société civile pour identifier les obstacles à la participation des pays aux principaux secteurs industriels et zones géographiques. En outre, il pourrait soutenir l'élaboration de normes convenues d'un commun accord entre les États de la CEMAC sur des questions telles que la reconnaissance mutuelle des diplômes ou des qualifications professionnelles, ce qui élargit l'employabilité des personnes handicapées, tandis que les protocoles de partage de données entre les bureaux nationaux de statistique améliorent la réactivité de la planification fondée sur des données probantes.
- **Renforcer les capacités des institutions de la CEMAC** en matière d'intégration des PDF dans les principales chaînes de valeur. Cela pourrait inclure l'appui à la mise en place d'un système de données complet permettant de suivre les activités économiques des PDF, ce qui faciliterait l'élaboration des politiques et la conception de programmes pour leur intégration.
- **Renforcer les capacités des organismes chargés de superviser les échanges et le commerce régionaux** pour faciliter l'accès des PDF au financement par le biais d'instruments tels que les programmes de prêts aux PME, afin d'accroître leur

participation aux chaînes d'approvisionnement par le biais de l'emploi, de l'entrepreneuriat ou de l'investissement. Par exemple, un programme régional de pépinières d'entreprises axé sur les PDF pourrait être mis en place, en partenariat avec des partenaires de développement et des investisseurs locaux, pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'intégration des chaînes d'approvisionnement.

- **Rationaliser les politiques de passage des frontières et numériser les dossiers d'immigration** afin de faciliter les mouvements des personnes déplacées pour des raisons économiques et sécuritaires dans les principaux passages de la région, conformément à l'accent mis par la CEMAC sur l'immigration et les flux de main-d'œuvre. L'infrastructure numérique et le développement de la certification des compétences pourraient permettre cela. Une autre mesure pratique pourrait consister à soutenir un système intégré de gestion des frontières qui réduise les temps d'attente et simplifie la procédure de franchissement des frontières par les personnes déplacées pour travailler ou commercer. Des aspects complexes, tels que la distinction entre les mouvements de personnes déplacées et les migrations économiques, devraient être pris en compte.
- **Renforcer les cadres réglementaires nationaux** pour promouvoir de manière tangible les droits économiques systémiques des personnes déplacées et combler les lacunes limitant leur esprit d'entreprise, leur emploi, leur accès au marché, etc., conformément aux protections et au cadre réglementaire existants de chaque pays. Des analyses des lacunes et un plan d'action sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre correcte de la réglementation du point de vue de l'utilisateur du plan de mise en valeur des ressources naturelles. Des centres d'aide juridique spécifiquement destinés aux personnes déplacées pourraient être créés pour se familiariser avec les réglementations relatives à l'emploi et aux affaires, en veillant à ce que ces personnes puissent exercer leurs droits économiques.
- **Tirer parti des outils financiers de la BEAC** pour accroître les prêts, par l'intermédiaire des banques commerciales régionales, aux PME détenues par des PDF ou employant des PDF et opérant dans des chaînes de valeur stratégiques telles que l'agro-industrie, le bois, le textile, etc., conformément aux visions industrielles nationales. Les lignes de crédit et les instruments de partage des risques visant à encourager ce type de prêts pourraient être basés à la BEAC. Cela pourrait faciliter la mise en place d'un système régional de garantie de crédit, ce qui atténuerait les risques pour les banques et les encouragerait à prêter à des entreprises liées au PDF.
- **Soutenir la localisation et la formalisation de certaines chaînes de valeur** grâce à des interventions facilitant la participation des PDF, telles que la formation professionnelle, des ZES dédiées et la rationalisation des réglementations en tenant compte de l'alignement sur la CEMAC. Les infrastructures, les services d'appui à l'entrepreneuriat et la formation à l'exportation sont des catalyseurs essentiels. Des projets pilotes qui intègrent les PDF dans une chaîne de valeur régionale pourraient être justifiés, tels que l'agro-industrie, en leur offrant une formation et un accès au marché.
- **Encourager des initiatives socioéconomiques inclusives** tout au long des chaînes de valeur qui associent les femmes, les jeunes et les minorités ethniques, en exploitant les compétences en matière de protection des terres et des libertés dans des domaines tels que l'artisanat, la réparation de téléphones, les transports, etc., pour améliorer la vie de communautés entières. Il serait utile d'encourager la collaboration entre les parties prenantes pour cocréer et lancer de telles entreprises. Un système d'obligations à impact social visant à financer les entreprises sociales dirigées par des PDF, mesurant leur succès à l'aune de leur capacité à créer des emplois et à promouvoir la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil, pourrait également être envisagé.

Tableau 9.1 : Résumé de quelques recommandations par domaine du PS4R

Zone PS4R	Recommandation	Exemples
Esprit d'entreprise	Soutien à des programmes personnalisés de formation à l'entrepreneuriat et de mentorat	Partenariats avec des ONG et des incubateurs proposant des cours destinés aux femmes et aux jeunes déplacés
	Accroître les financements d'amorçage	La Banque de développement des États de l'Afrique centrale accorde des dons à des startups créées par des réfugiées
	Faciliter l'établissement de liens avec le marché	Formation à l'image de marque et à la commercialisation de producteurs ou d'artisans alimentaires fondés par des réfugiés pour accéder à des acheteurs commerciaux
Emploi	Adapter la formation professionnelle aux possibilités locales	Organiser des cours de formation professionnelle en fonction de la demande pour des emplois dans l'agriculture et la logistique où les réfugiés ont des capacités transférables
	Encourager l'embauche en entreprise	Plaidoyer politique exhortant les employeurs à s'engager volontairement dans le placement des réfugiés et engagements en faveur de la diversité
	Promouvoir les possibilités d'emploi auxiliaire	Mise à niveau des infrastructures du dernier kilomètre et des entrepôts pour absorber des travailleurs réfugiés supplémentaires
Produits et services	Mettre en relation les acteurs humanitaires et le secteur privé	Des organismes comme le PAM et des ONG s'associent à des transformateurs de produits alimentaires pour créer des aliments de base nutritifs pour les réfugiés
	Tirer parti des technologies	Numérisation des données sur la population de réfugiés facilitant l'accès à des programmes et prestations ciblés
Investissement et accès au financement	Rendre les financements accessibles	Fonds régionaux gérés par des organismes tels que la BEAC et affectant des prêts à faible taux d'intérêt à des PME axées sur les réfugiés
	Attirer les investisseurs d'impact	Modèles axés sur les résultats mesurant la capacité des entreprises sociales dont les fondateurs sont des réfugiés à améliorer la vie des communautés
	Canaliser l'appui du public	Co-investissements publics dans les infrastructures, la construction de mini-réseaux d'énergies renouvelables ou de canaux d'irrigation dans les zones de réfugiés pour débloquer des financements privés

Note : BEAC = Banque des États de l'Afrique centrale ; ONG = organisation non gouvernementale ; PME = petite et moyenne entreprise ; PAM = Programme alimentaire mondial.

Cette approche à plusieurs niveaux, conciliant obligations humanitaires et objectifs économiques, peut aider les personnes à se libérer de leur dépendance à l'égard de l'aide et à les transformer en producteurs de valeur et consommateurs actifs, pour leur propre bénéfice et celui de leurs pays hôtes. Les interventions suggérées, y compris celles résumées dans le tableau 9.1, tirent parti des atouts de la CEMAC pour mobiliser les décideurs, développer les marchés financiers, faciliter les échanges, améliorer l'environnement des investissements et soutenir la croissance industrielle, tout en créant des cadres d'intégration régionale pour des solutions durables que le Groupe de la Banque mondiale est bien placé pour promouvoir par le biais d'un appui technique et financier.

S'il est vrai que la mise en œuvre d'un programme aussi multiforme nécessite de surmonter les problèmes structurels établis autour des données, de l'infrastructure et de la coordination, les retombées d'une action collective sont claires. Les voies telles que la révision des politiques, les campagnes de sensibilisation, le développement de la recherche, le renforcement des capacités, la participation des jeunes et les incitations aux investisseurs doivent converger vers une reconnaissance commune du fait que les populations déplacées peuvent catalyser, et non entraver, les objectifs nationaux et régionaux. Les stratégies décrites peuvent renforcer la résilience socioéconomique dans toute l'Afrique centrale face à des pressions complexes liées aux déplacements. Les partenaires de développement, les gouvernements, les entreprises, les institutions de secours et d'autres organisations jouent tous un rôle essentiel en s'efforçant de surmonter les obstacles et d'aider ces communautés à progresser vers l'intégration sociale et l'autonomisation économique.

Références

- African Development Bank. 2023. "Cameroun – Country Strategy Paper (CSP) 2023–2028." Strategy document, Abidjan.
- Africanews. 2022. Sustainable Agriculture Making Inroads in the Central African Republic. Africanews, March 14, 2022. <https://www.africanews.com/2022/03/14/sustainable-agriculture-making-inroads-in-the-central-african-republic/>.
- Ajab Amin, Aloysius. 2023. "The CFA Franc: The Financial Sector and Economic Growth in CEMAC." In *The Oxford Handbook of the Economy of Cameroon*, edited by Célestin Monga, 513–526. Oxford; Oxford Academic.
- Amoretti, Ugo, and Jean-Christophe Maur. 2022. *Country Private Sector Diagnostic: Creating Markets in Cameroon – Unleashing Private Sector Growth*. International Finance Corporation, Washington, DC.
- Bahar, Dany, Christopher Parsons, and Pierre-Louis Vézina. 2022. "Refugees, Trade, and FDI." *Oxford Review of Economic Policy* 38 (3): 487–513. <https://doi.org/10.1093/oxrep/grac022>.
- Barbelet, Veronique. 2017. "Livelihood Strategies of Central African Refugees in Cameroon." Working Paper, Humanitarian Policy Group, London.
- Business in Cameroon. 2023. "BEAC Lowers 2023 Economic Growth Forecast for CEMAC." Business in Cameroon, December 15, 2023. <https://www.businessincameroon.com/public-management/1512-13567-beac-lowers-2023-economic-growth-forecast-for-cemac>.
- Cameroon, Ministry of Economy, Planning and Regional Development. 2020. *National Development Strategy 2020–2030 for Structural Transformation and Inclusive Development*. Yaoundé.
- CNDHL (Commission Nationale des Droits de l'Homme et Les Libertés). 2009. Situation des droits de l'homme au Cameroun rapport de la Commission Nationale Des Droits De l'homme et des Libertés année 2007. Yaoundé: CNDHL.
- Daldigue, Bienvenu. 2013. "Sudanese refugees find socioeconomic integration from exile and build a new life in Chad." United Nations High Commissioner for Refugees Stories page, June 16, 2023. <https://www.unhcr.org/africa/news/stories/sudanese-refugees-find-socioeconomic-integration-exile-and-build-new-life-chad>.
- DRC (Danish Refugee Council). 2019a. Enquete sur les intentions et les besoins lies au retour des populations dans les localites centrafricaines a la frontiere avec le Cameroun. Copenhagen ; DRC.
- DRC (Danish Refugee Council). 2019b. Rapport sur les perspectives de solutions durables pour les populations refugies – Regions de l'Adamaoua et du Nord. Copenhagen; DRC.
- DRC (Danish Refugee Council). 2020. *Assessment on Durable Solutions for Central African Refugees in Cameroon*. Copenhagen; DRC.
- DRC (Danish Refugee Council). 2021. Analyse des mouvements de retours spontanés, Ouham-Pendé. Copenhagen; DRC.

- Demirgüç-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, and Saniya Ansar. 2022. *The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19*. Washington, DC: World Bank
- Duchochois, Philippe. 2020. TRI Project in the Central African Republic." 2020. Food and Agriculture Organization of the United Nations resources page, June 2, 2020. <https://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/resources/detail/en/c/1273463/>.
- Echandi, Roberto, Maryla Maliszewska, Victor Steenbergen. 2022. *Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty*. Washington, DC: World Bank.
- Encyclopedia Britannica. 2015. "Abéché." In *Encyclopedia Britannica*. <https://www.britannica.com/place/Abeche>
- EU (European Union) Bêkou Fund and Mercy Corps. 2019. Rapport Etude diagnostic de filières Zones de Bangui et de Bouar – Poulet de chair, Savon artisanal Maraichage et Apiculture. Brussels; EU.
- FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). 2020. *Rural Youth Employment and Agri-Food Systems in Rwanda: A Rapid Context Analysis*. Analytical report, Rome.
- FSC (Forest Stewardship Council). 2020. "FSC in Gabon: Starting the Journey Towards 100% Certification." General news, February 18, 2020. <https://fsc.org/en/newscentre/general-news/fsc-in-gabon-starting-the-journey-towards-100-certification>.
- Gabsis, Sohaib, and Scott Shaw. 2014. "Crisis in the Central African Republic: Muslim Minorities and the Descent into Sectarian Conflict." Paper prepared for the All-Parliamentary Group for the Prevention of Genocide and Other Crimes Against Humanity, June 17, 2014. Carleton University.
- Giles-Vernick, Tamara Lynn, Jan S.F. van Hoogstraten, and Thomas E. O'Toole. 2024. "Economy of the Central African Republic." In *Encyclopedia Britannica*. <https://www.britannica.com/place/Central-African-Republic/Economy>.
- GSMA (GSM Association). 2022. "The Mobile Economy 2022." Market report, London.
- ICTworks. 2016. "The Rise of Mobile Money Services in Somaliland." ICTworks, January 29, 2016. <https://www.ictworks.org/the-rise-of-mobile-money-services-in-somaliland/#:~:text=In%202009%2C%20Somaliland's%20biggest%20mobile,and%20deposit%20money%20with%20ZAAD>.
- IFC (International Finance Corporation). 2023. "Creating Markets in Chad – Country Private Sector Diagnostic: Mobilizing Private Investment for Inclusive Growth." IFC: Washington, DC.
- ILO (International Labour Organization). 2017. *Socioeconomic Assessment of Gabonese Refugees and Host Communities*. Geneva; ILO.
- IMF (International Monetary Fund). 2023. "IMF Staff Completes 2022 Article IV Mission to the Central African Republic." Press Release No. 23/20, January 26, 2023.
- IOM (International Organization for Migration). 2021. *A Region on the Move: Mobility Trends in West and Central Africa, January – December 2021*. Data report, Dakar.

- Karimi, Martin. 2022. "How Refugees from Burundi in Kenya are Empowered to Farm." World Food Programme stories, June 17, 2022. <https://www.wfp.org/stories/how-refugees-burundi-kenya-are-empowered-farm>.
- Market Publishers. 2024. *Textile industry in Cameroon: Business Report 2024*. Business report, Limassol.
- Nakirigya, Shabibah. 2023. "More than 600 Farmers Take to Solar Irrigation." *The Daily Monitor*, February 11, 2023. <https://www.monitor.co.ug/uganda/magazines/farming/more-than-600-farmers-take-to-solar-irrigation-4119578>.
- NRC (Norwegian Refugee Council). "2022. 2022–2025 Global Development Strategy: Livelihoods and Food Security." Strategy paper, Norwegian Refugee Council, Oslo.
- Ragoussis, Alexandros. 2016. "Refugees and International Trade: Are We Ready to Talk About the Day After?" *The Current Column*, May 11, 2016. German Institute of Development and Sustainability.
- RDB (Rwanda Development Board). n.d. "Kigali Special Economic Zones." Profile document, Kigali.
- Reuters. 2022. "IMF Sees Central Africa's Economic Growth at 3.4% this Year." Reuters, December 23, 2022. <https://www.reuters.com/world/africa/imf-sees-central-africas-economic-growth-34-this-year-2022-12-23/>.
- Sall, Babacar. 2007. Migrations de travail et protection des droits humains en Afrique: Les obstacles à la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille en Afrique Subsaharienne. Etude UNESCO sur les Migrations – No. 2. Paris, France: UNESCO.
- Sida (Swedish International Development Cooperation Agency). 2022. *Humanitarian Crisis Analysis: Chad*. Analytical report, Stockholm.
- Strauss, Jeremy, and Marcos Vaena. (Forthcoming). *Central African Republic Country Private Sector Diagnostic: Creating Markets in a Fragile and Conflict-Affected Environment*. The World Bank Group.
- UN (United Nations) Cameroon. 2019. "Promotion of Young Entrepreneurial Innovation: UNDP Supports Young Cameroonian Entrepreneurs." Stories, September 27, 2019. <https://cameroon.un.org/fr/26848-promotion-de-l%E2%80%99innovation-entrepreneuriale-jeune-le-pnud-accompagne-les-jeunes-entrepreneurs>.
- UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development). 2019. *Economic Development in Africa Report 2019: Made in Africa – Rules of Origin for Enhanced Intra-African Trade*. New York; UNCTAD.
- UNCDF (United Nations Capital Development Fund) and UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2022. *Study on Access to Financial Services for Refugees and Internally Displaced Persons in the Central African Republic*. New York: UNCDF.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). n.d. "Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees for the Office of the High Commissioner for Human Rights' Compilation Report." Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2016. "Chad: Factsheet." Geneva.

- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2017. Chad: Socioeconomic Profiling of Sundanese, Central Africans et Nigerians Refugees. Summary note, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2020. "Refugee Policy Review Framework: Cameroon." Country Summary, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2021a. *Complementary Pathways through Education for Refugees in the West and Central Africa Region: Mapping Refugee Education Opportunities*. Final report, Dakar.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2021b. "Republic of Congo: Factsheet." Geneva
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2022a. *Cameroon: Refugee Policy Review Framework Country Summary as at 30 June 2020*. Analytical report, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2022b. *Chad: Refugee Policy Review Framework Country Summary as at 30 June 2020*. Analytical report, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2022c. *Global Report 2021: West and Central Africa*. Situation report, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2022d. "MCO Cameroon: Socioeconomic Living Conditions of Refugees in Cameroon (2022)." News Release, August 2022.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2023. "Cameroon: Factsheet." Geneva
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2023a. "Cameroon: Main Persons of Concern – Movement Map 2023." Geneva; UNHCR.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2023b. "Cameroon Thematic Note: Agriculture et élevage chez les réfugiés Nigériens au Cameroun: Pratique, problèmes et défis." Thematic note, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2023c. "Cameroon Thematic Note: Understanding the Socioeconomic Conditions of Refugees in Cameroon." Thematic note, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2023d. *Central African Republic: Forcibly Displaced Situation – As of January 2023*. Situation report, Geneva.
- UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2023e. "Chad: Remoteness of Refugee Settlements." Draft PowerPoint Presentation, Geneva.
- U.S. Department of State. 2022a. *Country Reports on Human Rights Practices: Republic of the Congo*. Situation report, Washington, DC.
- U.S. Department of State. 2022b. *2022 Trafficking in Persons Report: Equatorial Guinea*. Situation report, Washington, DC.
- World Bank. 2018a. *Breaking Down the Barriers to Regional Agricultural Trade in Central Africa*. Economic report, Washington, DC.

- World Bank. 2018b. "Kakuma as a Marketplace: A Consumer and Market Study of a Refugee Camp and Town in Northwest Kenya (English)." Working Paper, Washington, DC, World Bank.
- World Bank. 2022a. *Chad Systematic Country Diagnostic: Boosting Shared Prosperity in a Landlocked Country Beset by Fragility and Conflict*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank. 2022b. *Country Economic Memorandum: Central African Republic – From Fragility to Accelerated and Inclusive Growth*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank. 2022c. "Republic of Cameroon: Country Partnership Framework (CPF) Consultations." Consultation Presentation, Washington, DC.
- World Bank. 2023a. "Advancing Refugee Entrepreneurship: Guidelines for the Private Sector, Governments, and the Development Community." Policy and Research Paper, World Bank, Washington, DC.
- World Bank. 2023b. "CEMAC Regional Value Chain Analysis." Analytical report, Washington, DC.
- World Bank. 2023c. "Central African Republic Commercial Forests Briefing Note.", World Bank 2023
- World Bank. 2023d. *PS4R Country Assessment Diagnostic Framework*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank. 2023e. "Refugee-Related Investment: Myth or Reality?" Policy and Research Paper, World Bank, Washington, DC.
- World Bank. 2023f. "Survival and Resilience at the Chad-Sudan Border." Feature story, November 21, 2023. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2023/11/20/survival-and-resilience-at-the-chad-sudan-border>.
- World Bank-UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees) Joint Data Center on Forced Displacement. 2021. *Refugees in Chad: The Road Forward*. Insight report, World Bank and United Nations High Commissioner for Refugees, Washington, DC and Geneva.
- WBG (World Bank Group), EIB (European Investment Bank), and DI (Confederation of Danish Industry). 2020. "Charter of Good Practice: The Role of the Private Sector in Economic Integration of Refugees." EIB: Luxembourg.
- WFP (World Food Programme). 2022. *WFP Cameroon Country Brief, November 2022*. Situation report, Rome.
- WFP (World Food Programme). 2023. "WFP Uganda Country Brief, April 2023." Operational brief, Rome.
- WFP (World Food Programme) and UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2021. *Joint Assessment Mission: Libreville*. Survey report, Rome and Geneva.
- WFP (World Food Programme) and UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). 2022. *Joint Assessment Mission for Nigerian Refugees in far North Region in Cameroon 2022*. Survey report, Rome and Geneva.